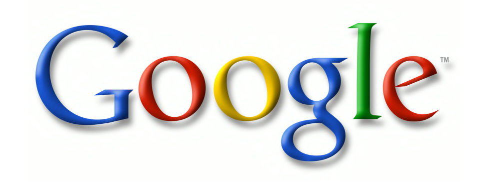
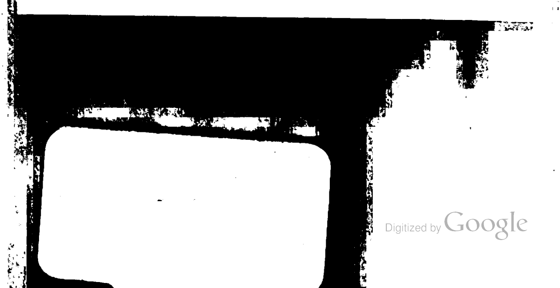






des ordonnance Spirale des guerres des Romains page 57.

Dissertation sur le sujet de la quatrieme Eglogue de Virgile. Page 67.

Memoire rendu C: de Retz. nouv. Edit. Page 105.

Catalogue des Estampes gravées d'apres Rubens &c. avec un Secret pour netoyer les gravures. Page 131

M
D
DE
A
Chez

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

AOUST. 1751.



A PARIS,

Chez
La Veuve CAILLEAU, rue Saint Jacques, à S. André.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. LI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE du Mercure est à M. MERIEN Commis au Mercure, rue de l'Echelle Saint Honoré, à l'Hôtel de la Roche-sur-Yon, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoye aussi par la Poste, affranchi de port, aux personnes de Province qui le desirent.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit sieur Merien, Commis au Mercure; on leur portera le Mercure très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'ils payeront, sçavoir, 10 liv. 10 s. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leurs tems.

On prie aussi les personnes de Province, à qui on envoye le Mercure par la Poste, d'être exactes à faire payer au Bureau du Mercure à la fin de chaque semestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir les avances considérables qu'exige l'impression de ces ouvrage.

On adresse la même priere aux Libraires de Province.

Les personnes qui voudront d'autres Mercures que ceux du mois courant, les trouveront chez la veuve Pissot, Quai de Conti.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE,

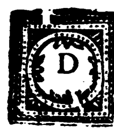
DÉDIÉ AU ROI.

AOUST. 1751.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

EPITRE

De M. Desm. * * *.*



DE cet agréable Hermitage,
De ce délicieux séjour,
Où dès long tems réside un Sage;
Où depuis peu regne l'Amour;
Sur un gazon, dans un bocage,
Où la rivale de Procris
M'annonce un soleil sans nuage,
Cher Président, je vous écris,
Rouillé par le sot badinage
De vingt Châtelains beaux esprits;

J'ose envoyer jusqu'à Paris,
Ces vers dignes du voisinage,
L'adresse en fera tout le prix.

Votre oncle, avec la politesse
D'un Courtisan dans sa vieillesse,
Ses gands, sa cane, son chapeau,
Et la gaîté de la jeunesse,
Fait les honneurs de son Château.
Octogenaire sans foiblesse,
Il est encor bienfait & beau;
Aussi fleuri que son visage,
Son esprit, brillant & volage,
Jette toujours un feu nouveau,
Et comme, en suivant un rivage,
Sans aucun projet de voyage,
Un homme entre dans un bateau,
Sans vain regret, sans faux courage,
Il descendra dans le tombeau.
Mais pourquoi cette noire image?
Nos petits Marquis d'aujourd'hui,
Malgré leur brillant étalage,
Ne sont pas si jeunes que lui.
Quand on jouit on n'a point d'âge,
Et l'on n'est vieux que par l'ennui.
Ce sommeil fatiguant de l'ame,
Né de la gêne & du loisir,
De nos jours use plus la trame,
Que la douleur & le plaisir.

PLAN

DE PREUVES DE LA RELIGION.

Par feu M. de la Motte.

JE trouve du plaisir & de la douleur dans le monde. Chacun en est la preuve à soi-même. J'y trouve aussi l'idée du juste & de l'injuste. Toutes les sociétés roulent sur cette idée. Par tout, & en toute langue, on dit : vous avez bien fait, vous avez mal fait : c'est agir en honnête homme, c'est agir en fripon.

Nous ne nous donnons point le plaisir, ni la douleur : nous ne nous sommes point donné non plus l'idée du juste & de l'injuste.

Or l'idée du juste & de l'injuste suppose nécessairement une loi, & en même tems une liberté.

Une loi, parce qu'il ne sçauroit y avoir de justice ou d'injustice, qu'autant que l'on suit, ou que l'on viole quelque régle.

Une liberté, parce que ce qui est nécessaire est sans choix, & que le juste & l'injuste supposent un choix à faire.

On ne sçauroit louer, ni blâmer la pierre de tomber, ni la flamme de s'élever.

Une loi suppose nécessairement un Législateur, & la liberté entraîne nécessairement le mérite & le démérite.

Le mérite & le démérite ont une liaison naturelle avec la douleur & le plaisir.

Selon ces idées, je demande à tout homme, en supposant qu'il eût à distribuer le plaisir & la douleur, s'il n'appliqueroit pas le plaisir aux justes, & la douleur aux injustes, & toujours à proportion, les plus grands plaisirs aux plus justes, & les plus grandes douleurs aux plus injustes.

Telle est, sans contredit, l'idée de la justice distributive, imprimée dans tous les esprits.

Il faut donc conclure que c'est-là la conduite du Législateur, autrement nous ne le regarderions que comme un tyran insensé, qui puniroit ceux qui lui obéissent, pour ne récompenser que les rébelles.

L'intérêt & la raison obligent donc l'homme à bien étudier la loi qui lui est imposée, & à s'y conformer, dans l'espérance du bonheur, comme il doit éviter de l'enfreindre dans la crainte du malheur.

Avant toute loi écrite, l'homme devoit être fidèle à certains principes qu'il

trouvoit dans son cœur, & qu'il n'y avoit pas mis. C'étoit sa lumiere & sa loi; voilà l'état de la Loi naturelle.

Nouvel état. Dieu veut se manifester davantage à l'homme, & lui donner une Loi écrite, comme le déployement & la perfection des premieres. Que devoit faire l'homme? S'assurer que c'étoit Dieu qui parloit, pour se soûmettre à ses ordres.

Je me suppose témoin des merveilles que Dieu fit, en nous révélant ses volontés. Il change à son gré les Loix de la Nature, pour me prouver qu'il en est le maître. Je fais ce raisonnement: ou c'est Dieu qui parle, & je dois lui obéir; ou c'est Dieu qui prête toute sa puissance au mensonge, & en ce cas ce seroit lui qui seroit le coupable. Ce qui renverse absolument l'idée que j'en ai, & qu'il m'a donnée lui-même.

Mais je n'ai pas été témoin des miracles & de la révélation. J'entends dire seulement qu'il en a fait: mon intérêt & ma raison m'obligent alors de m'en éclaircir, s'il y en a quelques moyens, & il y en a.

Les faits se prouvent de deux manieres, ou en frappant les sens de ceux qui en sont témoins, ou par la force des témoignages qui les attestent.

Cette force des témoignages peut être telle, qu'elle tient lieu des sens mêmes.

Mais, dit-on, ces faits sont surnaturels, & par-là moins croyables. Ils sont éloignés pour nous, & par-là encore moins croyables.

Il n'en est pas ainsi. Les faits surnaturels n'ont pour juges que les sens, aussi-bien que les faits naturels, & les sens sont aussi sûrs pour les uns que pour les autres. Un peuple qui a passé la mer à travers ses flots divisés, est aussi sûr de cette merveille que de l'état ordinaire des mers.

Les faits éloignés naturels ou sur-naturels, se prouvent également par la force des témoignages. Il faut raisonner là-dessus, de la distance des tems, comme de celle des lieux.

On vient d'élire un Pape à Rome. Les Habitans de Rome en sont assûrés par leurs sens. Ils l'ont entendu proclamer; ils l'ont adoré. La nouvelle s'en répand uniformement dans toute l'Europe. Nulle contradiction. Tous les témoignages s'accordent. J'en suis aussi persuadé que si je l'avois vû.

Il en est de même de la distance des tems. César est assassiné à Rome en plein Sénat; les Romains l'ont vû: mais toute l'Histoire dépose de cet évenement sans

aucune contradiction. Le fait est arrivé jusqu'à nous, d'Histoires en Histoires. Nulle raison d'en recuser aucune, je suis encore convaincu du fait, comme si je l'avois vû.

Voilà l'état de la Religion, elle est arrivée à nous par les témoignages; il s'agit d'en examiner la force.

Premier examen. L'Ancien Testament, qui prépare l'Evangile. Il s'agit de voir, si depuis Moyse les faits & les témoignages peuvent avoir été altérés.

Second examen. Jesus-Christ vient établir la Loi de grace. Il prouve sa doctrine par ses miracles; il les consomme par sa Résurrection; la Résurrection est prouvée par le témoignage de ses Apôtres, qui l'ont vû, qui ont conversé avec lui, & en présence de qui il est monté au Ciel. Ils ont tous versé leur sang, pour soûtenir, non une spéculation où l'esprit est sujet à s'égarer, mais un fait sur lequel leurs sens n'ont pû se tromper. Ils prouvent leur propre témoignage par des miracles, & même ils en communiquent le don aux autres. Nul intervalle de la Résurrection de Jesus-Christ au premier établissement de l'Eglise. Saint Paul écrit des Lettres à plusieurs assemblées de Fidéles, déja fondées. La datte de ses Epitres est incontest-

table. Rien ne se dément. Les miracles se perpétuent ; la conversion même des peuples en devient un nouveau témoignage. Enfin, sans intermission, sans interruption, la lumiere arrive jusqu'à nous.

Quel embarras reste-t'il encore ? Plusieurs Sectes se partagent sur la doctrine, & crient toutes, *je suis l'Eglise.* Mais peut-on s'y méprendre ? Jesus Christ a dit aux Apôtres : allez, prêchez ; qui vous écoute, m'écoute. Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siécles. Chercherions-nous cette autorité divine dans des Sectes, qui se sont séparées du tronc, ou dans la succession immédiate du ministére Apostolique ?

Pourroit-on balancer ? Si je cherche cette autorité parmi les Sectes qui avouent leur séparation, je n'ai plus de régle. Mon discernement particulier va décider de ma doctrine. Autant de têtes, autant de dogmes : mais en m'en tenant à ce corps visible de Pasteurs, Successeurs des Apôtres, je n'ai besoin que d'une humble docilité pour les en croire.

Il faut donc croire & pratiquer ce que cette Eglise visible enseigne. Il faut opérer son salut dans le tremblement & dans l'espérance.

Dans le tremblement, puisque celui qui

me donne ici des douleurs passageres pour m'éprouver, peut me fixer dans un état malheureux, si je viole ses Loix.

Dans l'esperance, puisque celui qui me donne des plaisirs passagers, pour me soutenir dans la vie présente, peut me fixer dans un état heureux, si je suis fidéle à sa grace.

Je suis parti de principes certains, & toutes ces conséquences ont la même certitude, si elles en sont bien tirées; mais il suffiroit que de toutes les Religions qui sont répandues dans le monde, la Religion Chrétienne fût seulement la mieux prouvée, pour obliger l'homme en conscience à la suivre, parce qu'il y a un mépris évident de la vérité, à ne point préferer ce qui en a le caractére, à ce qui ne l'a pas.

En un mot, c'est une discussion historique que l'étude de la Religion, & si les témoignages qui la prouvent ont toutes les conditions nécessaires pour certifier un fait, on n'est plus reçû à la combattre par des objections philosophiques; on n'auroit pas opposé ces objections aux miracles, si on en avoit été témoin; il ne faut pas non plus les opposer aux témoignages des miracles, s'ils sont incontestables.

LE GOUT.

EPITRE

A M. Maillet du Boulay.

DAns l'art d'écrire & de juger,
Il n'est qu'un goût, aimable Ariste ;
L'esprit indocile & léger,
Aux loix du Goût envain résiste,
Sous ses loix il doit se ranger.
Un Ecrivain, prudent & sage,
Avec le vrai toujours d'accord,
Censeur jaloux de son ouvrage,
Aux traits, qui le frappent d'abord,
Refuse ou donne son suffrage.
Sans l'affoiblir & sans l'outrer,
Dans son beau peignez la Nature ;
N'allez pas en tout l'admirer.
Souvent elle offre à la Peinture
Des objets qu'il faut effleurer ;
Pour rendre leur choix estimable,
Le grand Peintre n'en doit tirer
Que ce qu'il peut nous rendre aimable.
Sans guide on risque à s'égarer
Dans ce choix toujours difficile ;
Et si de fleurs on veut parer
Un terrain en germes fertile,

Le goût doit nous les préparer:
Sur l'art d'une heureuse culture
Ecoutez ses sages avis ;
Tout Auteur qui les a suivis ;
Retranche & gagne avec usure.
Tel au pied d'un riche côteau,
On voit le jardinier habile
Emonder le rameau stérile,
Qui des sucs du tendre arbrisseau
Nourrit un feuillage inutile.
Des dons de Pomone héritier,
Il ne vient point sur l'espalier,
Indiscret en l'art qu'il ignore,
Sans nul choix partout ébrancher,
A la tige en pleurs arracher
Le bouton qu'elle voit éclore.
Ami de la simplicité,
Corrigez la vaine abondance.
Qu'une juste & belle ordonnance,
D'un sujet noblement traité
Nous fasse admirer l'élégance ;
Mais que dans sa variété,
Un génie & brillant & sage,
Par quelque genre de beauté,
Caractérise votre ouvrage.
Que toujours digne du pinceau,
Une image neuve & sensée,
Donnant un corps à la pensée,
En soit le fidéle tableau.

Mais dans vos plus belles nuances
Gardez-vous d'employer le fard ;
C'est aux parfaites ressemblances
Que tendent les efforts de l'Art.
Sur ces ingénieux modéles
L'esprit s'exerce en s'amusant ;
Tel à l'entour des fleurs nouvelles,
Vole un papillon caressant ;
C'est toujours à la fleur brillante
Que le volage aime à s'unir,
Et c'est à la beauté piquante
Que l'esprit aime à revenir.
La beauté simple & naturelle
Plaît sans qu'on doive la parer ;
L'Art pourroit la défigurer,
En voulant la rendre plus belle.
Brillante, sans un faux éclat,
L'aimable Sévigné sçait prendre
Ce tour & simple & délicat,
Que l'Art compassé ne peut rendre.
Heureux les Ecrivains charmans,
Qui de la Nature interprêtes,
Toujours naïfs, mais élegans,
Dévoilent ses beautés secrettes !
Rivaux de ces Maîtres chéris,
Contemplez leurs graces legéres ;
Les négligences ont leur prix,
Et les corrections séveres
Enervent souvent nos écrits.

Qu'à les pôlir le goût s'attache ;
Habile dans l'Art de Zeuxis,
D'un Tableau levez une tache,
Sans altérer son coloris.

Le Fabuliste dans son style,
Sublime en sa naïveté,
Paroît naturel & facile,
Et ne sçauroit être imité.
Dans leur négligence agréable
Ses graces ont une candeur,
Un ton enjoué, vif, aimable,
Qui pique le goût du Lecteur,
Et dont l'attrait inexprimable
Gagne l'esprit après le cœur.

C'est ce naturel, cette aisance,
Dont mille Auteurs sont envieux ;
Sans le goût l'Art industrieux
Recherche envain cette élegance ;
Leur style brillant, affecté,
Et leur fausse délicatesse,
N'offrent au bon sens révolté
Que jeux de mots & petitesse ;
Ecrivains nés pour tout gâter,
Par eux les choses les plus claires
Deviennent souvent arbitraires,
En voulant trop les discuter.

Ainsi le faux goût de notre âge
Recherche le fard apprêté ;
L'esprit capricieux, volage,

Quitte la naïve beauté,
Dont les graces & la sagesse,
La simplicité, la noblesse,
L'avoient jusqu'alors enchanté:
Dans l'yvresse où l'erreur le jette,
Un masque brillant l'éblouit,
Plus libertin que la coquette,
Dont les vains attraits l'ont séduit.

De ce rafinement stérile,
D'un style obscur & précieux,
Distinguons le talent utile
De l'Ecrivain judicieux,
Qui du cœur sondant les mystéres,
Voit & trace des caractéres,
Qui ne frappent point d'autres yeux;
Philosophes dont l'Art sublime,
Sçait embellir une maxime,
En lui donnant un heureux tour,
Et dont le goût plein de finesse,
Nous fait aimer la politesse,
Et l'esprit de l'homme de Cour.

Dans cet heureux talent d'écrire,
Le goût seul doit nous exercer;
Il aide au génie à tracer
Les traits éloquens qu'on admire.

Quel est ce Poëte divin,
Qui sur le sommet du Parnasse,
Disciple d'Homére & d'Horace;
S'est ouvert un libre chemin?

Quoi donc, sur de nouvelles plages
Cet aigle m'a-t'il transporté ?
Quelle variété d'images
Satisfait mon œil enchanté !
Je céde aux transports qu'il m'inspire;
Les sons ravissans de sa lyre
Livrent mon ame aux passions;
Dans ses accords sublime ou tendre,
Sans foiblesse on le voit descendre
Aux plus aimables fictions.

Le Poëte à son gré maîtrise,
Et meut les ressorts de mon cœur;
D'un noble projet inventeur;
Il est heureux dans l'entreprise;
Il peut dans cette émotion,
De l'esprit divin, qui l'anime,
Saisir la vraie expression,
Et donner au grand, au sublime,
Une juste élevation.
Si l'ardeur l'emporte & l'égare
Parmi les objets qu'il décrit,
Le goût au même instant répare
Les méprises de son esprit.

Digne rival de la Nature,
Ainsi l'éleve du Poussin,
Quand une bizarre figure
Vient interrompre son dessein,
D'une main sevére il l'efface;
Chaque beauté mise à sa place

S'anime ſous l'heureux pinceau,
Et les derniers traits du génie,
A l'eſquiſſe donnant la vie,
En font un chef-d'œuvre nouveau.

L'Eloquence envain eſt ſoumiſe
Aux préceptes par l'Art dictés,
L'Art n'a point de régle préciſe,
Pour créer les grandes beautés;
Souvent de la Loi rigoureuſe
L'Orateur oſe s'affranchir;
Plein d'une hardieſſe heureuſe,
On le voit tout à coup franchir
La route en écueils dangereuſe.

Ainſi ſur ces monts redoutés;
Où d'une chûte impétueuſe
Le Nil de ſes flots agités
Précipite l'onde écumeuſe,
On voit d'intrépides nochers,
Guidés par une main habile,
Juſqu'à la cime des rochers
Amener leur barque fragile;
Le Nil de l'audace ſurpris,
Les emporte d'un cours rapide;
Et quand le ſpectateur timide
Les croit dans l'abîme engloutis,
La barque avec force élancée,
Vogue au loin vers les bords heureux,
Où l'onde du Nil appaiſée
Reprend ſon cours majeſtueux.

Doctes enfans de Polymnie,
Livrez-vous aux nobles écarts
Que permet un libre génie ;
Etendez l'empire des Arts ;
Joignez les palmes immortelles
Aux fruits que la raison mûrit.
De ces beautés toujours nouvelles
La source jamais ne tarit ;
Il en jaillit une onde pure
Pour les Ecrivains dont l'esprit
Cherche à puiser dans la Nature.
Loin de vos timides rivaux
Qu'un prompt sentiment vous inspire,
Et vous guide dans vos travaux ;
Il n'est qu'un goût dans l'Art d'écrire.
Le goût, ce vrai discernement,
Qui nous forme dans l'Art suprême
De penser, d'écrire aisément ;
Dans l'Art de juger est le même.
Il se déclare promptement,
Et du moindre trait qui le frappe,
Sa lumiere vive s'échappe,
Et pénetre le jugement.
D'un œuvre juste estimateur,
Il sçait le terme où doit atteindre
L'esprit profond & créateur,
Et voit dans sa façon de peindre,
Le talent heureux de l'Auteur.
Tout grand Peintre a son caractére;

S'il dessine sans copier,
Il plaît toujours dans sa maniere ;
Les traits de force & de lumiere
Sont l'empreinte de l'ouvrier.

Sans aucun fard qui la déguise,
La Nature ornant nos écrits,
Des peuples qu'elle favorise
A son gré forme les esprits.
Son génie aux talens fidéle,
Et fécond par ses changemens ;
S'embellit & se renouvelle
Dans une source d'agrémens.
Pour la raison qui nous éclaire,
Si l'agrément est arbitraire,
En tous lieux le vrai nous instruit ;
Et sur ce principe durable,
Le goût d'un peuple raisonnable
Par un autre n'est point détruit.

Les ingénieuses pensées
Que nous offre l'Antiquité,
Sans que le tems les ait usées,
Ont encor toute leur beauté ;
Loin de ressentir leur vieillesse,
Elles conservent leur fraîcheur,
Et de leur premiere jeunesse
Elles ont l'éclat & la fleur.
Aux talens juge favorable,
Eclairant la Posterité,
Le goût trouve toujours aimable

Ce que le génie a dicté.
Censeur délicat & sévere,
Le goût est l'œil du jugement.
Si la moindre tache l'altére,
Il voit l'objet confusément.
Tel que l'œil se brouille & se lasse
A contempler un même objet,
Le goût & s'use & s'embarrasse
A trop creuser dans un sujet.
Vous, qui des beautés d'un ouvrage
Raisonnez méthodiquement,
Vous n'eûtes jamais en partage
Le don heureux du sentiment.
Ce goût, cet instinct qui nous guide,
Tel que l'étincelle rapide,
Part & produit l'embrasement.
Au vrai toujours prêt à se rendre,
J'aime un Censeur plein d'équité,
Dont le goût à tout peut s'étendre,
Sans aucun emblême emprunté,
Et sans l'attrait de la parure,
Il aime à voir la vérité,
Peinte des mains de la Nature.
Il est des esprits excellens,
Dont on admire l'étendue,
Qui pour juger de nos talens,
Semblent n'avoir qu'un point de vûe.
Comme eux, d'un ouvrage nouveau
Saisissez le fond, l'ordonnance;

Mais remarquez mieux la distance
Qui se trouve du bon au beau,
Du naturel à l'élégance ;
Jugeant de chaque genre à part,
Soumis aux loix de la prudence,
Le goût, sublime intelligence,
Pénetre les secrets de l'Art.
Du génie épiant la trace,
Dans son étendue il embrasse
Un dessein bien exécuté,
Et d'une vûe alors plus fine,
En détail il en examine
Chaque trait & chaque beauté.
Il entre dans leur difference,
Distingue leur propriété,
Et leur choix & leur convenance.
De ce Juge si redouté
Jamais une fausse apparence
Ne trompe la sagacité
Il est des nuances ingrates,
Que le vulgaire à peine voit,
Et des graces plus délicates,
Que l'Artiste seul apperçoit.
O vous, qui dans une Peinture
De l'Albane ou de Raphael,
Admirez la belle Nature,
En jugez-vous comme Coypel ?
Lui qui découvre la justesse
D'un dessein noble & gracieux.

Du Peintre il reconnoît l'adresse,
L'Art se dévoile sous ses yeux ;
De ses mystéres interpréte,
Il voit dans les traits créateurs ;
Du pinceau la touche secrette,
Et l'alliance des couleurs.
C'est à ces traits qu'on doit connoître
Le vrai goût qui ne peut changer ;
Arbitre des Arts qu'il voit naître,
Il n'est qu'un goût pour bien juger.

Par M. l'Abbé Fontaine.

PORTRAIT

De Madame de Stall, par elle-même.

MAdame de Stall est de moyenne taille, assez bien faite, maigre, séche & desagréable. Son caractére & son esprit sont comme sa figure. Il n'y a rien de travers, mais aucun agrément. Sa mauvaise fortune a beaucoup contribué à la faire valoir : la prévention où l'on est que les gens nés sans bien & dans une condition basse, ont manqué d'éducation, fait que l'on leur sçait gré du peu qu'ils valent. Elle en a pourtant eu une excellente, & c'est d'où elle a tiré tout ce qu'elle peut avoir de bon, comme les princi-

pes de vertu, les sentimens nobles & les régles de conduite que l'habitude à les suivre lui ont rendus comme naturels. Sa folie a toujours été de vouloir être raisonnable, & comme les femmes qui se sentent serrées dans leurs corps, pensent être fort menues, sa raison l'ayant incommodée, elle en a cru avoir beaucoup ; cependant elle n'a jamais pu surmonter la vivacité de son humeur, ni l'assujettir du moins à quelque apparence d'égalité, ce qui souvent l'a renduë desagréable à ses Maîtres, à charge dans la société, & tout-à-fait insupportable aux gens qui ont dépendu d'elle. Heureusement la fortune ne l'a pas mise en état d'en envelopper plusieurs dans cette disgrace. Avec tous ses défauts, elle n'a pas laissé d'acquérir une sorte de réputation qu'elle doit uniquement à deux occasions fortuites, dont l'une a fait connoître au Public ce qu'elle pouvoit avoir d'esprit, * & l'autre a fait remarquer en elle de la discrétion & de la fermeté. ** Ces évene-

* C'est une Lettre que la personne, qui fait son portrait, écrivit à M. de Fontenelle, à l'occasion du lit de la célébre Mlle Tétar, que M. de Fontenelle avoit été voir avec M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume.

** Elle fut enfermée au Château de Dijon & ailleurs, à l'occasion des troubles de Bretagne, qui arriverent pendant la minorité du Roi.

mens,

mens, ayant été fort connus, l'ont fait connoître elle même, malgré l'obſcurité où ſa condition l'avoit placée, & lui ont attiré une ſorte de conſidération au-deſſus de ſon état; elle a tâché de n'en être pas plus vaine; mais la ſatisfaction qu'elle a de ſe croire exempte de vanité, en eſt une. Elle a rempli ſa vie d'occupations plutôt pour ſatisfaire ſa raiſon, que pour éclairer ſon eſprit, dont elle fait peu de cas. Aucune opinion ne ſe préſente à elle avec aſſez de clarté, pour qu'elle s'y affectionne, & ne ſoit auſſi prête à la rejetter qu'à la recevoir, ce qui fait qu'elle ne diſpute guéres, ſi ce n'eſt par humeur. Elle a beaucoup lû, & ne ſçait pourtant qu'autant qu'il en faut pour entendre ce qu'on dit ſur quelque matiere que ce ſoit, & ne rien dire de mal-à-propos. Elle a recherché avec ſoin la connoiſſance de ſes devoirs, & les a reſpectés aux dépens de ſes goûts: elle s'eſt autoriſée du peu de complaiſance qu'elle avoit pour elle même, à n'en avoir pour perſonne, en quoi elle ſuit ſon naturel inflexible, que ſa ſituation a plié, ſans lui faire perdre ſon reſſort. L'amour de la liberté eſt ſa paſſion dominante, paſſion très malheureuſe en elle, qui a paſſé la plus grande partie de ſa vie dans la ſervitude. Auſſi ſon état lui a-t'il toujours été

insupportable, malgré les agrémens inespérés qu'elle a pû y trouver.

Nota. Un ami de celle qui a donné son portrait, lui disoit un jour en badinant : voulez-vous qu'on vous croye absolument sincére dans tout ce que vous avez dit de vous-même ? N'avez-vous pas adouci quelques traits ? Elle répondit avec vivacité : je ne me suis peinte qu'en Buste.

LA MEDIOCRITE'.

ODE.

Seul objet des vœux de ce Sage, *
Qui chez les Juifs fut si vanté,
Reçois aujourd'hui mon hommage,
Heureuse Médiocrité.
Du vrai bonheur source féconde,
Dans les champs qu'arrose ton onde,
Naissent la paix & les plaisirs,
Et ne m'offrant rien d'inutile,
Mon cœur à tes conseils docile,
Sur tes dons regle ses desirs.

Libre de toute servitude,
Loin du faux éclat des grandeurs,

* *Salomon.*

Avec toi, de la multitude
J'évite les folles erreurs.
Sous une flatteuse apparence,
Des biens perfides qu'il dispense,
Plutus cache en vain le poison;
Pour m'en faire sentir le vuide,
Ta main propice, qui me guide,
Les pese au poids de ma raison.

Dans tes climats, Nymphe ingénue;
Le Ciel ne cesse d'éclairer;
Le Soleil, pour percer la nue,
N'a besoin que de se montrer:
Qu'ailleurs une pluye abondante,
Tombant sur la terre brûlante,
Engraisse d'orgueilleux sillons,
Ton ame n'en est point blessée,
Et la plus légere rosée
Suffit à tes humbles vallons.

Vertumne y dispute à Pomone
L'honneur d'embellir les jardins;
Cérès, sous le fer qui moissonne,
Répand ses dons à pleines mains;
Bachus, payant avec usure
Les soins d'une utile culture,
Fait multiplier ses rubis;
Pan, à son tour, nourrit, habille

Et le berger & sa famille,
Des dépouilles de ses brebis.

C'est dans ces tranquilles demeures,
Où Morphée avec ses pavots,
Fait couler lentement les heures
Dans les charmes d'un doux repos;
Qu'exempt d'une crainte importune,
Et satisfait de ma fortune,
Je plains ces cœurs ambitieux,
Qui, jouets des desirs frivoles,
Offrent à de riches idoles
L'encens qu'ils refusent aux Dieux!

L'envie, à l'œil sombre & sévére,
A beau ranimer son courroux;
Un obscurité salutaire
Me met à couvert des ses coups:
Volupté, c'est sur cette Egide
Que se rompt le trait homicide
Que tu lances contre mon cœur:
Des feux, que rien ne favorise,
On redoute peu la surprise;
Le moindre effort en est vainqueur.

De ce rivage solitaire,
Où la Sagesse m'a conduit,

Je vois un mortel téméraire,
Que l'eſpoir du gain a ſéduit:
Bravant & les vents & Neptune,
Il va fatiguer la fortune,
Pour en arracher les faveurs:
Tout répond-il à ſon audace?
Bien-tôt les tréſors qu'il entaſſe,
Changent ſes vertus & ſes mœurs.

***

Comme la fleur, qui vient d'éclore
Dans un jardin délicieux,
Ne doit qu'aux larmes de l'Aurore
Ces couleurs qui charment nos yeux;
Tel l'homme, loin de l'abondance,
Attire par ſon innocence
Les regards des Dieux qu'il chérit;
Au lieu du ſouffle de Zéphire,
Si c'eſt un vent chaud qu'il reſpire;
Il languit, ſe fane & périt.

***

Lorſqu'on te [illegible]t, humble Déeſſe,
On ne connoît point les écarts:
Le luxe, l'éclat, la molleſſe,
N'offenſent jamais tes regards.
Dans ſon état, ſimple, modeſte,
Le peu de ſujets, qui te reſte,
Vit loin d'un air contagieux;
Qu'eſt-ce qui pourroit le ſéduire?

Ses penchans ? Il sçait les réduire ;
Ses amis ? Ils sont vertueux.

Des vrais besoins la voix plaintive
Ne trouble jamais mon sommeil ;
Pour moi la Nature attentive,
Se trouve riche à mon réveil :
Du monde fuyant le tumulte,
Aux Dieux seuls j'adresse mon culte ;
Toujours sûr d'en être écouté,
Et je voue au travail facile
Les jours que le plaisir me file
Sur les fuseaux de la santé.

Par M. Clement, Chanoine de Saint Louis du Louvre.



LETTRE

A l'Auteur du Mercure.

JE crois, Monsieur, devoir recourir à vous, pour faire part au Public d'un Discours manuscrit que j'ai trouvé dans un Horace *, qui appartenoit anciennement à Madame l'Abbesse de Fontevrault, sœur de Madame de Montespan. On m'a assuré que M. le Marquis de Sevigné en est l'Auteur. Tout ce qui est sorti de cette famille, est depuis long-tems en possession des suffrages des gens de Lettres & des personnes de goût; & combien en est-il, qui ne doivent la facilité de leur style, qu'à la lecture des ouvrages de son incomparable mere! Il n'y a que des Lettres de Madame de Sevigné dont on puisse dire, que la même chose fait toujours un nouveau plaisir. L'élegante Dissertation de M. le Duc de Nivernois, que vous nous avez donnée dans votre premier Mercure de Juin, a été lûe, admirée & relûe de

* Imprimé chez Daniel Elzev. en 1675, avec les notes de J. Bond. Il est aujourd'hui dans le Cabinet de M. de la Live, Ancien Receveur Général des Finances, Conseiller au Parlement de Metz.

tout le monde. Cet ouvrage eſt plus conſidérable que celui-ci, par l'examen de deux autres Auteurs, & par toutes les réflexions qui pouvoient rendre cette matiere ſuſceptible d'inſtruction & d'agrément. Je penſe qu'on ne ſçauroit rien ajouter à ſa perfection; mais que le Diſcours de M. le Marquis de Sevigné peut lui être joint, comme le meilleur morceau en ce genre, qui ſoit digne de lui être aſſocié. Je ſuis, &c.

L'Abbé Nardi.

Ce 6 Juin.

DISCOURS,

Sur Horace, par M. le Marquis de Sevigné.

PArmi ce grand nombre de volumes, qui depuis tant de ſiécles ſont parvenus juſques au nôtre, je crois que l'on doit conſidérer ce que nous avons d'Horace, comme un des plus beaux préſens que nous ait faits l'Antiquité. Ce Poëte, ſi heureux dans le choix des paroles, n'a rien oublié pour rendre ſes expreſſions auſſi fortes, & auſſi juſtes que ſes penſées. Les Traductions que l'on fera de ſes ou-

vrages, quelques fidelles & polies qu'elles soient, ne pourront passer que pour des copies, & ceux là seulement qu'Horace a entretenus en sa Langue, se peuvent vanter d'avoir vû le portrait de son esprit en original.

Il a vêcu dans la Cour d'Auguste, Prince d'un esprit poli, & cultivé par les Belles Lettres. Son Ministre confident le reçut dans sa familiarité. C'est le célébre Mecenas, qui fut si grand admirateur des gens de mérite, & si libéral envers eux, que l'on appelle encore aujourd'hui de son nom tous ceux qui leur font du bien. Mais comme les grandes ames ne laissent pas d'avoir leurs foiblesses, il aimoit Licinia jusqu'à l'idolâtrie. Horace, pour flatter sa passion, & la beauté de cette Dame (1), employe des manieres fines & insinuantes, qu'Ovide, ni Tibulle même, ne connoissoient point, & qui doivent passer pour un chef-d'œuvre de délicatesse.

Si notre Auteur est galant dans les sujets enjoués, il n'est pas moins solide dans les matieres sérieuses.

C'est dans les écrits (2), de ce Philo-

(1) Voyez l'Ode XII. du Livre II.

(2) Horace n'a pas seulement traité de la Morale dans ses Epitres, il en a rempli la plûpart de ses Odes, comme la 4, 7, 9, 11, 22, 24, 28.

ſophe courtiſan, que l'on peut apprendre à vivre dans le monde avec les Grands, & en particulier avec ſoi. Comme le ſtyle dogmatique a quelque choſe d'impérieux, il ne prend point ce ton d'autorité, pour donner du poids à ſes ſentences, qui ſont ſi ſouvent dans la bouche de ceux qui ont le diſcernement d'en connoître le prix. C'eſt à table (3) avec ſes amis, & dans ſes gayes humeurs (4), auprès de ſa maîtreſſe, qu'il débite une Philoſophie d'uſage (5), & qu'il ſe prépare dans ſa bonne fortune à ſoutenir un jour la mauvaiſe. Les autres Précepteurs de Morale nous ont repréſenté la vertu ſérieuſe & auſtére, & les chemins, pour y arriver, difficiles & peu battus. Notre Poëte, au contraire, l'accompagne de toutes les graces qui la peuvent faire aimer : il la rend ſociable juſqu'à l'enjouement, & ne refuſe pas ſa compagnie dans ſes heures de plaiſir ; ſon

31, 35, du Liv. I. la 2, 3, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 18, du Liv. II. la 1, 2, 3, 5, 6, 16, 23, 24, 29, du Liv. III. la 7 & 12, du Liv. IV. la 2 & 7 du Liv. II.

(3) Voyez l'Ode 4, 9 & 27, du Liv. I. l'Ode 3, du Liv. II. l'Ode 8 & 19, du Liv. III. & l'Ode 13 du Liv. V.

(4) Voyez l'Ode 2, du Liv. I. l'Ode 21 & 28 du Liv. III.

(5) Voyez l'Ode 29 du Liv. III.

dessein en cela est d'instruire & de plaire, en mêlant toujours l'utile avec le délectable. C'est en quoi il a si bien réussi, qu'il a trouvé le moyen de faire servir la joie, la débauche, & la folie même, au divertissement de la sagesse.

Cependant, bien que je paroisse charmé des lumieres de son esprit, je n'en suis pas ébloui, jusqu'au point d'approuver ses invectives (6), contre quelques vieilles qui l'incommodoient dans ses amours. Les idées qu'il donne de leurs défauts, sont si grossieres & si mal propres, que le génie d'Horace n'y est plus reconnoissable. A cela près, je suis persuadé, avec tous les gens de bon goût, que la postérité ne sçauroit, sans injustice, lui refuser son admiration, & qu'il mérite d'être appellé l'honnête homme des Auteurs.

(6) Voyez le Liv. V. Ode 8 & 12.



EGLOGUE

De feu M. de la Motte.

PHILIS, DAPHNÉ.

Daphné.

SUi moi, Philis, marchons à la grotte pro-
chaine;
Le Soleil trop brûlant nous chasse de la plaine.
Voi les fleurs dans ces prés sécher sous ses ardeurs:
Notre teint s'en altére encor plus que ces fleurs.

Philis.

D'où te viennent, Daphné, ces nouvelles allar-
mes?
Tu n'as pas eu toujours tant de soin de tes char-
mes.
Pourquoi ce changement?

Daphné.

Je ne sçais: mais je croi
Que ce nouveau souci t'est venu comme à moi.
Je trouve, depuis peu, plus d'art dans ta parure;
Jamais de tant de fleurs n'a brillé ta coëffure.
Prenons garde, Philis, à ce soin inquiet;
On dit que de l'amour c'est le premier effet.

Philis.

Hélas! j'ignore à quoi l'amour se fait connoître:
Mais on dit qu'à notre âge il commence de naître.
Nous avons toutes deux nos trois lustres remplis.
Qu'éprouves-tu, Daphné?

Daphné.

Qu'éprouves-tu, Philis?

Philis.

Que sçais-je! Mes brebis me deviennent moins cheres;
Je hais les petits jeux de nos jeunes bergéres;
Je crains moins les amans; & dans leur entretien
J'aime jusqu'aux discours que je n'entends pas bien;
Je me forme, en dormant, mille aimables mensonges;
Mais un berger surtout, entre dans tous mes songes.

Daphné.

Il en est un aussi, dont l'image me suit.

Philis.

Eh bien, Daphné, quel songe as tu fait cette nuit?

Daphné.

Ecoute. Je songeois qu'une guêpe cruelle
M'avoit fait ressentir une douleur mortelle;
Mes yeux, même en dormant, en répandoient des pleurs,
Quand j'ai crû voir Tircis sensible à mes douleurs;
J'ai cessé de pleurer dès que j'ai vû ses larmes;
Dans un mal qu'il plaignoit je trouvois trop de charmes.
D'un transport inconnu je me sentois saisir,
Et sa pitié changeoit mon tourment en plaisir.
Enfin, en m'éveillant, au retour de l'Aurore,

J'aurois voulu souffrir, & m'en voir plaindre encore.

Philis.

Moi, j'ai songé qu'Hilas, par un tendre larcin,
En sentant mon bouquet, avoit baisé mon sein;
Je l'accable d'abord d'une feinte colére;
La pudeur m'en faisoit une loi nécessaire:
Mais lui tombe à mes pieds, & mêle à ses regrets
Un horrible serment de ne l'oser jamais.
Jamais! Ce mot me cause un courroux véritable.
Hilas, par son remords, me sembloit plus coupable,
Et je te l'avouerai, mon cœur en ce moment,
Pardonnoit le baiser, mais non pas le serment.
J'aurois presque voulu qu'une nouvelle audace
Violât son serment, pour mériter sa grace:

Daphné.

Entre nous, je crains bien que tu n'aimes Hilas.

Philis.

Je le soupçonne aussi, mais je ne le crains pas.
Pour toi, c'est déja fait, & Tircis t'a charmée.

Daphné.

Si je ne l'aime, au moins j'en voudrois être aimée.
Entrons, voici la grotte, asseyons-nous, Philis,
Et parlons à loisir d'Hilas & de Tircis.

Philis.

Attends. Je vois des vers, gravés sur cette roche.
Ce sera de l'amour. Il faut les lire, approche.

Elle lit.

Tircis chantoit ici les beautés de Daphné,
Et s'il n'en put convaincre un berger obstiné ;
Qui chantoit une autre bergère ;
Il sçut du moins le réduire à se taire.

Que dis-tu de ces vers ? Les trouves-tu bien faits ?

Daphné.

On dit que bien souvent les vers ne sont pas vrais.

Philis.

De cet autre côté, j'en vois encor paroître.
Seront-ils aussi bons ?

Daphné.

Ils sont plus vrais peut-être.

Elle lit.

Hilas chantoit contre Tircis
Une beauté, Vénus, présque égale à la vôtre,
Cependant il cessa de célébrer Philis,
Pour n'en plus voir louer une autre.

Je pense que ceux-ci te semblent les plus doux.

Philis.

On nous aime, Daphné. Que de plaisirs pour nous !

Daphné.

Ah ! nous aimons aussi, c'est trop nous en défendre,
Du moins à nos bergers gardons nous de l'apprendre.

Philis.

Sur ma timidité je puis m'en reposer ;
Je le voudrai long-tems avant que de l'oser.

PROJET,

Pour donner la plus grande perfection possible, à une nouvelle édition des Dictionnaires de Trévoux & de Moreri.

LEs Journaux Littéraires ont annoncé, depuis quelque tems, une nouvelle édition du Dictionnaire de Trévoux, avec une Addition qui sera la matiere d'un volume. On parle aussi de réimprimer le Moreri, en mettant à la place tous les articles des Supplémens. Les Libraires promettent de donner les Additions à part, & le Public doit leur en sçavoir gré : ceux qui font le plus d'usage de ces Livres, n'étant pas pour l'ordinaire assez à leur aise, pour faire commodément tous les huit ou dix ans l'acquisition d'une douzaine de volumes *in folio*, dont ils ont déja la plus grande partie, il ne faut pas douter cependant que ces deux éditions, si elles ont lieu, n'ayent un grand débit, n'eussent-elles d'autre mérite que celui d'épargner la peine de chercher le même mot trois ou quatre fois, en feuilletant le Dictionnaire, les deux Supplémens & les Additions aux Supplémens. Nous ne dou-

tons pas, puisqu'on annonce une augmentation d'un volume, qu'il n'y ait un grand nombre d'articles nouveaux, & nous supposons qu'ils ont été rédigés avec soin; mais peut-on se flatter que tous les articles anciens ayent été revûs avec la même attention? Quant aux nouveaux, si c'est l'ouvrage d'un particulier, quelque universel, & quelque laborieux qu'on le suppose, il ne peut être également versé dans toutes les matieres, & par conséquent en beaucoup de cas, il ne peut être qu'un compilateur peu éclairé. Si, comme il y a beaucoup d'apparence, c'est l'ouvrage de plusieurs gens de Lettres, qui ont puisé dans diverses sources, & qui ont chacun leurs opinions particulieres, n'est-il pas à craindre qu'il ne se trouve, non-seulement un défaut de conformité, mais souvent de la contrarieté entre les articles, & surtout qu'il n'y ait un grand nombre de répétitions inutiles? Les Additions ne seront-elles pas plutôt plaquées que cousues, ou incorporées dans le texte à leur vraie place? Et n'en avons-nous pas de fréquens exemples dans les éditions précédentes?

L'utilité des Dictionnaires, & particulierement celle des deux, dont il est ici question, est généralement reconnue;

mais leur imperfection ne l'est pas moins. Il y a quatre-vingt ans que le Dictionnaire de Moreri a paru pour la premiere fois, c'étoit un prodige d'érudition alors ; surtout pour un homme de trente ans. Mais n'est-il pas étonnant, qu'après un si grand nombre d'éditions, il soit encore si imparfait ? Il avoit été déja réimprimé plusieurs fois, qu'il y manquoit les noms de plusieurs grands-hommes en tout genre, ou qu'ils occupoient à peine quelques lignes, tandis que les articles de quelques Grammairiens, ou de Commentateurs obscurs y remplissoient plusieurs pages. Le Dictionnaire de Trévoux, moins défectueux en son genre à plusieurs égards, n'est-il pas rempli de fautes ? Est-il quelque homme de Lettres qui ne trouve tous les Dictionnaires en défaut dans la partie qui lui est un peu familiere ? Il est inutile d'en donner ici la preuve ; je ne dis rien qui ne soit universellement reconnu.

On ne peut espérer de remédes à ces inconvéniens, tandis que les nouvelles éditions de Livres aussi généralement utiles, seront le fruit des soins d'un petit nombre de particuliers, dont l'intérêt personnel ne peut manquer d'être le premier mobile, s'il n'est pas l'unique. Je ne pré-

tends blâmer perſonne; quant aux Auteurs, il en eſt peu qui ayent eu l'art de ſe procurer une ſubſiſtance honnête du ſeul produit de leurs ouvrages, & plus rarement encore, quand ils ſe ſont contentés de chercher l'utile ou le vrai. On ne peut même imputer entierement aux Libraires le défaut des nouvelles éditions; il ne nous impoſent point la loi d'acheter; s'ils donnent une édition meilleure que la précédente, ſi elle eſt bien exécutée, ils ne trompent point le Public: ils ne ſont pas obligés à faire mieux que bien. Qui leur ſçauroit gré de riſquer de ſe ruiner pour le ſuccès incertain d'une entrepriſe qui paſſeroit leurs forces, ou dont ils ne recueilleroient peut-être pas le fruit? Les Auteurs & les Libraires font donc leur métier, les premiers, en travaillant, quelquefois à la hâte, pour ſe tirer de la pauvreté, qui eſt le plus grand de tous les maux; les ſeconds, en cherchant à augmenter leur fortune par une voie honnête. Le Public fait auſſi le ſien, en deſirant qu'un Livre d'un grand uſage, ſoit porté à la plus grande perfection; la difficulté eſt de concilier ces trois choſes; mais je n'y vois rien d'impoſſible.

Si on continue à donner de tems en tems, alternativement des Supplémens, & de

nouvelles éditions, comme on a fait jusqu'ici, il se passera encore plusieurs siécles, sans que ces Dictionnaires soient aussi complets, & aussi exacts qu'ils pourroient l'être; c'est à tous ceux, qui en font usage, à contribuer à leur perfection, & rien ne seroit si facile, si on vouloit s'entendre. Un pareil ouvrage doit être celui du Public; il n'est question que de le mettre à portée de travailler pour lui même.

Ce projet, s'il étoit passé par la tête d'un Anglois riche, seroit bientôt exécuté, dans un Pays où le Gouvernement semble avoir abandonné le progrès des Sciences & des Lettres au zéle des particuliers. Il n'y a guéres d'apparence que la même chose s'exécute en France par la même voie: ce n'est pas, quoi qu'on en dise, que nous manquions de bons Citoyens, de gens zélés pour le bien de la société, d'amateurs des Arts, des Lettres, des Sciences même, encore moins de gens en qui la vanité viendroit à l'aide, au défaut d'un goût décidé, ou d'une inclination gratuitement bienfaisante. Mais on craindroit de se donner un ridicule, en faisant les frais d'une pareille entreprise, qui seroit sans exemple. A combien de mauvaises plaisanteries n'a pas donné lieu le Testament de M. de Messai, Fondateur des

Prix de l'Académie des Sciences ! On n'a pas voulu distinguer ses vûes louables du choix peu éclairé des moyens qu'il avoit proposés. Nous n'avons pas encore vû en France, & vraisemblablement nous ne verrons pas sitôt un Médecin laisser un fonds de 4 ou 500000 liv. pour faire voyager commodément de jeunes Physiciens, & leur donner les moyens de rapporter dans leur Patrie des connoissances utiles & salutaires. Mais que dis-je ? M. de la Peyronie n'a-t'il pas fait encore plus que le Médecin Anglois ? Quoiqu'il en soit, il faut avouer que ces exemples sont rares parmi nous ; la mode en viendra peut-être ; mais elle a fait jusqu'ici peu de progrès.

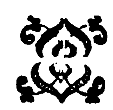
Au défaut des particuliers, nous avons les secours du Gouvernement. Dans quel Pays a-t'on fait de plus grandes choses pour les Sciences qu'en France, sous le Regne de Louis XIV, & sous celui de son auguste Successeur ? La fondation de la Bibliothéque du Roi, celles du Journal des Sçavans, des Académies, les pensions accordées à de doctes Etrangers, quelquefois inconnus à leurs Souverains ; les voyages particuliers de Deshayes, Varin, Richer, Vaillant ; & de nos jours ceux de M. de Tournefort, du Pere Feuillée, de Mrs Sevin, Fourmont, freres, Otter, tant

d'autres moins célébres : les Serres du Jardin Royal des Plantes, les acquisitions journalieres pour enrichir le Cabinet des Médailles, & celui de l'Histoire Naturelle : des troupes de Mathématiciens répandus à la fois, & tour à tour, dans les trois Zônes, & faisant dans tous les climats la guerre aux élemens ; une Carte de la France, & de tous les grands chemins, levée avec la même exactitude que le plan d'une Ville. Je ne finirois jamais si j'entreprenois l'énumération de tout ce que les Sciences doivent, depuis moins d'un siécle à la protection, & à la magnificence de ces deux Monarques. Tous leurs Ministres, depuis M. Colbert, se sont à l'envi signalés dans cette carriere.

Après ces exemples, est-il permis de douter qu'une entreprise aussi utile à toute l'Europe sçavante, dont la Langue Françoise est prête d'achever la conquête ; une entreprise aussi aisée à exécuter, & d'une dépense aussi médiocre pour le Roi, que celle de l'édition des deux Dictionnaires, ne soit pas favorisée du Gouvernement ? Il est mille moyens d'en assûrer le succès. Celui qui paroît le plus simple, seroit d'établir pour chacun des deux Dictionnaires, un dépôt auquel présideroit un homme de Lettres choisi (il en est parmi eux qui ont

des droits acquis sur ce genre de travail) d'inviter par les Journaux tous les Sçavans, & gens de Lettres de France, & des Pays étrangers, d'adresser à ceux qui seroient préposés, leurs remarques & leurs observations sur les articles défectueux, & les omissions des deux Dictionnaires. Il n'y a point de Littérateur qui n'y ait remarqué quelque faute d'exactitude sur des matieres qu'il posséde. Toutes les Provinces sont remplies de Religieux, de Curés, d'Ecclésiastiques, de gens studieux de tous états, de Sçavans même, peu connus, qui ont leur porte-feuille rempli de notes qu'ils ont faites, en consultant le Moreri & le Trévoux dans leurs études particulieres. Nous sçavons qu'un seul particulier de Paris a cinq cens notes, ou articles réformés du seul Dictionnaire de Trévoux, qu'il a offerts aux Editeurs. Tout cela tombe entre les mains de gens qui n'en connoissent pas le prix; tout est perdu pour le Public, au lieu que dans l'arrangement que je propose, tout viendroit se rendre à un centre commun. En moins de deux ans, peut être en moins d'une année, on auroit une ample récolte, fruit du travail d'un grand nombre de particuliers épars dans toute l'Europe. Les deux dépositaires recevroient tous ces

envois, & les distribueroient par ordre alphabétique; ils n'auroient plus qu'à mettre en œuvre ces matériaux, & à en faire le triage, en y joignant leurs propres recherches. On nommeroit ceux qui auroient paru le désirer, si leurs remarques en valoient la peine. On donneroit quelques exemplaires, ou on accorderoit une modération de prix à ceux, dont le travail mériteroit cette distinction, & dans trois ans on auroit une édition du Moreri & du Trévoux, qui ne coûteroit pas dix mille écus au Roi, en pensions & logemens des deux dépositaires, plus exacte & plus parfaite, que ne le pourroit faire en dix ans une société de vingt Auteurs, qui auroient chacun mille écus de pension.



ECHO.

ECHO.

Par un Auteur célebre.

EN vain la jeune Echo soupire pour Narcisse ;
En vain au fond des bois elle court le chercher ;
L'ingrat souffre qu'elle languisse,
Et les plus tendres soins ne sçauroient le toucher.
Par tout une tendresse extrême
Attache la Nymphe à ses pas ;
Elle hait ce qu'il hait, elle aime ce qu'il aime ;
Le goût de son berger prête à tout mille appas.
S'il court dans les forêts, où la chasse l'attire,
Elle imite le bruit du Cor ;
S'il touche le hautbois, la Nymphe qui l'admire,
Sçait lui rendre accord pour accord ;
Quand du son de sa flûte il enchante Zéphire,
Elle en rend tous les sons, mais plus tendres encor.
Bravant l'Amour & son Empire,
Et trop charmé de son repos,
Un jour l'indifferent s'exprimoit en ces mots :
En vain tu fais partout triompher ta puissance,
Amour, tu ne peux rien sur moi ;
Aimable paix des cœurs, tranquille indifference ;
Je jure de n'aimer que toi.
Malgré le désespoir où ce serment le jette,
Echo lui donne encor sa foi ;
Et de ses chants ingrats la Nymphe lui répete,
Je jure de n'aimer que toi.

Echo devient plus tendre, & plaît moins chaque jour ;
Elle succombe à son destin funeste,
Et du peu de voix qui lui reste,
Elle presse le Ciel de venger son amour.
J'ai langui pour un insensible ;
Il a vû mes honteux desirs ;
Son indifference inflexible
Est le seul prix de mes soupirs.
Je n'écoute plus que la haine,
Puisque mon amour ne peut rien ;
Dieux, justes Dieux, vengez ma peine
Par un supplice égal au mien.
Ses vœux sont exaucés ; au bord d'une fontaine,
Narcisse en ce moment goûtoit un doux repos ;
De lui-même une image vaine
Se présente à lui sous les flots.
Cette beauté l'enchante, avec trouble il l'adore ;
Il sent naître en son cœur des transports inconnus ;
Il languit, il brûle, il soupire ;
Tout plein de cette image, il ne se connoît plus,
Veut-il embrasser ce qu'il aime ?
L'eau se trouble & l'image fuit ;
Quand elle reparoît, son plaisir est extrême ;
En s'approchant encor, son espoir se détruit ;
Toujours séparé de lui-même,
Il s'échappe sans cesse, & toujours se poursuit.
De moment en moment, dans ses veines s'allume
Un feu qui lui coûte le jour ;

De ses desirs trahis la flamme le consume ;
Il meurt enfin de douleur & d'amour.
Echo même gémit d'un si cruel martyre :
J'expire, dit Narcisse ; Echo répond, j'expire.
Vole, Amour, étens ta puissance,
Mais n'exerce point tes rigueurs ;
De chaque trait que ta main lance,
Blesse & charme toujours deux cœurs.
Amans que l'Amour récompense,
Vos desirs sont des biens charmans ;
Mais les desirs sans l'espérance,
Sont le plus affreux des tourmens.

DE L'ORDONNANCE SPIRALE DES GRECS ET DES ROMAINS.

Par un Officier Général.

1°. MOnsieur le Chevalier de Folard, dont l'érudition est si connue, dit dans ses ouvrages, que les Grecs appelloient *Spirale*, l'Ordonnance des Armées Romaines.

Plutarque, en exprimant l'ignorance des Arcades sur les évolutions & les ordres de bataille, nous parle aussi d'une *Ordonnance en spirale*. Voici ses termes, selon la Traduction de M. Dacier.

» Philopemen, dit-il, changea leur » *Ordonnance de Bataille*, & leur armure qui » étoient très-défectueuses, car ils ne por- » toient que des boucliers très-legers, » parce qu'ils étoient très-minces, & si » étroits, qu'ils ne couvroient pas toute » la largeur du corps, & ils n'avoient » que des piques, beaucoup plus courtes » que celles des Macédoniens, avec les- » quelles ils pouvoient combattre & frap- » per de loin, car à cause de leur legéreté, » elles étoient faciles à lancer; mais quand » il falloit joindre l'ennemi, ils avoient » toujours du désavantage. Pour ce qui » est de *l'Ordonnance de leur bataille*, ils » n'étoient point accoûtumés à celle, » qu'on appelle *Spirale*; ils ne se servoient » que de la Phalange ou bataillon quarré; » mais n'ayant point de front qui présentât » plusieurs piques ensemble, & ne con- » noissant point l'art de se faire un rem- » part de ses boucliers, joints ensemble » & bien serrés, comme la Phalange des » Macédoniens, ils étoient d'abord ou- » verts & rompus. Philopémen changea » l'un & l'autre.

Voilà donc une *Ordonnance en spirale*, chez les Grecs & chez les Romains. Quelle peut être cette Ordonnance?

2°. Euclide, d'Aléxandrie; Eubulide,

ſon Diſciple ; Apollonius, de Pergée le Grand, Géométre des Cônes, & par conſéquent des lignes courbes, Diſciple d'Eubulide, étoient des Géométres qui parurent ſucceſſivement entre les vies de Philippe de Macédoine & de Philopémen. Conon, de Samos, Eudoxe de Cnide, furent auſſi du nombre. Euctemon & pluſieurs autres les avoient précédés. On feroit même une Liſte conſidérable des Géométres des deuxiéme, troiſiéme, quatriéme & cinquiéme ſiécles, avant le Regne d'Auguſte, & l'Ere Chrétienne, qui connoiſſoient tous les lignes courbes. La ligne ſpirale, dite *ſpeira*, en Grec, étoit de ce nombre ; c'eſt cette courbe, qui partant d'un centre, file & devide, pour ainſi dire, ce centre, & s'en éloigne continuellement, en multipliant ſes enveloppes autour de ce même centre, ſans former jamais une figure, ſans ſe fermer ; comme cette courbe décline toujours, & que les parties qui la compoſent, ont toutes un centre different, qui décline toujours lui-même, le nom de *ſpéira* qui lui fut donné, exprimoit en général, un mouvement courbe, toute eſpéce de courbure, en un mot, le total des courbes.

Enéas Tacticus, qui vivoit du tems de Philippe & d'Ariſtote, & tous les Tacti-

ciens Grecs étoient Géométres. La constitution des files & des rangs d'un Corps de troupes, tous leurs mouvemens, & les rapports d'un Corps avec un autre, eurent nécessairement pour baze, les combinaisons & les rapports de la Géométrie. Il n'y avoit même que des Géomêtres qui pûssent se mêler de la Tactique, & nous voyons qu'Ælien, qui n'étoit point militaire, n'excuse l'entreprise qu'il forma d'écrire sur la Tactique, que sur ce qu'il étoit Mathématicien. Ce sont les termes de sa Préface.

Ces Tacticiens appellerent donc *speira*, dans la Tactique, tout mouvement curviligne, & en effet, les courbes que les soldats décrivent dans l'exercice individuel, & que les Corps décrivent dans l'évolution générale, n'étant jamais ni ovales, ni ellipses, ni cercles parfaits, ni autre courbe finie & fermée ; & *speira*, signifiant précisément une ligne qui décline sans pouvoir se fermer, & en général, l'action de courber, ce mot parut le plus convenable. Aussi *speira*, signifioit à la fois dans le langage ordinaire, un plis ou replis, un ornement que les femmes mettoient au bras ou au col, la baze d'une colonne, un petit pâté, le tortillement d'un serpent, les sinuosités d'un ruisseau, les nœuds d'un

arbre : & les Latins, l'adoptant sous toutes ces formes, *speira* devint chez eux *spira*, & n'eut d'autre définition que celle de *flexus*.

3°. Quelle étoit donc l'*Ordonnance spirale* des Grecs & des Romains ? Les quatre Phalanges qui composoient une armée complette, ou les trois lignes d'une armée Romaine étoient-elles mues & repliées comme des *oublis* ? Une aîle servant de centre, toute l'armée s'entortilloit-elle autour, & formoit-elle la spirale des Géométres, ou le limaçon qu'on faisoit décrire à notre soldat dans notre ancien exercice pour le former ? Ou bien cette armée, étant suppressée & réduite en un bloc, en un centre, filoit-on, devidoit-on ce centre, pour en tirer cette spirale ? De quelque maniere qu'on traçât cette spirale, elle ne pouvoit jamais servir à un ordre de bataille, ni pour l'offensive, ni pour la défensive, & en effet, il n'en est aucun exemple, ni chez les Grecs, ni chez les Romains, ni chez aucune Nation. Ce n'étoit donc pas une *Ordonnance*, un *Ordre de Bataille*; & le mot *speira* ne doit être pris que pour le *flexus* des Latins, le mouvement curviligne.

Mais d'où vient que Plutarque, selon M. Dacier, & d'autres Auteurs, selon M.

de Follard, disent *Ordonnance spirale?* C'est que les Traducteurs trouvent fréquemment de grands embarras dans le texte, & que l'effort qui les en tire, déchire toujours un peu la pensée de l'Auteur, ou que l'on applique aux termes permanens d'une Langue morte, les expressions changeantes de celle qu'on parle, comme je viens d'employer le terme *d'oubli.*

Plutarque ne dit *Ordonnance de bataille spirale*, que dans la Traduction. Dans le Grec, il dit, sans aucune équivoque, *Tactique en spirale.*

Or, comme la Géométrie a ses degrés distincts, la Science de la Tactique a les siens. L'exercice particulier du soldat, celui de la file, du rang, de l'escoüade, de la Compagnie, du Bataillon, de la Phalange, étoient dans la Tactique ou Science des mouvemens militaires, ce que les Elémens d'Euclide étoient dans celle des Mathématiques.

Comme la haute Géométrie n'est point l'affaire de l'Arpenteur, la haute Tactique ou Science de manier une armée selon les rapports de ses Corps, de ses differentes armes & des variations du terrain, n'est point la Tactique du soldat. L'une est l'objet d'un Cassini, l'autre celui d'un Général; mais comme la Planimétrie n'est pas

moins Géométrie, pour n'être pas la haute Géométrie, l'exercice particulier du soldat, sur son terrain, de la tête au milieu ou à la queue de sa file, de la droite à la gauche ou au milieu de son rang, par des replis, par des mouvemens curvilignes, mêlés de directs, en un mot par le *flexus* ou *speira*, est également Tactique.

Ainsi la Tactique étoit la Science des mouvemens du soldat, & sur son propre terrain, & dans celui de sa Compagnie; des mouvemens des Compagnies dans le Bataillon; des Bataillons dans le Régiment; des Régimens dans la Phalange; des Phalanges dans la totalité de l'armée, & de l'armée dans l'espace donné.

En conséquence, Plutarque, en disant que les Arcades n'étoient point dressés *à la Tactique en spirale*, exprime qu'ils n'étoient point dressés à ces mouvemens, à ces exercices individuels, qui sont les préalables nécessaires aux évolutions des Corps; qu'ils ne formoient qu'une masse incapable d'évolutions, & que cette masse étoit telle, que le premier rang étant le seul qui opposât ses demi-piques à l'ennemi, cette foible résistance, & ce défaut de subdivisions & de Tactique intérieure les mettoient hors d'état de vaincre. C'est de cette ignorance que Philopémen les tira quand il fut élu Général.

En effet, les Arcades ne connoissant point cette Tactique intérieure, ces *flexus*, ces *spirales*, ils ne pouvoient agir qu'avec confusion. Le Général, le plus profond dans la haute Tactique, ne pouvoit non plus en faire usage sans celle-là, que M. Newton de sa Géométrie sublime, si celle des lignes & des surfaces lui eût manqué.

La Tactique qu'exécutent les soldats sur le terrain qu'occupe leur Compagnie, enseigne des mouvemens circulaires & des mouvemens directs; mais les premiers sont bien plus nombreux que les autres. Tous ceux qui ont pour objets le manîment des armes & les differentes positions que le soldat doit prendre dans l'espace qui lui est donné, sont circulaires; ceux des contre-marches ou dans le rang ou dans la file, employent deux *flexus* ou *spirales*, & un mouvement direct. Par conséquent cette Tactique intérieure devoit être nommée la Tactique en courbe, la *Tactique en spirale*, & comme la haute Tactique, qui n'a pour objet que de mouvoir les Corps en masse, sans égard à leur intérieur, n'employe pas plus de lignes * courbes que

* Un chef de file qui doit se porter au centre ou à la queue de sa file, fait un *demi tour à droite*, ensuite quelques pas en ligne directe, & se remet enfin par un second *demi tour*; de-même pour passer

de droites, elle ne pouvoit pas être appellée Tactique en ſpirale.

La Tactique en ſpirale étoit donc la Tactique intérieure que les ſoldats exerçoient ſur le terrain de leur Compagnie, relativement à l'harmonie des armes, à l'accord des rangs & des files, ſoit en totalité, ſoit en partie relativement au front, au derriere, à l'un & l'autre flancs, & aux ſubdiviſions, qui par des mouvemens oppoſés pouvoient préſenter une réſiſtance méthodique de tous côtés, auſſi le nom de *Taxis*, *Tactique*, fut donné à une demie Compagnie Macédonienne, compoſée de 128 hommes, parce que ce nombre étoit le premier qui fût ſuſceptible de permutations intéreſſantes.

4°. C'eſt par la même raiſon que les Grecs appelloient en général, la Tactique

d'un côté à l'autre dans le même rang où il eſt.

Un Corps, un Bataillon, qui ſe meut à droite ou à gauche, fait une *converſion*, & enſuite ſon mouvement eſt direct; il en faut excepter cependant des Problèmes particuliers, comme celui de la *converſion alterne*, qui poſte un Bataillon en avant, mais vis-à-vis du terrain qui ſeroit occupé par le Bataillon de la droite, ou par celui de la gauche. Par exemple, ce Bataillon faiſant converſion à droite, & enſuite converſion à gauche, il ſe trouve en avant de celui de la droite. C'eſt-là la converſion alterne. Mais les Grecs lui préféroient ordinairement le mouvement oblique.

Romaine, *Tactique en spirale.* Le soldat Romain, qui combattoit par Compagnie l'épée à la main, occupoit presque le double de terrain que le Phalangite Macédonien, & le Piquier de Sparte. Cet espace lui étoit donné, afin qu'il se tournât à droite & à gauche plus aisément; qu'il pût mieux parer & esquiver le coup, mieux choisir & porter le sien, en sorte qu'il étoit continuellement dans un mouvement spiral, curviligne, au lieu que chez les Grecs, les piques étant une fois présentées, selon l'harmonie des cinq ou six premiers rangs, le combat étoit exécuté directement, sans que les Piquiers eussent à faire de nouvelles spirales, de nouveaux *flexus.* De-là, quelques Grecs ont nommé spirale, la méthode générale des soldats Romains dans l'action, c'est-à-dire, la Tactique intérieure qu'ils suivoient dans leur manipule, & les Traducteurs, confondant ces differences, ont substitué au mot de Tactique, celui d'*Ordonnance*, d'*Ordre de bataille.*

Il est donc inutile de chercher dans les manœuvres générales, une *Ordonnance de bataille spirale*, qu'on ne peut trouver. Aussi M. Dacier, après avoir pris cette peine, pour satisfaire à son exactitude, se plaint de l'inutilité de ses recherches.

» J'avoue, dit-il, que je n'entends point » cette *Ordonnance spirale*, & que dans » les Traités de Tactique que j'ai lûs, je » n'ai rien trouvé de cette Ordonnance. Il se seroit évité cette peine, en distinguant le mot de *Tactique*, de celui d'*Ordonnance*, & en consultant, non pas les Ordres de bataille, mais l'exercice du soldat dans sa Compagnie, & l'origine du mot de Tactique, donné au nombre 128. Mais c'est toujours beaucoup pour un Sçavant qui n'étoit point militaire, de s'être défié de l'*Ordonnance spirale*, dès qu'il avoit pris le mot d'*Ordonnance*, pour celui de *Tactique*.

Il ne faut pas multiplier inutilement les doutes, & supposer que, puisque le mot *spira*, en Latin, qui vient du mot Grec *speira*, & qui signifie la ligne spirale, a un rapport avec le verbe *spirare*, qui ne signifie point *courber*; le substantif Grec *speira*, pourroit venir aussi d'un verbe qui lui donneroit une autre signification; cela n'est pas. Par conséquent le mot de *Tactique en spirale*, Tactique en courbant, est une expression tirée de la Géométrie par les Grecs, & appliquée généralement à l'usage des lignes courbes, que les soldats décrivent, & dont le genre ne pouvoit être exprimé sans péri-

phrase, si l'on n'eût adopté un terme générique, & ce terme générique étoit le plus convenable chez les Grecs, puisqu'il exprimoit, hors de la Géométrie, le *flexus* des Latins, le courbe, le déclinant, le circulaire même.

5°. Le *flexus* eut chez les Romains le même sens, que le *speira* avoit eu chez les Grecs; mais comme il nous reste plus de détails sur les Romains que sur les Grecs, nous avons plus de choses sur le *flexus*, & comme ceux-ci avoient eu les autres pour maîtres, on ne peut douter que le *speira* n'eût eu les mêmes distinctions que les Romains donnerent ensuite au *flexus*.

L'*Acies globosa*, ou le *rond*; l'*Acies oblonga*, ou l'ovale; l'*acies lunata*, la demi-lune, ou le croissant; l'*acies implexa*, le sinueux ou le serpentant, enfin toute forme de troupe étoit opérée, ou en avant, ou en arriere du terrain, sur lequel on étoit en ligne, soit qu'on portât cette nouvelle forme sur la droite, ou sur la gauche; dans tous les cas, l'opération étoit nommée *flexus*. Quand on opéroit en avant, on l'appelloit *ante-flexa*, ou *anticæ-flexa*; en arriere *reflexa*, ou *retroflexa*: par exemple, l'*acies lunata ante-flexa*, étoit un croissant, dont les *cornes* (c'est-à-dire, la droite & la gauche) faisoient le

mouvement, & se plioient en avant, en sorte que le centre qui ne bougeoit, restoit enfoncé en arriere. De même, l'*acies lunata retroflexa*, étoit la demi-lune bombante en avant, parce que *les cornes* se plioient en arriere.

L'*acies implexa*, qui imite les sinuosités d'un ruisseau, n'étoit pas plus appellée *flexa*, que l'*acies lunata*, quoique l'*implexa* fût composée d'un nombre de *lunata*, alternativement *ante-flexa*, & *retroflexa*.

Enfin, quand la forme qu'on prenoit étoit rectiligne, on appelloit également *acies inflexa antica*, ou *acies ante-flexa*, celle qui étoit opérée par des mouvemens en avant, & *acies inflexa postica*, ou *acies retroflexa*, celle qui étoit exécutée en arriere. Telle étoit la signification du *flexus* des Romains, & du *speira* des Grecs.



EPITRE

CONTRE LA SATYRE.

A M. Renauld, Lieutenant de Maire de Ville à Gisors.

Sur des soupçons fâcheux, Renauld, pour te confondre,
A ta tendre amitié Ma muse doit répondre.
Quoi ! L'enfant du Vexin, monstre impie & cruel,
Du trait le plus ingrat lâchement criminel,
Auroit osé fletrir sa Capitale * entiere,
Et verser le poison dans les flancs de sa mere ?
Estime t'on si peu celui que tu chéris,
Que de le mettre au rang de ces méchans esprits,
Nés pour sacrifier l'honneur à la satyre,
Et les plus saints devoirs au plaisir de médire ?
Injuste & triste sort d'un amant des neuf Sœurs !
Souvent son innocence est couverte d'horreurs.
Pour avoir quelquefois monté la double cime,
S'il paroît un libelle, il est auteur du crime.
J'aime les vers, dit-on, je ne m'en défends pas.
Oui, pour moi l'art des vers a de secrets appas,
Et je plains d'un esprit l'affreuse sécheresse,
S'il ne sent aucun goût pour les fleurs du Permesse.
Mais est il donc bien vrai que sur ces bords charmans

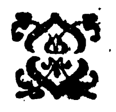
* *Gisors est la Capitale du Vexin Normand.*

Apollon ſoit toujours entouré de méchans ?
Malgré les préjugés d'un critique langage,
Le ſage en le parlant ſe montre toujours ſage.
Les droits les plus ſacrés de la ſociété
Ne ſouffrent rien du feu dont il eſt agité,
Et les bons Citoyens ne ſont point dans ſes rimes,
De ſon enthouſiaſme innocentes victimes.
Si des vices maſqués nous découvrant l'erreur,
Il ſonde quelquefois dans les replis du cœur,
Pour corriger ſans fiel les mœurs de ſa Patrie,
Il employe avec art l'aimable Comédie.
C'eſt-là qu'aux vicieux il préſente un miroir,
Où l'homme, tel qu'il eſt, prend plaiſir à ſe voir;
Mais au Théatre ſeul admettant la cenſure,
Hors de ces lieux charmans, il la fuit, il l'abjure,
Et ſouffrant les défauts dont il fut le Cenſeur,
Il vit en Citoyen & non pas en Auteur.
Ainſi, tirant honneur de ſes fécondes veilles,
Il fait à l'Univers admirer ſes merveilles,
Et coulant d'heureux jours ſans craindre d'ennemis,
Des hommes & des Dieux ſes talens ſont chéris.
Prends ſoin de me défendre, ami, je t'en convie;
Tu ſçais les ſentimens dont mon ame eſt nourrie;
Comme toi, tu le ſçais, je déteſte un Auteur,
Dont l'eſprit égaré brille aux dépens du cœur.
Qu'à la haine immolé par un juſte anathême,
Ainſi que ſes écrits, il périſſe lui-même!
Aſſûré de mes mœurs & de ma bonne foi,
Renauld, fais donc la paix entre ta Ville & moi.

Si ma Muse pour elle eût eu le don d'écrire,
C'eût été sa louange, & non pas sa satyre.
Je sçais que dans son sein reposent des enfans,
Dignes par leurs vertus du plus sublime encens;
Que la Robe & l'Epée, à la gloire sensibles,
Rendent au deshonneur leurs murs inaccessibles;
Que ravis d'un Sujet, * tel qu'ils l'ont mérité,
Réunis avec lui dans la Société,
Ils font tous le bonheur de leur Pasteur aimable;
Que les femmes y sont d'un commerce agréable,
Et qu'il est plus d'un Cercle éloigné du tracas,
Où chez elles l'esprit le dispute aux appas.
Si je sçavois louer, j'en dirois davantage.
Quelqu'indigne qu'il soit, accepte mon hommage,
Et de notre amitié resserrant les liens,
Rends-moi l'amour aussi de tes Concitoyens.

* *L'Abbé Vinot, Docteur de Sorbonne.*

*Par M. D.**, Licentié ès Droits.*



DISSERTATION

Sur le sujet de la quatriéme Eglogue de Virgile.

I. ON a crû durant plusieurs siécles que l'Enfant célébré dans la quatriéme Eglogue de Virgile, étoit Saloninus, fils de Pollion. On se persuadoit alors que ce prétendu Saloninus étoit né sous le Consulat de son pere, qui l'avoit ainsi nommé, parce qu'il avoit pris Salones, Ville de Dalmatie. Le P. de la Rue a détruit ce systéme, en démontrant qu'aucun des enfans de Pollion n'avoit été appellé Saloninus. Un de ses petits-fils, qui porta ce nom, mourut tout jeune, plus de quarante ans après la publication de notre Eglogue. Cette découverte, fondée sur l'Histoire, n'a pas conduit le sçavant Commentateur aussi loin qu'elle auroit pû le faire ; il décide qu'un fils de Pollion, né sous son Consulat, autrement nommé que Saloninus, fait le sujet de la quatriéme Eglogue de Virgile ; erreur qu'il auroit certainement évitée, s'il avoit fait plus d'attention à certains traits de ce Poëme, lesquels ne peuvent nullement s'appliquer à un fils de Pollion.

II. Ces mêmes traits ont fait juger à quelques Interprétes modernes, qu'il falloit ici chercher un enfant du sang des Césars, & descendant de Jupiter lui-même, & ils ont crû l'avoir trouvé dans le jeune Marcellus, fils de Marcellus & d'Octavie, sœur d'Octave. Cette brillante conjecture a été à la mode pendant quelque tems, mais elle est enfin tombée dans l'oubli, parce qu'elle supposoit faussement que Marcellus étoit né & avoit été adopté par Octave sous le Consulat de Pollion. En effet, selon les témoignages de Velleius Paterculus & de Dion, Marcellus mourut sur la fin de l'an 731 de Rome, & il avoit alors vingt ans. C'est ce que noüs apprenons de Properce. *Occidit & misero (Marcello) steterat vigesimus annus.* Il devoit donc être né l'an de Rome 712, c'est-à-dire, deux ans avant que Pollion fût Consul. D'ailleurs Plutarque dit expressément qu'Octave n'adopta Marcellus que quand il le choisit pour gendre. *Hunc (Marcellum) generum simul & filium sibi fecit Augustus.* Ajoûtons qu'on avoit déja consulté les Livres de la Sibylle (au commencement de l'année 716,) & que la guerre contre les Parthins étoit terminée lorsque Virgile publia sa quatriéme Eglogue. Le Poëte le fait assez sentir en parlant des tems heu-

reux prédits par la Sibylle, & de la pacification de l'Univers, qui n'arriva qu'après la défaite des Parthins, l'an 715.

III. J'ai extrait ce que je viens de dire au sujet du jeune Marcellus, d'une sçavante Dissertation, imprimée dans les Mémoires de Trevoux. On peut y recourir si l'on est curieux d'un détail plus circonstancié. L'Auteur de cette piéce étale beaucoup d'érudition, pour montrer que la plûpart des traits de notre Eglogue ne peuvent convenir qu'à Drusus, qui néanmoins ne vint au monde que deux ans après le Consulat de Pollion : il soutient, avec raison ; que l'âge d'or, dont le retour est annoncé par Virgile, avoit effectivement commencé dans le tems que ce Romain étoit Consul, c'est-à-dire, après la paix de Brindes, qui fut conclue l'an 714. Enfin il croit que le Consul dont il est fait mention dans le deuxiéme vers de l'Eglogue, n'est pas Pollion, mais bien Auguste lui-même, &c.

Tel est à peu près le Systême de M. Ribaud de Rochefort, & son opinion paroît d'autant plus probable, qu'elle s'accorde mieux avec l'Histoire du tems & l'état de l'Empire. On sçait qu'au commencement de l'année 716, Auguste avoit épousé Livie, du consentement de Néron, son pre-

mier mari. Elle étoit alors enceinte de six mois, & le printems suivant elle accoucha de Drusus. Celui-ci passoit pour fils d'Auguste, comme je le dirai plus bas, & en conséquence il devoit *recevoir la vie des Dieux, voir les Héros parmi les Dieux & en être vû lui-même*; il pouvoit être appellé *illustre rejetton de Jupiter*, dont on croyoit que les Jules tiroient leur origine. *Lucine* est Livie elle-même: Auguste est *Apollon*; *Tiphys* est Agrippa, Général de la Flotte dont Auguste se servit pour faire la guerre à Pompée & à la Sicile, &c.

IV. La quatriéme Eglogue de Virgile a toujours été intitulée *Pollion*. M. Ribaud auroit pû la laisser en possession de ce titre sans nuire à son Systême; il lui auroit suffi de dire qu'elle avoit été dédiée & présentée à Pollion, l'un des Protecteurs de notre Poëte, à dessein qu'elle fût communiquée à Auguste lui-même. Le sujet qu'elle traite est intéressant, grand, sublime & digne de l'attention d'un Romain qui avoit été Consul: * *Si canimus Sylvas, Sylvæ sint Consule dignæ.* L'apostrophe adressée au même Pollion, (*Teque adeò decus hoc ævi, te Consule inibit Pollio*, &c.) semble ne pas permettre de chercher dans

* Virgile s'est servi de *Consule*, au lieu de *Consulari*, qui ne pouvoit entrer dans ses vers.

Virgile un autre Consul que lui. Je souhaiterois ne trouver rien autre chose à relever dans l'opinion du docte Ecrivain que je viens de nommer ; mais quoique je convienne avec lui que l'Eglogue dont il s'agit ne peut avoir été composée avant l'année 716 de Rome, je ne puis néanmoins me résoudre à admettre son systême, & cela pour plusieurs raisons que je vais indiquer.

1°. En supposant avec Dion, sur un bruit populaire & incertain, que Drusus ait dû la vie à Auguste, qui avoit eu, dit-on, quelque habitude avec Livie avant de l'épouser, est-il aisé de se persuader que Virgile ait été assez téméraire pour faire connoître à l'Univers un fait de cette nature ? Dion nous assûre que Drusus, après sa naissance, fut envoyé à son pere, après la mort duquel il fut mis sous la tutelle d'Auguste, avec Tibere, son frere.

2°. Virgile n'ignoroit aucune de ces particularités ; comment donc auroit-il osé promettre l'Empire du monde à Drusus, que César lui-même ne regardoit pas comme son fils ? Comment auroit-il pu l'appeller *enfant des Dieux & rejetton de Jupiter ?* S'il avoit parlé de Drusus, n'auroit il pas fait sentir qu'Auguste, malgré tous ses déguisemens, en étoit véritablement

le pere ? De quel œil ce Prince auroit-il envisagé une semblable hardiesse ?

3°. Il n'y avoit pas fort long-tems qu'Auguste avoit épousé Livie, quand notre Eglogue fut mise au jour ; cette Princesse étoit jeune & pouvoit encore donner à son nouveau mari plusieurs enfans, qui auroient été ses légitimes successeurs ; le Poëte auroit donc perdu le bon sens, s'il avoit destiné l'Empire du Monde à un enfant qu'Auguste ne reconnoissoit pas & ne devoit pas reconnoître pour son fils.

4°. Si l'on s'attache au sentiment de M. Ribaud, l'Univers paroîtra avoir été pacifié par d'autres vertus que celles d'Auguste : *Pacatumque reget patriis virtutibus orbem.* Bévue grossiere, qu'on ne doit pas attribuer au plus poli & au plus ingénieux de tous les Poëtes.

5°. Enfin si Virgile avoit parlé d'un fait si connu, d'où vient auroit-il affecté d'être si obscur ? Pourquoi auroit-il confondu le présent, le passé, l'avenir ? Comment auroit-il pû invoquer Lucine, & dire que le regne d'Apollon alloit s'affermir ? &c. Il n'est pas aisé, ce me semble, de bien répondre à toutes ces objections, & à plusieurs autres que j'omets pour abreger. C'est ce qui m'a engagé à proposer une nouvelle

nouvelle conjecture, contre laquelle elles ne peuvent avoir lieu.

V. Ma conjecture est fondée sur l'autorité de Suétone. Cet Historien parle ainsi d'Auguste : » Il eut Julie de son mariage » avec Scribonia ; il n'eut point d'enfans » de Livie ; celle-ci accoucha, avant le ter- » me, d'un enfant qui ne vêcut point. *Ex Scriboniâ Juliam, ex Liviâ nihil liberorum tulit .... Infans qui conceptus erat, immaturus est editus.* In vitâ Aug. n. 73. Or j'estime que l'enfant dont parle ici Suetone, est celui que Virgile célébre dans sa quatriéme Eglogue.

Peu de tems après la naissance de Drusus, Livie se trouva enceinte, ce qui charma beaucoup Auguste & tous ses favoris. Virgile ne s'oublia point dans une occasion si favorable ; il fit sa quatriéme Eglogue pour féliciter les nouveaux Epoux. Ceci supposé, il ne reste plus aucune difficulté dans ce Poëme.

1°. Tout ce qu'on a attribué à Marcellus & à Drusus, convient beaucoup mieux à l'enfant dont il est parlé dans Suetone.

2°. Virgile parloit de l'avenir : de-là l'obscurité mystérieuse qu'il affecte de répandre sur tout ce qu'il dit ; il semble ne proferer que des oracles. Les prédictions de la Sibylle de Cumes pouvoient être

claires; mais le Poëte ignoroit si elles regardoient l'enfant que Livie portoit dans son sein.

3°. Il est évident que notre Auteur parle d'un enfant qui n'étoit pas encore né; l'invocation qu'il adresse à Lucine ne permet pas d'en douter. Le secours de cette Déesse, qui présidoit aux accouchemens, auroit été inutile pour un enfant qui auroit déja joui de la lumiere, & pour une mere qui n'étoit plus en danger.

4°. *Tuus jam regnat Apollo.* Apollon, selon les uns, est ici César lui-même; selon les autres, c'est le fils de Jupiter & de Latone, & il est dit qu'*il va regner*, parce que l'âge d'or prédit par la Sibylle qu'il inspiroit, est sur le point d'arriver. Idées de Scholiastes. Dion raconte que la mere d'Auguste se vantoit publiquement d'avoir eu commerce avec Apollon, & qu'Auguste devoit la vie à ce Dieu. Virgile entre dans l'esprit de cette femme, & dit qu'*Apollon va regner*, parce que le petit-fils de ce Dieu, prétendu pere d'Octave, doit gouverner un jour l'Empire du Monde.

5°. L'enfant dont il est fait mention dans Virgile, n'a pas encore reçû la vie des Dieux, mais il doit bien tôt la recevoir; *accipiet*: il ne voit pas encore les

Dieux & les Héros, mais il les verra dans la ſuite; *videbit* : la terre ne lui fait pas encore ſes préſens; ſon berceau ne lui produit pas encore de fleurs, mais cela doit arriver dans peu de tems; *fundet*, *fundent*, *&c.* Ces differentes circonſtances ſont autant de nouvelles preuves qu'il s'agit dans Virgile d'un enfant qui n'avoit pas encore vû le jour.

VI. Il ſeroit inutile d'en dire davantage. Dans mon ſyſtême tout ſe trouve clair, juſte, naturel; les applications ſe font d'elles-mêmes, pour ainſi parler, & toutes les difficultés diſparoiſſent. Je finis donc par quelques petites obſervations qui ne ſeront peut-être pas inutiles.

1°. Ce que j'ai avancé, ſuppoſe que notre Eglogue n'eſt que le réſultat de ce que l'on débitoit ſur les prédictions réelles ou prétendues de la Sibylle de Cumes; auſſi y apperçoit-on toute l'obſcurité des oracles.

2°. Le Poëme paroît avoir été écrit un peu plus tard qu'on ne le croit communément. La guerre contre Pompée étoit commencée quand Virgile le donna au Public. Pour s'en convaincre, il ne faut que jetter les yeux ſur les endroits où le Poëte fait alluſion à la même guerre. *Erunt etiam altera bella, &c.* Au reſte il n'étoit pas né-

cessaire, quand il parut, que l'Univers fût entierement pacifié; mais il suffisoit que cette pacification générale dût arriver dans un certain tems que notre Auteur ne désigne point.

3°. Les endroits, *Incipe risu cognoscere matrem: Matri longa decem tulerunt fastidia menses, &c.* qui semblent indiquer des évenemens présens & passés, ne sont nullement contraires à mon opinion. On sçait quel est le langage des grands Poëtes; le présent, le passé, l'avenir, tout se confond, lorsqu'ils se laissent entraîner par leur enthousiasme.

LETTRE à l'Auteur du Mercure.

MOnsieur, je prends la liberté de vous adresser quelques nouvelles observations sur l'enfant qui fait le sujet de la quatriéme Eglogue de Virgile. Si ce petit essai vous paroît digne de voir le jour, je vous prie de l'insérer dans votre Journal. J'y expose en peu de mots le systême que j'adopte dans le Virgile que vous avez annoncé il y a quelque tems, & que je donnerai incessamment au Public. Ces observations seront bien-tôt suivies de quelques autres, qui feront voir que dans mon ouvrage je n'ai pas beaucoup déféré à l'autorité des Commentateurs, lorsqu'ils m'ont

paru n'avoir pas rencontré juste. Vous verrez bien, Monsieur, que j'aurois pû m'étendre beaucoup davantage sur le sujet que je viens de traiter ; mais voulant être court, je me suis contenté d'indiquer les preuves que je produits. C'est pour la même raison que j'ai négligé tous les ornemens de la diction & de l'érudition. Quoiqu'il en soit, je crois en avoir dit assez pour être entendu. Je suis, &c.

Ant. Bourgeois, Curé de Saint Germain & Principal du Collége de Crépy en Valois.

A Crepy, le 29 Mai 1751.

LE Mémoire de M. de Vaucanson, sur les nouveaux Moulins à organciner les soyes, que nous avons inséré dans le second Mercure de Juin, a fait du bruit dans le Royaume, singulierement dans les Villes de Commerce. Des Curieux, des Négocians, des Fabriquans même, nous ont écrit à cette occasion pour nous prier de leur procurer la communication du nouveau Tour à filer la soye des cocons. M. de Vaucanson, Citoyen aussi zélé que Méchanicien habile, s'est enfin rendu à nos sollicitations. Nous souhaitons que son exemple engage ceux qui ont dans leur porte-feuille des choses utiles, à nous les communiquer.

CONSTRUCTION

D'un nouveau Tour à filer la ſoye des cocons. Par M. de Vaucanſon.

LE grand uſage où l'on eſt en France & dans preſque tous les pays étrangers de porter des étoffes de ſoye, fait aſſez voir combien il eſt important pour le Gouvernement d'en augmenter & d'en perfectionner la matiere prémiere.

Il ſe fabrique dans le Royaume pour neuf à dix millions de ſoye par an, & l'on eſt encore obligé chaque année d'en tirer de l'étranger pour 14 à 15 millions pour alimenter nos Fabriques.

On employe dans ces Fabriques deux eſpeces de ſoye differente; l'une ſert à faire la chaine de l'étoffe, & l'autre ſert à en faire la trame.

Celle qui ſert à faire la chaîne eſt la plus précieuſe, parce qu'elle eſt la plus travaillée, & c'eſt cette qualité de ſoye que nous tirons principalement de l'étranger, parce que très-peu de gens ont eu juſqu'à préſent l'art de faire en France des ſoyes aſſez belles pour avoir pû être employées à cet uſage.

Ce ſont les Piémontois qui nous en fourniſſent, parce que ce ſont eux qui la travaillent le mieux, & qu'ils ſont même les ſeuls en Europe qui la ſçachent bien travailler.

Tous les Etats du Nord où il y a des Manufactures d'étoffes de ſoye, ſont pareillement obligés d'avoir recours à eux pour la chaîne de leurs étoffes; ils la leur vendent, ainſi qu'à nous, toute ouvrée & préparée, & ils ſe réſervent par-là une main d'œuvre qu'ils nous font payer d'autant plus cher aujourd'hui, que la conſommation des étoffes de ſoye augmente de plus en plus, ainſi que le nombre des Fabriques étrangeres.

Je ne crains point d'avancer que le produit de la ſoye pourroit monter en France à un grand tiers de plus qu'il ne monte effectivement, ſoit par l'augmentation de ſa qualité & par conſéquent de ſon prix, ſoit par la diminution du déchet, ſi on tiroit de la matiere tout le parti qu'on en peut tirer en la travaillant comme il faut; & ce qui confirme mon opinion, c'eſt que dans les endroits où l'on fabrique la ſoye le plus mal, & où elle eſt le moins eſtimée, j'en ai fait faire à ne la pas diſtinguer des plus belles.

Pour faire voir le peu de parti qu'on a tiré juſqu'ici de la ſoye qui vient chez

nous, & l'avantage considérable qu'on en retireroit en la travaillant autrement qu'on ne fait, il faut premierement remarquer, que la soye se fabrique d'abord sous une espece générale, qui est la soye gréze, on entend par soye gréze, la soye simplement tirée des cocons par le moyen d'un Tour propre à cet effet.

Cette soye gréze reçoit ensuite differentes sortes de préparations propres aux Manufactures : on en fait de l'organcin, ou on en fait des trames.

L'organcin n'est autre chose que deux, trois, & quelquefois quatre brins de soye gréze, tordus chacun en particulier sur un moulin, & retordus après tous ensemble sur un autre moulin, & cela pour leur donner une force & une élasticité propres à obéir aux differentes extensions qu'ils souffrent sur le métier lors de la fabrication de l'étoffe. Ces differens brins de soye ainsi tordus & retordus, se nomment organcin ou soye organcinée, & sont toujours employés pour faire la chaîne des étoffes.

La soye pour trame, est ordinairement composée de deux ou trois brins de soye gréze, qu'on met pareillement sur le moulin, pour y être tordus très légerement ensemble ; mais comme elle ne souffre aucun

effort sur le métier, les brins n'en sont jamais tordus séparément.

La trame est aussi composée quelquefois d'un seul brin de soye gréze, tordu foiblement sur lui-même, que l'on nomme poil.

Comme ces trois espéces particulieres de soye ne sont, à proprement parler, qu'autant de differens apprêts donnés à la premiere espéce, qui est la gréze, c'est de cette premiere opération que dépend principalement la bonté des trois autres, & c'est précisément cette premiere fabrication en soye gréze qni est mauvaise en France, & dans laquelle uniquement les Piémontois ont l'avantage sur nous pour la fabrication des organcins.

L'espece de soye la plus chere est donc l'organcin, parce qu'outre qu'elle est composée de la plus belle matiere, c'est-à-dire des cocons les plus fins, elle est encore plus travaillée dans ces secondes opérations, & l'excédent de son prix est toujours d'un tiers sur celui de la trame.

Si notre soye dans sa premiere opération étoit travaillée comme il convient, on pourroit en faire de l'organcin & gagner ce prix considérable, qui n'est que sur la main d'œuvre, & que nous payons argent comptant aux Piémontois, qui plus avisés que nous, ne font presque que de

l'organcin, parce qu'ils ont senti que le double apprêt qu'on est obligé de donner à de la simple soye gréze, une fois bien tirée pour en faire de l'organcin, ne leur coûte pas le surplus du prix auquel cet organcin est acheté au-dessus de la trame.

Il y a de plus une perte réelle de matiere dans la maniere dont on tire chez nous la soye des cocons; une même récolte donne toujours des cocons de plusieurs qualités differentes; elle en donne de fins, de demi fins, de satinés & des doubles; les cocons fins sont ceux dont le tissu présente à leur superficie un grain très-fin & très-serré; les demi-fins ont le grain plus lâche & plus gros; les satinés n'en ont point du tout, & les doubles sont ceux où deux vers ont travaillé & se sont enfermés ensemble.

Chaque qualité de cocons donne une soye differente; les fins donnent la plus belle, les demi fins, tirés avec précaution, (c'est-à-dire avec une eau moins chaude) en donnent une peu differente; les satinés en donnent une de beaucoup inférieure, & les doubles n'en sçauroient donner qu'une très mauvaise, qui n'est jamais d'aucun usage dans la fabrication des étoffes.

On a fait jusqu'ici tout ce qu'on a pû pour persuader ceux qui font tirer de la soye, qu'il falloit tirer chaque qualité de

cocons séparément ; qu'il y avoit beaucoup à gagner par la qualité de la soye qui en résultoit, mais on n'est pas encore parvenu à leur faire entendre raison là-dessus ; il y a beaucoup d'endroits où l'on tire les cocons pêle-mêle sans aucun triage, & partout ailleurs on se contente de tirer séparément les doubles & les satinés ; les fins & les demi-fins sont toujous mis ensemble dans la même bassine, ensorte qu'on gâte les beaux par le mêlange des inférieurs, qui eux-mêmes n'en sont pas mieux tirés, parce que chaque qualité de cocons exigeant une eau d'un degré de chaleur different, il arrive que quand l'eau est au degré de chaleur convenable pour les cocons fins, elle se trouve trop chaude pour les demi fins, qu'elle fait monter en bourre, & que si on veut les purger comme il convient, on perd alors la plus belle soye, qui s'enleve des cocons fins ; si d'un autre côté on tient l'eau dans un degré de chaleur plus modéré & convenable pour les demi-fins, la soye des fins ne se détache plus que très-difficilement, d'où il s'ensuit un déchet très-considérable, indépendamment de la mauvaise qualité de soye que l'on fait.

On sera peut-être surpris de ce qu'une Nation aussi active & aussi industrieuse

que la nôtre, soit restée aussi long tems dans l'ignorance relativement à cet objet, & que le propre intérêt des Particuliers ne les ait pas engagés à se perfectionner & à imiter d'aussi proches voisins.

Il est bien aisé de sentir que c'est l'effet d'une mauvaise habitude, contractée dès les commencemens, & qui n'a point changé, parce que la besogne est restée entre les mains des gens de la campagne, incapables de se corriger d'eux-mêmes, & ordinairement peu disposés à se laisser instruire.

J'ai crû que le meilleur moyen étoit de suppléer à leur ignorance & à leur négligence, en corrigeant & en perfectionnant le Tour dont ils se servent pour cette opération.

Ce Tour est celui avec lequel on tire la soye des cocons par le moyen de l'eau chaude; il est formé par un bâti de bois, qu'on nomme le banc du Tour; sa longueur est d'environ 4 à cinq pieds, sur 2 pieds & demi de large, il a 2 pieds de hauteur sur le devant & 2 pieds & demi sur le derriere; sur une traverse de devant il y a deux filieres de fer à 6 pouces environ de distance l'une de l'autre, & sur le derriere il y a un devidoir de deux pieds de diamétre pour recevoir la soye; ce de-

vidoir eſt mobile ſur les deux extrémités de ſon axe, par le moyen d'une manivelle; voici comment ſe fait l'opération.

Sur le devant du Tour eſt une baſſine de forme ovale remplie d'eau, poſée ſur un fourneau. La femme qui doit tirer la ſoye, & qu'on nomme la tireuſe, eſt aſſiſe devant cette baſſine; quand l'eau eſt preſque bouillante, elle y jette dedans deux ou trois poignées de cocons, & avec une eſpéce de petit balay, fait avec des branches de bruyeres les plus fines, dont toutes les pointes coupées forment un plan droit, elle enfonce legérement tous les cocons dans l'eau, & à pluſieurs repriſes, ce qu'on appelle faire la battue.

Quand les cocons ſont bien détrempés, tous les brins s'attachent aux pointes du balai; alors la tireuſe prend ces brins avec la main, & les enleve juſqu'à ce qu'ils viennent bien nets, ce qu'on appelle purger la ſoye.

Quand la tireuſe voit tous ces brins de cocons bien purgés, elle prend 4, 5, 6, & quelquefois, ſuivant la groſſeur de la ſoye que l'on veut faire, 12 & 15 de ces brins qu'elle paſſe dans le petit trou d'une des filieres, elle en paſſe le même nombre dans le trou de la ſeconde, & tous ces brins

de cocons, au ſortir des deux filieres, ne forment plus que deux fils de ſoye.

Une ſeconde fille prépoſée pour faire tourner le devidoir, & quon nomme la tourneuſe, prend alors ces deux fils de ſoye pour les attacher ſur le dévidoir, qu'elle fait enſuite tourner d'une très-grande viteſſe, au moyen de la manivelle; ces denx fils de ſoye viennent s'y coucher, & y former deux échevaux ſéparés, à la faveur d'un guide pour chaque fil.

Les deux guides ſont faits avec deux petits fils de fer, de quatre pouces de longueur, dont une extrémité eſt plantée perpèndiculairement dans une régle de bois, à ſix pouces de diſtance l'un de l'autre, & l'autre extrémité eſt recourbée en forme d'anneau, dans lequel on paſſe le fil de ſoye. La régle qui porte ces guides ſe meut horiſontalement, & parallelement à l'axe du devidoir, & comme ſon mouvement eſt de droite à gauche, on a nommé cette piéce du tour le va & vient.

A meſure que chaque cocon ſe développe, la tireuſe a ſoin d'en fournir de nouveaux, pour conſerver toujours la même égalité au fil de ſoye, dont la groſſeur lui eſt aſſignée par deux nombres, comme de 4 à 5, de 5 à 6, ou de 6 à 7 cocons, & de même en augmentant.

Comme chaque fil de ſoye, composé de pluſieurs brins de cocons, arrivoit ſur le devidoir ſans faire corps, c'eſt-à-dire, ſans être liés les uns avec les autres, on imagina d'abord de faire paſſer chaque fil de ſoye au ſortir des filieres ſur la circonference de deux cylindres, ſoit pour occaſionner une preſſion de tous les brins, dont la gomme dont ils ſont chargés, eſt encore aſſez liquide pour ſe coller, ſoit pour en exprimer l'humidité, & les faire arriver par ce moyen, bien ſecs & bien liés enſemble ſur le devidoir ; les cylindres, dont on ſe ſervoit, étoient ſimplement des bobines paſſées ſur une broche de fer, c'eſt pourquoi on appella cette façon de tirer la ſoye, tirer à la bobine.

La preſſion faite ſur ces cylindres ou bobines, n'étant point aſſez forte, & donnant aux fils de ſoye une forme platte, dont les brins n'étoient point encore aſſez liés, aſſez ſecs & aſſez unis, on ſupprima les bobines, & à leur défaut on imagina de croiſer, au ſortir des filieres, les deux fils de ſoye l'un ſur l'autre, un certain nombre de fois.

Cette méthode réuſſit à merveille ; la ſoye reçut dès-lors une qualité bien differente ; de platte qu'elle étoit, par le moyen des bobines, elle devint ronde au ſortir

des croisures ; les brins, quoique joints parallellement les uns sur les autres, parurent bien liés ensemble, & ne faire qu'un même corps ; elle arriva aussi plus séche & plus nette sur se devidoir ; dès ce moment, les Piémontois tirerent toutes leurs soyes de cette maniere, que l'on nomma tirer à la croisade.

Après la découverte des croisures, les Piémontois ajoûterent plusieurs autres perfections à leurs tours à tirer la soye.

Les guides qui conduisent le fil de soye sur le devidoir, recevoient leur mouvement par une poulie, dont l'axe étoit fixé sur une traverse du Tour, & cette poulie étoit mue par une corde sans fin, qui partoit d'une autre poulie fixée sur l'un des bouts de l'axe du devidoir, d'où elle recevoit son mouvement.

Ce mouvement qui doit être en telle proportion, avec chaque révolution du dévidoir, pour que les fils de soye changent continuellement de place, & ne se posent pas les uns sur les autres, étoit toujours dérangé par les differentes variations de la corde sans fin.

Les Piémontois ont prohibé ce mouvement à corde, & y ont substitué quatre roues en engrenage d'un nombre de dents déterminé, pour que la proportion du

mouvement des guides fût toujours constante avec chaque révolution du devidoir.

Ils ont aussi augmenté la distance des guides au devidoir, qu'ils ont fixée à trois pieds deux pouces de notre mesure, afin que les particules d'eau qui accompagnent les fils de soye, eussent le tems d'être frappés par l'air, & de s'évaporer davantage.

Toutes ces régles & plusieurs autres, concernant le tirage des soyes, sont portées dans un Réglement que le Roi de Sardaigne fait observer dans toute la rigueur.

Quoique les Tours à la croisade des Piémontois ayent passé jusqu'à présent pour les meilleurs, je les ai trouvés encore susceptibles d'être simplifiés & perfectionnés.

J'ai supprimé les quatre roues, par lesquelles les guides reçoivent leur mouvement de l'axe du devidoir; comme elles étoient faites en bois, elles sont sujettes à beaucoup d'inconvéniens; les dents s'usent & se cassent aisément; l'arbre qui communique le mouvement du devidoir aux guides, & qui est aussi de bois, est très-sujet à se tourmenter, à cause de sa longueur qui est de trois pieds, ensorte qu'il faut toujours avoir un double de toutes

ces piéces, pour en changer au premier accident, afin de ne pas interrompre le cours du tirage, ce qui occasionne un plus grand entretien, & par conséquent plus de dépense.

J'ai remis en usage la corde sans fin, en rendant mobile la traverse qui porte la poulie des guides, & à la faveur d'un poids de quatre à cinq livres, qui tire d'une force constante, cette traverse du côté opposé à la corde sans fin. La poulie, ainsi que la traverse & le poids, obéissent toujours aux moindres variations de la corde, d'où il s'ensuit un mouvement toujours régulier pour les guides, qu'on proportionne avec celui du devidoir, par la difference des diamétres des deux poulies.

J'ai trouvé que la proportion de vingt-deux parties & demie pour la poulie du devidoir, & de trente-cinq pour la poulie des guides, étoit la plus avantageuse pour bien distribuer la soye sur le devidoir.

Les croisures des deux fils de soye servent, non-seulement, comme je l'ai dit ci-dessus, à exprimer les parties aqueuses, & à lier les differens brins de cocons ensemble pour n'en former qu'un seul; elles servent encore à rendre la soye bien nette & bien unie, parce que les moindres sale-

tés, & les moindres petits bouvillons qui viennent avec les brins de cocons, lorsqu'ils n'ont pas été suffisammeut purgés, s'arrrêtent à la croisure, & ne pouvant passer outre, ils font casser le fil de soye.

Mais comme les tireuses craignent cet accident, parce qu'elles sont alors obligées de recommencer les croisures, opération qui n'est pas aisée, elles font un très-petit nombre de ces croisures, crainte de récidive, la soye arrive pour lors sur le devidoir beaucoup moins séche, beaucoup moins nette, & beaucoup moins forte, parce que les differens brins se trouvent moins liés & moins adhérens.

On leur recommande cependant de croiser beaucoup; elles y sont même astraintes par les Réglemens en Piémont; mais elles n'ont aucune régle pour s'assûrer du plus ou du moins; il est impossible à une tireuse de faire toujours le même nombre de croisures, parce qu'elle est obligée de les faire en roulant les deux fils de soye avec le bout du doigt *index* sur le poûce, dont le tact est entierement perdu par l'eau bouillante, dans laquelle elle est obligée de mettre ses doigts à chaque instant : si elle en fait trop, les fils de soye ne peuvent plus glisser l'un sur l'autre, & il faut absolument recommencer;

ſi elle en fait trop peu, elles ne produiſent pas tout leur effet, & c'eſt ce qui arrive le plus ſouvent.

J'ai levé cet inconvénient dans mon nouveau Tour, en donnant à la tireuſe un moyen prompt & facile de faire tel nombre de croiſures qui lui ſera preſcrit, & cela ſans toucher aux fils de ſoye.

Un coup d'œil jetté ſur ce Tour, fera beaucoup mieux connoître ce moyen que la deſcription que j'en pourrois faire.

Outre la grande facilité, & l'extrême préciſion avec leſquelles ſe font ces croiſures, on a encore l'avantage d'en faire le double, ſans que cela empêche en aucune façon les fils de ſoye de gliſſer l'un ſur l'autre, parce que ce plus grand nombre ſe trouve partagé en deux parties, ce qui forme deux croiſures, éloignées d'un pied environ l'une de l'autre.

Si la ſoye reçoit ſes principales perfections de l'effet des croiſures, il eſt aiſé de concevoir que plus on pourra, ſans inconvénient, augmenter le nombre de ces croiſures, plus on fera une ſoye parfaite.

En effet, ſi la preſſion que font les croiſures ſur les deux fils de ſoye ſert à unir, & à lier les differens brins de cocons qui les compoſent, il eſt certain que plus il y aura de croiſures, plus la cohéſion des

brins ſera grande, & que par conſéquent le fil de ſoye aura plus de force; mais comme les croiſures par cette nouvelle méthode pourront toujours être en même nombre, il en réſultera toujours une égalité de force dans la ſoye, qui eſt une des qualités principales qu'elle doit avoir.

Si la preſſion des croiſures contribue à la netteté des fils de ſoye, en s'oppoſant au paſſage des bourrillons, il eſt indubitable que ce qui aura paſſé dans la premiere croiſure pourra s'arrêter dans la ſeconde, & ce ſera toujours une barriere de plus qui empêchera les fils du ſoye d'arriver ſur le devidoir avec le moindre corps étranger; le nombre des croiſures étant toujours égal, les obſtacles ſeront toujours les mêmes, d'où il réſultera une ſoye toujours également nette, & toujours également unie.

Si la preſſion des croiſures ſert encore à exprimer les particules d'eau dont les brins de cocons ſont toujours enveloppés au ſortir de la baſſine, il eſt conſtant que plus il y aura de croiſures, plus il y aura de preſſion, & par conſéquent plus de particules d'eau en ſeront détachées; celles qui n'auront point été enlevées par la premiére croiſure, le ſeront par la ſeconde; voit-on auſſi très-ſenſiblement quan-

tité de particules d'eau s'enlever en forme de brouillard de la seconde croisure, sans laquelle ces particules d'eau seroient arrivées avec les fils de soye sur le devidoir, & auroient servi à les coller les uns sur les autres, inconvénient très dangéreux pour le devidage des échevaux, parce qu'outre la longueur du tems qu'on est obligé d'y mettre pour venir à bout de les devider, les fils collés s'écorchent ou se cassent très-souvent.

Indépendamment de toutes les perfections que la double croisure donne à la soye, elle fournit aussi à la tireuse le moyen de donner aux deux fils de soye le plus d'égalité qu'il est possible.

La tireuse n'a d'autre moyen pour s'assûrer de l'égalité des deux fils de soye qui se font en même-tems, que de les tirer chacun avec le même nombre de cocons. Mais lorsque les cocons tirent à leur fin, c'est-à-dire lorsqu'ils sont presque tous développés, ils fournissent des brins beaucoup plus foibles, souvent deux trois & quelquefois quatre de ces brins n'en valent pas un de ceux qui commencent à se développer ; la tireuse est alors guidée par la derniére croisure qui se porte dans l'instant du côté opposé au

fil le plus foible, & avertit par là la tireuse qu'il faut y jetter des brins de cocons jusqu'à ce que la croisure soit revenue dans le milieu.

Cette double croisure ne pardonne aucune faute ni aucune négligence dans l'opération du tirage; si les cocons n'ont pas été auparavant bien triés pour être tirés séparément, & si la tireuse dans ses battues n'en purge pas les brins jusqu'à-ce qu'ils viennent bien nets & entiérement dépouillés de toute leur mauvaise soye, la moindre côte, ou le moindre petit flocon de cette mauvaise soye fera casser les fils à l'arrivée des croisures, & si elle n'a pas soin de même de fournir des brins aux fils trop foibles, la croisure se portant trop du côté opposé, emportera le fil foible & le fera aussi casser.

Je suis persuadé que les mauvaises ouvriéres ne trouveront pas d'abord ce nouveau Tour à leur fantaisie, & qu'elles diront qu'il fait casser la soye plus souvent que les autres; mais il faut commencer par leur apprendre que ce Tour a été imaginé exprès pour faire casser tous les fils qui auroient pû arriver sur le devidoir avec quelque défaut, & que quand elles se seront habituées à bien trier les différentes espéces de cocons, à les bien purger à la

battue, & à entretenir ſoigneuſement l'égalité des brins, ce Tour ne leur paroîtra plus faire caſſer la ſoye auſſi ſouvent; elles verront au contraire qu'il eſt bien plus aiſé & bien plus commode, que leur Tour ordinaire, indépendamment d'une ſoye beaucoup plus belle & beaucoup meilleure, qu'elles ferout.

On voit en effet par tout ce que je viens de dire, combien le Tour à la double croiſade a d'avantage ſur le tour ordinaire; il donne à la ſoye une plus grande force en joignant par une preſſion double les differens brins qui la compoſent, il la rend nette & unie, en s'oppoſant doublement au paſſage des corps plus groſſiers, il en détache les parties aqueuſes par une double compreſſion, il aſſûre l'égalité de chaque fil de ſoye par la direction de ſes deux croiſures, il donne à la tireuſe un moyen très facile pour croiſer & pour croiſer avec préciſion, il ne ſouffre aucune négligence, il éxige au contraire toutes les précautions préalablement néceſſaires à cette opération, enfin il empêche qu'on ne gâte une matiére auſſi précieuſe, pour le remplacement de laquelle on eſt obligé de ſortir tous les ans une ſi groſſe ſomme d'argent du Royaume.

Pluſieurs expériences ont confirmé ce que

que je viens d'avancer en faveur de ce nouveau Tour; on a fait éclore des vers à soye cet été dernier, à quatre lieües de Paris près le Village de Massy; les cocons qui en sont provenus, ont fourni de quoi faire cinquante livres de soye qu'on a fait tirer sur quatre Tours à la double croisade.

Cette soye a été mise par les connoisseurs à côté de tout ce qui se fait de plus beau en Piémont, pour ne pas dire au dessus, & c'est sur cette soye que j'ai fait quantité d'expériences, pour m'assûrer de sa prééminence sur celle qu'on a fait aussi tirer sur un Tour ordinaire, dans le même lieu, par les mêmes tireuses & avec les cocons de la même récolte.

Les mots de l'Enigme & des Logogriphes du Mercure de Juillet sont *Jubilé*, *Jubilé*, *antichambre* & *ambrosie*. On trouve dans le premier Logogriphe *Jule*, *Julie*, *lie*, *Jubé*, *Bil*, *bile*, *bille*, *lui*, *Livie*, *Libie*, *vil*, *Ville*, *Bel*, *Bulle* & *jeu*. On trouve dans le second *Cambrai*, *Antibe*, *Mante*, *Tain*, *Caen*, *Tibre*, *Rhin*, *Marne*, *Caïn*, *Arabie*, *Bacha*, *mât*, *Iman*, *tabac*, *ancre*, *ambre*, *aimé*, *mitré*, *air*, *Bret*, *biche*, *mi*, *ré* & *Rabin*. On trouve dans le troisiéme

ami, or, rose, Rome, air, bras, jambe, rame, sabre, ire; Rabi, ambo, ire, mea, amor, morbi, Roma, ré, si, mi, mari, rime, Asie, Siam, mois, mais, More, Mars, Mai, Roi, robe & Moïse.

ENIGME.

Mille & mille attributs, l'un à l'autre opposés,
Par leur varieté, leur bizarre assemblage,
A chercher qui je suis, Lecteur, si vous l'osez,
Pourront dans un moment vous donner de l'ouvrage.
En un point seulement, de tout le genre humain
Je partage la destinée;
Nature veut que de sa main
La trame de mes jours soit faite & terminée.
Je suis souvent où l'on ne me croit pas,
Souvent aussi, qui croit me voir paroître,
Est bien confus de ne me trouver pas,
Quand de plus près il veut me reconnoître;
Les plaisirs les plus vifs, les soins les plus cuisans,
Sont tantôt mes amis, sont tantôt mes enfans;
Le tumulte me plaît, j'aime la solitude.
Né dans l'oisiveté,
J'excite souvent à l'étude,
Et par le travail le plus rude
Je ne puis être rebuté.

Quoiqu'ami de la paix, je conſeille la guerre,
Je ſuis un ſcélérat, j'aime la probité,
Et quoique la douceur ſoit dans mon caractére,
Mon reſſentiment va juſqu'à la cruauté;
Mais ce qui pourra bien vous paroître impoſſible,
Géant dès en naiſſant,
Je vais toujours rapetiſſant,
Et je finis par être imperceptible.

AUTRE.

Utile enfant de l'Art, ſans corps je ſuis produit,
Sur deux jambes pourtant je me trouve conduit;
Je vais en peu de tems d'Europe dans l'Afrique,
J'arpente également l'Aſie & l'Amérique.
De ce vaſte Univers je parcours la grandeur,
J'en fais tout le circuit, je toiſe ſa largeur;
Je te montre du doigt d'un lieu la longitude,
A combien de degrés il a ſa latitude;
Sans ſortir de tes mains, de Paris à Lizieux,
Je ſatisfaits, Lecteur, tes deſirs curieux.
Ce n'eſt pas encor tout; ſans changer de figure,
Conſtruit de deux métaux, j'en reçois la parure;
L'Art ſçut la rendre utile, & l'un ſur l'autre enté,
Je fus pour pluſieurs fins à propos inventé,
Car le même bien-tôt ſous les murs d'une Place,
Je décris tous ſes Forts qu'exactement je trace.
Je tourne autour de moi ſur la pointe du pied,
Et cependant, Lecteur, je ſuis eſtropié;
Car une jambe en deux ſouvent eſt ſéparée;

Privé d'une partie, une autre est préparée
A reprendre la place, & même quelquefois
On pourroit en compter plus de deux ou de trois.
On y voit une roue en fort petit volume,
Une autre peut servir & tenir lieu de plume.
La moitié de ton corps est la forme du mien,
Et si je suis trop lâche, alors je ne vaux rien.

Aux deux Amans, le Ve. Ch. Reg.

Ce 5 Juin 1751.

LOGOGRIPHE.

TRois choses, cher Lecteur, composent mon essence,
Qui toutes trois d'intelligence,
T'apprennent un secret sçavant & curieux,
Puisque je te mets sous les yeux
L'utile pesanteur de l'air que tu respire,
Mais déja je crains d'en trop dire.
Neuf membres font mon tout; si pour le deviner
Tu souhaites le combiner,
Il t'offrira d'abord l'implacable ennemie
De tous les animaux qui sur la terre ont vie;
Le flux & le reflux des mers;
Un de ces petits Corps répandus dans les airs;
Une pierre fatale à tous tant que nous sommes;
Ce qui fut inventé pour la perte des hommes;
Un endroit du logis aimé dans les hyvers;

Celui qui prend naissance en la Mauritanie ;
Le métal le plus beau, le plus digne d'envie ;
Du corps une partie incommode aux couriers ;
Un instrument qui sert beaucoup aux bateliers ;
Même ce qui t'anime & te donne la vie ;
Une forte chaussure, utile aux Cavaliers ;
Un suc jaune qui sort d'une plante étrangere,
Et tout ce qui remplit l'un & l'autre Hémisphere ;
Un poisson fort petit, qui dans le sein de l'eau
Peut, dit-on, retenir le plus puissant Vaisseau ;
Une Ville, autrefois maitresse de la terre.
De ton attention je craindrois d'abuser,
Si je t'en nommois davantage ;
Permets-moi donc, Lecteur, de finir ce langage,
Trop content si je puis un instant t'amuser.

Aux deux Amans, Ja. Ch. Re.

AUTRE.

Cultivée autrefois par des peuples fameux,
De leurs travaux j'ai consacré la gloire,
Et sans le secours de l'Histoire
Je les fais vivre encor chez leurs derniers neveux.
De douze membres composée,
Il est, pour me trouver, une méthode aisée ;
1, 2 & 6 vous diront qui je suis ;
Quand je suis belle, j'embellis ;
Mais de dix de mes pieds, quelquefois l'ignorance
Me fagotte si plaisamment,

Que bien loin d'être un ornement,
Je perds toute mon élégance.
Mon premier quart a versé bien du sang.
1, 3, 6, 7, 10, 2, souvent au plus haut rang,
Et souvent au plus bas étage,
Je ne perds ni ne gagne à de tels changemens ;
Lecteur, reprends mon tout, & de trois Elémens
Il sçaura t'offrir l'assemblage ;
9, 5 & 3, je suis bon à quitter,
Car très-souvent je défigure
Des chefs-d'œuvre de la Nature ;
6, 5, 9, 11 & 7, donnent de quoi flatter
Des humains la pauvre cervelle ;
3, 4, 1, 6, je fais une guerre cruelle
A 2, 1, 9, à qui 7 ajoûté
Du corps humain présente une partie.
5, 9, 1, 2 & 7, paya cher sa folie ;
8, 5, 3, 7, je suis de grande utilité,
Et l'on me voit mettre en usage
Dans les lieux où l'on rend hommage
A la suprême Majesté,
Comme dans les réduits faits pour la volupté.
Je compte par milliers les Auteurs de mon être ;
A me chercher, Lecteur, je t'aiderai peut être ;
2, 10, 3, 4 & 7, m'ont servi de berceau,
Et prise dans un sens nouveau,
De maint secret je voile le mystere ;
Je me change en 3, 1, 8, 4, 6 & 7,
Que j'en rends le dépositaire.

7, 3, 1, 2 & 6, action d'un distrait;
3, 2 & 5, je porte l'épouvante,
Quoique partant souvent d'une ame fort con-
tente,
Et dans 2, 10 & 7, on m'entend fréquemment;
Mais si l'on veut me joindre avec 8 seulement,
Je deviendrai plus fort que trente bras ensemble.
6, 5, 3, 9, 1, 8, certain bruit qui ressemble
A celui des.... mais par ma foi
Je ne vous dirai point à quoi,
Cela seroit trop clair; vous voilà sur la trace,
Et je ne prétends plus vous indiquer la place
Où les membres seront posés,
Ni de combien les mots vont être composés;
C'est à vous à faire le reste.
Par exemple, cherchez chose aux brigands funeste;
Certain pays où sans danger
On ne peut guéres voyager;
Ce que très souvent on regrette;
Et que l'on n'espere jamais,
Qu'une combinaison parfaite
Donne dans un seul mot en Latin & François;
Cherchez encore un meuble de ménage;
Une admirable invention,
Qui vous fait voyager chez toute Nation,
Et qui pluralisée est d'un tout autre usage.
Item, un vice capital;
Quelque chose de bon, qui souvent fait grand mal,
Une Province & Ville de Hollande;

Un plat cher à la gent gourmande ;
Une machine, qui des eaux,
Sauva certain vieillard, que le bûveur regrette,
Souvent fit danser un Prophéte,
Et dans un autre sens, fait trembler les batteaux ;
Une Charge spirituelle,
Où l'on porte bas la dentelle ;
Un accident, & celui qui le fuit ;
Ce qu'un bon Citoyen chérit ;
Une formidable Puissance,
Pas trop cousine de la France ;
Un Coquillage, un bon poisson ;
L'endroit d'où l'on nous fait leçon ;
Une voiture sans portieres ;
Et le gagne-pain des Notaires ;
Une espece d'augmentatif ;
Un homme au pas lent & tardif ;
Un lit d'enfant, très-respectable ;
Un jeu qui fait un bruit du diable ;
La peau de plus d'un animal ;
Un des cinq sens, je ne veux pas le dire ;
Ce qui sert à l'amour à faire bien du mal ;
Ce qu'on apprend quand on sçait lire ;
Une fille, qui sans retour,
Par sa sœur est chassée, & la sœur à son tour,
S'enfuit d'une vîtesse extrême ;
Ce qu'avec ses défauts on aime ;
Un Pays de l'Asie ; un peuple mécréant ;
Ce qu'il ne faut pas qu'on nous coupe ;

L'ordinaire goûter d'une bourgeoise troupe ;
Un coup dont maint joueur ne paroît pas content ;
Deux mots signifiant presque la même chose,
Et désagréables tous deux ;
Tourment à quoi le crime expose ;
Mal pour les dents fort dangereux ;
Ce qu'un chien courant doit connoître ;
Une voiture, ensuite un conducteur ;
Ce qui fait grand plaisir entre les mains d'un Maître,
Mais avec l'apprentif souvent fait mal au cœur ;
Un purgatif enfin ; deux notes de musique ;
Mais il me semble aussi que par trop je m'explique,
Et si je n'arrêtois mon indiscrétion,
Bientôt je vous dirois mon nom.

NOUVELLES LITTERAIRES.

MEMOIRES du Cardinal *de Retz*, contenant ce qui s'est passé de remarquable en France, pendant les premieres années du regne de Louis XIV. Nouvelle édition revue & corrigée. 7. vol. A Géneve, & se trouvent *à Paris* chez *Prault* fils, Quai de Conti.

Avant de faire connoître l'édition que nous annonçons, nous croyons faire

plaisir à nos Lecteurs en leur retraçant d'après M. le Président Henault, le caractére du Cardinal de Retz.

On a de la peine à comprendre, dit cet illustre Ecrivain, comment un homme qui passa sa vie à cabaler, n'eut jamais de véritable objet. Il aimoit l'intrigue pour intriguer; esprit hardi, délié, vaste & un peu romanesque, sachant tirer parti de l'autorité que son état lui donnoit sur le Peuple, & faisant servir la Religion à sa politique; cherchant quelquefois à se faire un mérite de ce qu'il ne devoit qu'au hazard, & ajustant souvent après coup les moyens aux évenemens. Il fit la guerre au Roi; mais le personnage de rebelle étoit ce qui le flattoit le plus dans sa rébellion; magnifique, bel esprit, turbulent, ayant plus de saillies que de suite, plus de chiméres que de vûes, déplacé dans une Monarchie, & n'ayant pas ce qu'il falloit pour être Républiquain, parce qu'il n'étoit ni sujet fidéle ni bon Citoyen; aussi vain, plus hardi, & moins honnête homme que Cicéron, enfin plus d'esprit, moins grand, & moins méchant que Catilina. Ses Mémoires sont très agréables à lire; mais conçoit-on qu'un homme ait le courage, ou plûtôt la folie de dire de lui même

plus de mal que n'en eût pu dire son plus grand ennemi ? Ce qui est étonnant, c'est que ce même homme sur la fin de sa vie n'étoit plus rien de tout cela, & qu'il devint doux, paisible, sans intrigue, & l'amour de tous les honnêtes gens de son tems, comme si toute son ambition d'autrefois n'avoit été qu'une débauche d'esprit, & des tours de jeunesse, dont on se corrige avec l'âge, ce qui prouve bien qu'en effet il n'y avoit en lui aucune passion réelle. Après avoir vécu avec une magnificence extrême, & avoir fait pour plus de quatre millions de dettes, tout fut payé, soit de son vivant, soit après sa mort.

On convient généralement que nous n'avons guéres rien en notre Langue qu'on puisse comparer aux Mémoires du Cardinal de Retz pour la force du style, la profondeur des caractéres, la chaleur de la narration. L'Auteur, dit M. l'Abbé Lenglet, les écrivit dans sa retraite de Commercy, frontiere de Lorraine. Il avoit mêlé beaucoup d'avantures galantes avec les affaires de l'Etat, & comme l'Auteur les avoit communiqués à des Religieuses, elles les copierent entiérement, à la réserve des intrigues d'amour, que la Religion de ces bonnes filles les empêcha

de transcrire. C'est ce que m'a dit en Lorraine M. d'Audiffret, Envoyé de S. M. T. C. auprès de S. A. R. de Lorraine. Ce Ministre, plein d'une vertu solide, de beaucoup de lumiere & d'une prudence consommée, qui auroit mérité un plus grand Théâtre que celui sur lequel il a parû, avoit eu un exemplaire de ces Mémoires, par le moyen de quelques-unes de ces Religieuses, &c.

On a joint à cette Edition differens morceaux, dont les uns sortis de la plume du Cardinal, font plus particuliérement connoître le génie de l'Auteur. Les autres servent d'éclaircissement à quelques endroits des Mémoires. Nous allons les indiquer selon l'ordre qu'on leur a donné dans cette Edition.

1°. Procès Verbal de la Conférence faite à Ruel, par Messieurs les Députés du Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides, ensemble ceux de la Ville, contenant toutes les propositions qui ont été faites, tant par les Princes & Députés desdites Compagnies, & de tout ce qui s'est passé entre eux pendant ladite Conférence.

2° Lettre présentée au Sacré Collége, de la part du Cardinal de Retz pendant sa prison. Elle est en Latin.

3°. Le Courier Burlesque de la guerre de Paris, envoyé à M. le Prince de Condé, pour le divertir pendant sa prison.

4°. Sermon de S. Louis, Roi de France, fait & prononcé devant le Roi & la Reine Régente sa mere, par Monseigneur J. F. P. de Gondy, Archevêque de Corinthe & Coadjuteur de Paris, à Paris dans l'Eglise de S. Louis des PP. Jesuites, au jour & Fête de S. Louis l'année 1648.

5°. La Conjuration de Jean Louis Comte de Fiesque. Ouvrage que M. de Retz composa, n'ayant encore que 17. ans.

6°. Avis à M. le Cardinal Mazarin sur les affaires de M. le Cardinal de Retz.

7°. Les Mémoires de Guy Joli, Conseiller au Châtelet de Paris; ceux de Claude Joli, Chanoine de Notre-Dame, & de la Duchesse de Nemours.

DISCOURS en vers & autres Poësies par M. B.... Nouvelle Edition. *A Géneve*, chez H. Albert *Gosse*. 1751. Brochure *in*-12.

Le premier discours roule sur la Poësie en général. Le second, sur differens points de morale. Le troisiéme, sur les passions permises à un honnête homme. Le quatriéme, sur la Tragédie & sur les difficultés qui y

ſont attachées. Le cinquiéme, eſt une deffence de la Poëſie. Le ſixiéme traite des vains ſouhaits & de la folie des hommes. Les Odes qui ſuivent ont le même mérite que les Poëmes, & leur réputation eſt faite. Nous rapporterons deux Epigrames, pour faire connoître la maniére de l'Auteur, à ceux qui ne connoiſſent pas encore ſon Recueil.

Réponſe d'Iſocrate.

Un gros Caiſſier, bavard par excellence,
Chez un Rhéteur s'envint ſolliciter
Quelques leçons de parfaite éloquence,
La bourſe en main, prêt à tout acheter.
Mon bon Monſieur, pour ne vous point flatter,
Dit le Rhéteur, payrez double onéraire;
Ce n'eſt le tout de vous faire écouter,
Il faut encor vous apprendre à vous taire.

Eloge d'une honnête femme.

A mon avis, le plus grand des tréſors,
C'eſt une femme honnête, je m'explique:
Je veux qu'elle ait l'eſprit comme le corps;
Que ſon devoir ſoit ſa ſeule pratique;
Qu'en ſon cœur ſoit toute ſa Réthorique;
Que ſa raiſon ne conteſte aucun point:
Heureux qui l'a, cette merveille unique;
Mais plus heureux celui qui ne l'a point.

Œuvres diverses de M. *Darnauld*, de l'Académie des Sciences & Belles Lettres de Berlin, dédiées au Roi de Prusse. A Berlin & se trouvent *à Paris*, chez *Durand*, rue S. Jacques, 1751. *in*-12. 3 vol.

Nous parlerons le mois prochain de ce Recueil, dans lequel on trouvera une Tragedie, des Odes, des Epitres, des Eglogues, des Idilles, des Epitres, des Fables, des Contes, des Epigrammes, des Parodies, des Chansons, des Madrigaux; des Elegies, &c. Il n'y a presque point de genre de Poësie pour lequel M. Darnauld n'ait eu du goût.

L'Infortuné' reconnoissant, par M. *Guer*. *A Paris*, de l'Imprimerie de *Ballard*, rue Saint Jean de Beauvais. 1751. 1 vol. *in*-8°.

Le premier Chant de cet ouvrage, qui en a quatre, roule sur la naissance, l'éducation & les malheurs de M. Guer. Le second est une invective contre les amis ou les protecteurs dont M. Guer n'a pas eu lieu d'être content. M. Guer est consolé dans le troisiéme & dans le quatriéme par les bienfaits de M. de Machault, par le goût des Lettres, & par la composition de plusieurs ouvrages, dont plusieurs ont déja été imprimés, & les autres ne tarderont pas à l'être.

L'Auteur a ajouté quelques piéces fugitives.

DEL *Commercio Dissertazione, del Marchese Girolamo Belloni.*

Cette Dissertation, imprimée à Rome en Italien & en Latin, a quatre objets. Le Commerce, la Monnoye, le Change, l'égalité & l'inégalité entre l'or & l'argent. Nous souhaiterions que quelqu'un de nos Ecrivains entreprît la traduction de cet ouvrage, où il y a des recherches, & dont l'objet devient tous les jours plus utile & plus général.

HISTOIRE Générale d'Espagne, traduite de l'Espagnol de Jean *de Ferréras*, enrichie de Notes historiques & critiques, de Vignettes en taille douce & de Cartes Geographiques; par M. *d'Hermilly. in*-4° dix volumes. *A Paris* chez *Giffey, le Breton, Ganeau, Bordelet, Quillau fils, de Laguette.*

Le cinquiéme volume de ce grand ouvrage comprend depuis l'année 1325, jusqu'à l'an 1390. Les deux événemens les plus importans qui y sont développés, sont l'usurpation du Royaume de Mayorque, par Don Pédre, Roi d'Arragon, & le Regne de Don Pédre le cruel, Roi de

Castille. Ferréras ne laisse rien à désirer sur le dernier point ; mais il a traité trop superficiellement le premier. Cette négligence de l'Historien a occasionné une dissertation du Traducteur dont nous allons rapporter une partie.

Quoique la réunion du Royaume de Mayorque à la Couronne d'Arragon soit un des événemens les plus importans dont il est parlé dans le cinquiéme tome de ma traduction, Ferréras raconte le fait d'une maniere si succinte, qu'on reste dans une espece d'incertitude touchant l'équité ou l'injustice de cette action. Il donne même lieu au doute, en marquant sous l'année 1341, que Don Pédre IV. Roi d'Arragon, sollicité par les Mayorquins, qui étoient mécontens de leur Roi, de réunir à perpétuité leurs Isles à sa Couronne, *chercha des prétextes pour colorer son entreprise*; & sous l'année 1342, que Dom Jayme IV. Roi de Mayorque, ayant été ajourné par ce Prince, son Seigneur Suzerain, pour répondre à certains chefs d'accusation, *ne voulut point paroître au jour marqué, de sorte que le lendemain, Don Pédre le déclara contumax & rebelle, & comme tel déchu de tous ses droits sur les Domaines qu'il tenoit à foi & hommage de la Couronne d'Arragon.* On peut en effet inferer de

ceci deux choses, la premiere, qu'à la seule réquisition des Mayorquins, le Roi Don Pédre projetta de dépouiller le Roi Don Jayme de ses Domaines, feudataires de la Couronne d'Arragon; la seconde, que le Roi Don Jayme fournit à Don Pédre par son refus d'obéir à la citation, un prétexte, au moins apparent, de satisfaire son ambition. Dans le premier cas, le Roi d'Arragon paroît injuste; dans le second, le Roi de Mayorque semble le justifier pa sa désobéissance. Il est cependant sûr que le Roi d'Arragon, en s'emparant des Etats du Mayorquin, a commis une usurpation manifeste, & je me propose ici de le démontrer, de maniere qu'il ne reste aucun doute au Lecteur.

Personne ne peut disconvenir que la démarche des Mayorquins, en la supposant véritable, auprès du Roi Don Pédre, ne pouvoit en aucune maniere autoriser ce Prince à détrôner Don Jayme. Quelque dur que soit le Gouvernement d'un Roi, & quelque mécontens qu'en puissent être ses sujets, nul autre Roi, quoique vivement sollicité par ceux-ci, ne peut avec raison lui enlever ses Domaines. Tout souverain est maître dans ses Etats; il peut y faire ce qu'il veut, sans être tenu de rendre compte aux autres de sa conduite.

C'eſt un droit qui lui eſt acquis par l'auguſte caractére dont il eſt revêtu. S'il eſt quelquefois reſtraint, ce ne peut être que par un Seigneur Suzerain, qui en donnant l'inveſtiture d'un fief, ſe réſerve quelques prérogatives de la Souveraineté, tel que de faire battre monnoye & d'autres, mais ſans jamais s'immiſcer dans ce qui regarde le Gourvernement des ſujets de cet Etats. Le feudataire peut les diriger comme il lui plaît, & même leur faire prendre les armes contre le Suzerain, s'il n'eſt rien porté de contraire par l'acte d'inféodation, par ce qu'ils ſont tenus de lui obéir en tout. A des Sujets opprimés par leur Seignenr immédiat, décoré du titre de Roi ou de quelque autre, auquel la Souveraineté ſoit attachée, il ne leur reſte que la voye des remontrances. Si elle ne produit pas ſon effet, ils doivent plier ſous le joug qui leur eſt impoſé. En s'écartant de cette conduite, ils ſe rendroient criminels. Aucun Prince ne pourroit embraſſer à force ouverte leurs intérêts, ni profiter de leurs mauvaiſes diſpoſitions pour leur Seigneur, ſans compromettre & dégrader ſa propre autorité. Il eſt même de l'honneur & de la gloire du Suzerain, quand il y en a un, d'employer ſon autorité & ſa puiſſance pour les contenir dans le devoir, parce

que le feudataire est en cette qualité sous sa protection, envers & contre tous. Par conséquent, bien loin de prêter l'oreille à la proposition des Mayorquins, & de chercher à en tirer avantage, le Roi Don Pédre auroit dû leur rapeller leurs obligations, & leur faire sentir, que s'ils s'en écartoient, il ne pouvoit lui-même se dispenser d'aider leur Roi à les réduire. En vain pour le justifier, on allegue que le Roi Don Jayme surchargeoit d'impôts ses sujets: on sçait que le Roi Don Pédre ne pouvoit lui en faire un crime, puisque les Rois d'Arragon abandonnoient aux Mayorquins, par l'acte d'inféodation, les impôts même, que les Suzerains se réservent quelquefois: c'est ce qu'on voit par l'Acte qui est à la fin de cette Préface, & dans lequel on lit entre autres articles, où parle le Roi Don Sanche de Mayorque.

Mais il est faux, quoi qu'en disent Ferréras & Zurita, un de ses guides, que les Mayorquins ayent porté contre leur Souverain aucunes plaintes au Roi d'Arragon, ni invité le dernier à se saisir de leurs Isles, & à les réunir à sa Couronne pour toûjours. Outre qu'il n'en est rien dit par le Roi Don Pédre IV. dans son Histoire, ce fait est démenti par une Lettre que Vincent Mur rapporte en entier dans le

tome second de l'Histoire de Mayorque, Liv.4. chap. 13 (12) & que la Communauté & le Royaume de Mayorque écrivirent le 18 Juin de l'année 1342, au même Roi Don Pédre, en réponse à la sommation que ce Prince leur fit de se ranger sous son obéissance, & de cesser de regarder Don Jayme comme leur Roi. Après y avoir protesté qu'ils reconnoissoient leur Souverain pour un Roi très-équitable, & que tout le monde devoit le tenir pour tel, ils finissent par déclarer que ni crainte, ni menace, ni maux, ni dangers ne pourront jamais les faire manquer à la fidélité qu'ils lui doivent, & dans laquelle ils espérent persister toûjours, avec la grace de Dieu. Croira-t'on qu'ils eussent ainsi parlé du Roi Don Jayme, & eussent montré pour lui, dans cette occasion, tant d'affection, s'ils avoient fait auparavant une démarche si contraire? Il a donc fallu que le Roi Don Pédre ait été excité par d'autres raisons.

On ne peut pas dire non plus que le refus du Roi Don Jayme de se rendre à l'ajournement, fût le motif qui fit agir le Roi Don Pédre : il est constant que ce ne fut qu'un prétexte spécieux dont le Roi d'Arragon se servit, pour donner une couleur à son entreprise. C'étoit là précisément ce qu'il de-

mandoit, & ne il doutoit point de l'avoir. Embarrassé sur le parti qu'il devoit prendre dans les démêlés & la guerre entre le Roi de France & le Roi de Mayorque, à cause des instances vives & réitérées du dernier, pour obtenir de lui du secours, en vertu de leurs engagemens réciproques, il s'avisa de faire citer le Mayorquin aux Etats de Catalogne, afin de le mettre dans le cas d'être réfractaire à ses ordres, & de pouvoir par-là se tenir dégagé de ses obbligations envers lui. C'est ce qu'il donna à entendre à son Conseil, quand il lui proposa cet expédient. Je rapporterai ailleurs ses ptopres termes; il est donc sûr qu'il ne cherchoit qu'à rompre avec le Mayorquin, & qu'à se délier; & le succès de ce stratagême ne devoit pas lui paroître douteux. Il sçavoit que le Roi de Mayorque ne pouvoit alors s'absenter du Roussillon, où les François étoient entrés à main armée, sans s'exposer à le perdre, & il étoit bien persuadé, que quelque envie qu'eût ce Prince de lui obéir, la situation de ses affaires ne le lui permettroit pas. La chose arriva comme il l'avoit prévûe; le Roi Don Jayme ne comparut point, non pas de dessein prémédité, ou faute de le voir, quoique Ferréras l'insinue, mais parce qu'il ne lui fut pas possible; & de-là, le Roi Don

Pédre prit occasion, pour s'exempter de remplir ses engagemens, de le déclarer contumax & rebelle. Cette déclaration se fit même dès le lendemain du jour fixé pour la comparution, sans aucun égard à tous les obstacles légitimes, qui dans la position où étoit le Roi Don Jayme, pouvoient retarder le voyage, en cas que ce Prince pût trouver le moyen de le faire; & à cet empressement on n'a pas de peine à reconnoître quel étoit le véritable but de l'Arragonnois, en citant le Mayorquin.

Le Roi Don Jayme étoit cependant très excusable. Il ne falloit pour le justifier, que l'embarras & la nécessité de deffendre en personne ses Domaines contre l'invasion du Roi de France, qui étoit pour lui un ennemi, d'autant plus puissant & redoutable, qu'il n'avoit que très peu de force à lui opposer. Sa présence étoit indispensable dans le Roussillon, afin d'animer ses sujets & ses troupes, qui n'ont jamais autant d'ardeur & de zéle, que lorsqu'ils sont sous les yeux de leur Souverain. Il n'y a point d'occasion où le Prince soit plus obligé de se montrer au Peuple & aux soldats, que quand le danger est éminent. Sa vûe est comme un Soleil qui échauffe les cœurs & ranime les esprits, & la moindre éclipse peut lui être funeste.

Le sixiéme tome s'étend depuis l'an 1391, jusqu'à l'an 1454. On y trouvera, comme dans tous les autres volumes, des Vignettes & des Lettres grises très-élégantes. La premiere Vignette représente Don Henri III, Roi de Castille, confirmant dans une assemblée d'Etats les Loix & Priviléges du Royaume, & prenant les rênes du Gouvernement. La seconde représente Saint Vincent Ferrier, publiant dans l'Eglise de Caspe, en présence des Ambassadeurs d'Arragon, de Catalogne & de Valence, la Sentence rendue par lui, & par huit autres Juges, pour l'élection & proclamation du Roi Don Ferdinand I, au Trône de cette Monarchie, après la mort du Roi Don Martin. La Carte de l'Isle de Sardaigne, qui est dans ce volume, nous a paru exacte & bien gravée. Le Traducteur fixe dans une Dissertation l'époque de l'établissement des Benedictins en Espagne; il est singulier que ce point d'Histoire ait échappé aux Sçavans sans nombre qu'a produits, & que produit tous les jours cet Ordre célébre.

Le septiéme tome commence en 1454, & finit en 1483. On s'apperçoit, à mesure qu'on avance dans la lecture de l'ouvrage, dont nous rendons compte, que l'Histoire

l'Histoire d'Espagne devient plus agréable Cette foule de petites Monarchies s'éteint insensiblement, & il est bien rare qu'un Royaume soit uni à un autre, sans quelque révolution un peu intéressante. Le mariage de Dona Isabelle, Reine de Castille, & de Ferdinand, Roi d'Arragon, est l'époque la plus mémorable de l'Histoire d'Espagne, & l'évenement le plus frappant du septiéme volume. On trouvera à la tête une Dissertation fort curieuse, où sont très-bien développés les droits de tous les Prétendans au Trône d'Arragon, après la mort du Roi Don Martin. Les Compétiteurs étoient au nombre de sept, cinq Princes, & deux Princesses, qui sortoient tous de la Maison Royale d'Arragon.

DISSERTATION sur les maladies de l'uréthre, qui ont besoin de bougies. Par M. *André*. *A Paris*, chez *Pecquet*, rue de la Huchette, & *à Versailles*, chez *André*, rue de l'Orangerie, *in*-12. Un volume, 1751.

Les invectives que nous entendons tous les jours contre l'esprit frivole du siécle, n'empêchent pas qu'il ne s'imprime aujourd'hui un beaucoup plus grand nombre de Livres utiles, que dans le siécle dernier;

un homme d'esprit a dit, que ce siécle-ci étoit la petite piéce du siécle passé ; cela peut être à plusieurs égards ; mais les Sciences & les Arts sont plus cultivés, & avec plus de succès, par nous, que par nos peres. Le Regne de Louis XIV. a été, si l'on veut, le Regne des fleurs ; le Regne de Louis XV. sera le Regne des fruits.

Le Livre de M. André, qui a occasionné ces réflexions, est utile, & très-utile : il seroit à souhaiter que l'Auteur y eût mis plus d'ordre & de netteté ; mais on sent que cet habile Chirurgien, entierement occupé de sa matiere, en a tout-à-fait négligé la forme.

LETTRES de M. le Chevalier de Tincourt, à Madame la Marquise de ***, sur les Tableaux & desseins du Cabinet du Roi, exposés au Luxembourg depuis le 14 Octobre 1750. *A Paris*, chez *Merigot*, pere, Quai des Augustins.

DICTIONNAIRE philosophique, ou introduction à la connoissance de l'homme. *A Londres*, [illegible]1, & se trouve *à Paris*, chez *Duran*[illegible]e Saint Jacques. Un volume *in*-8°.

Cet ouvrage est proprement la définition des vices, des vertus, des plaisirs,

des passions, des qualités du cœur & de l'esprit, &c. On y trouve bien expliqués tous les mots de morale & de politique, dont on n'a pas souvent une idée trop nette. Pour mettre nos Lecteurs en état de juger de l'utilité de cette nouveauté, nous en copierons quelques articles.

Age.

L'âge est le tems de la durée d'une chose. La vie de l'homme est partagée en plusieurs âges. L'enfance va jusqu'à quatorze ans. C'est le tems de l'éducation, qu'on ne peut trop tôt commencer. L'adolescence commence à quatorze ans, & finit à vingt-cinq; c'est l'âge le plus critique, parce que les passions y sont plus vives, & que la raison n'est pas assez formée pour les contenir dans de justes bornes. La jeunesse est depuis vingt-cinq, jusqu'à quarante; c'est le regne de l'ambition & du travail. L'âge mur est depuis quarante jusqu'à soixante; c'est l'âge de la raison, & le tems de la récolte. La vieillesse est depuis soixante jusqu'à quatre-vingt-dix; c'est le tems de la retraite & du repos; le tems fait pour jouir des fruits du travail & de l'expérience: après viennent la caducité & la décrépitude, qui entraînent à leur suite les infirmités & la mort.

Bonheur.

Le bonheur est un état constant de plaisirs ; il consiste dans la santé, la paix du cœur, & la tranquillité de l'esprit. La paix du cœur & la tranquillité de l'esprit s'acquierent & se conservent par l'exercice de la vertu. La santé s'entretient par la tempérance, ainsi le bonheur est en noüs, & dépend de noüs en partie, car quoique la santé n'en dépende pas absolument, il faut cependant convenir qu'elle en dépend à certains égards ; d'ailleurs elle n'est pas essentiellement nécessaire au bonheur, puisqu'on voit tous les jours des gens qui sont privés de ce bien, & qui cependant sont heureux ; mais beaucoup moins, sans doute, que ceux, qui à la même quantité de bonheur, réuniroient encore cet avantage, qui rend la joüissance des autres bien plus sensible.

Ce ne sont pas les raisonnemens, dit Marc Aurele, *ce ne sont pas les richesses, la gloire, ni les plaisirs, qui rendent l'homme heureux, ce sont ses actions. Pour les faire bonnes, il faut connoître le bien & le mal ; il faut sçavoir pourquoi l'homme est né, & quels sont ses devoirs* ; *ainsi*, ajoute-t'il, *le moyen de parvenir au bonheur, est un bon esprit ; que fais-tu donc ici, imagination ? Va-t'en au nom des Dieux, je n'ai nul besoin de toi. Tu es venue*,

selon ton ancienne coûtume; je ne m'en fâche point, va t'en seulement, je t'en conjure. Et dans un autre endroit, il ajoute: *A quelque heure que la mort vienne, elle me trouvera toujours heureux. Etre heureux, c'est se faire une bonne fortune à soi même, & la bonne fortune, ce sont les bonnes dispositions de l'ame; les bons mouvemens, les bonnes actions.*

Le bonheur est donc inséparable de la vertu: on peut, à la vérité, avoir sans elle des plaisirs passagers, si la dissipation, & les amusemens frivoles, qui trainent à leur suite l'ennui, le dégoût & le repentir, méritent un si beau nom. Au reste, *la poursuite du bonheur*, dit le Spectateur Anglois, *est toujours accompagnée de quelques inquiétudes, dont un homme qui se borne à des repas modérés, qui jouit de la conversation de ses amis, & d'un sommeil doux & paisible, ne s'embarrasse guéres, pendant que les esprits sublimes parlent du bonheur & de la tranquillité; c'est lui seul qui les possede.*

Le bonheur est entre l'indifference & la passion.

Esprit.

L'esprit est l'ame, considérée par la pensée, qui est un de ses attributs. On découvre dans l'esprit trois principales facultés, l'imagination, la mémoire, le jugement.

Ces trois facultés ne sont pas absolument opposées les unes aux autres ; cependant il est très-rare de les trouver réunies ensemble. On voit rarement qu'un homme, qui a beaucoup de mémoire, ait beaucoup d'imagination, & plus rarement encore, qu'un homme, qui a beaucoup d'imagination, ait beaucoup de jugement.

Voici la succession des opérations de l'esprit : les objets frappent les sens, la conscience avertit l'ame de cette perception ; l'attention lui dit, que c'est la seule qu'elle ait eue, & lui fait oublier les autres ; la réminiscence lui rappelle qu'elle l'a eue ; l'imagination la lui fait sentir de nouveau ; la mémoire lui en rappelle le nom, & quelques circonstances sans le premier sentiment de perception, & la contemplation qui y demeure attachée ; alors le jugement combine, abstrait, distingue, compare, compose, ou décompose, analyse, raisonne, juge, affirme ou nie.

Toutes ces differentes facultés dépendent de la disposition des organes, & établissent differentes sortes d'esprits.

Il y a l'espit sublime, l'esprit pénétrant & profond, l'esprit fin & délicat, l'esprit naturel, l'esprit simple, l'esprit vaste & étendu, & l'esprit original.

L'esprit sublime, qu'on nomme autre-

ment génie, eſt celui qui ſent & peint vivement les objets; il fait des Orateurs & des Poëtes; l'imagination eſt ſon lot.

L'eſprit pénétrant & profond enviſage dans les choſes le rapport qu'elles ont avec notre utilité, & c'eſt-là l'emploi du jugement. Il eſt propre aux Sciences & aux Arts: c'eſt ce qu'on nomme bon eſprit. *Voyez bon ſens.*

L'eſprit fin & délicat voit dans ces mêmes choſes le rapport & l'agrément qu'elles ont avec le plaiſir de la vie: c'eſt ce qu'on appelle le bel eſprit. Il poſſede les deux autres facultés de l'eſprit, mais dans un degré moins éminent.

L'eſprit naturel eſt ce goût de la belle Nature, qui nous fait dire & ſentir ce qui eſt propre à un ſujet.

L'eſprit naturel ne dit que ce qu'il faut dire; il met les choſes à leur place, & rejette ces ornemens ambitieux, dont parle *Horace.*

Il ſe forme de la modération de l'ame, & de la juſteſſe de l'eſprit, à la difference du génie qui naît de l'activité de l'ame, & de la vivacité de l'imagination. *Voyez* Goût.

L'eſprit ſimple eſt celui qui n'a point de pénétration; ennemi de la vanité & du

desir de briller, il fuit toute affectation ; & ne se pique de rien.

Il suppose nécessairement l'esprit naturel, avec lequel on le confond souvent, quoique l'esprit naturel ne soit pas toujours simple. *Racine* n'avoit que l'esprit naturel ; *la Fontaine*, *Fenelon* & *Pascal* avoient l'un & l'autre, c'est ce qui fait qu'on a dit de ce dernier, qu'il étoit assez bête pour ignorer, qu'il valloit beaucoup mieux que *Nicole* & *Arnaud*.

L'esprit simple est la marque de beaucoup de jugement.

L'esprit étendu, est celui qui a beaucoup de connoissance dans une Science ; l'esprit vaste, est celui qui réunit plusieurs connoissances dans differentes Sciences : l'un fait beaucoup, l'autre fait mieux. L'esprit étendu sent le rapport & la liaison des choses, & de conséquence en conséquence, il remonte jusqu'à leur principe : l'esprit vaste, n'apperçoit que les effets. L'un voit distinctement les objets, & l'autre ne les apperçoit que d'une maniere confuse.

L'esprit original, est celui qui envisage & représente les objets sous un aspect nouveau, & qui a un air d'invention.

Cette qualité se remarque dans le tour

de l'expression, & dans le rapport rapproché des choses qui paroissent le plus éloignées, & le plus incompatibles. L'esprit original donne la facilité de s'exprimer, parce qu'il vient d'une grande netteté d'imagination, qui nous présente distinctement les objets, & des termes propres à les peindre.

L'esprit veut être cultivé avec modération; trop d'étude l'accable, & rend les connoissances confuses; le défaut d'exercice le fait tomber en langueur; la réflexion le nourrit, & rend les idées claires & distinctes.

Il paroit un ouvrage imprimé *in*-8° à *Paris* chez Ph. N. *Lottin* & G. H. *Butard*, à la Vérité, 1750, intitulé, *Traité théorique & pratique du Plain-chant, appellé Grégorien*, dans lequel on explique les vrais principes de cette Science, suivant les Auteurs anciens & modernes; on donne des regles pour la composition du Plaint-chant, avec des observations critiques sur les nouveaux Livres de Chant. Ouvrage utile à toutes les Eglises, aux Séminaires & aux Maîtres de Chant, pour former des Chantres & les rendre capables, soit de composer des Chants d'Eglise, soit de juger de leur composition.

F v

Cet ouvrage est adressé à Messieurs les Préchantres, ou Grands-Chantres des Eglises de France.

Un Chapitre préliminaire apprend pourquoi la plûpart des Chants nouveaux sont moins parfaits que les anciens. On donne des principes pour discerner les piéces originales, des piéces imitées. L'Auteur dit qu'il n'a entrepris ce Traité que pour procurer de meilleures compositions, en rappellant les principes des Anciens, la plûpart inconnus depuis long-tems, parce qu'ils n'ont pas été assez approfondis par les Auteurs modernes. Ce Traité est divisé en deux parties.

Dans la premiere, après avoir parlé de l'origine & de l'usage du Chant, de son introduction dans l'Eglise, on donne les élémens de cette Science. On remarque ensuite que les Anciens n'avoient point donné de noms aux notes du Chant ; qu'ils les distinguoient seulement par les noms des sept premieres lettres de l'alphabet, A B C D E F G ; que ce fut le Moine Gui d'Arrezzo, qui vers l'an 1022, leur donna les noms *ut*, *ré*, *mi fa*, *sol*, *la*, qu'il tira de l'Hymne *Ut queant laxis*, de S. Jean-Baptiste. On donne le Chant qu'il y a lieu de croire que Gui avoit sous ses yeux. Après le tableau du systême diatonique

des Grecs, on parle des differentes Gammes connues depuis Gui. On donne ensuite un chapitre entier qui contient la méthode pour apprendre à chanter. Puis entrant plus profondément en matiere, on traite de l'origine des modes du Chant qu'on démontre être au nombre de douze. En effet soit qu'on consulte la nature ou les instrumens, on ne trouvera jamais que sept sons (le huitiéme étant concordant avec le premier, le neuviéme avec le deuxiéme, &c.) d'où naissent sept octaves. Chaque octave peut être divisée en deux manieres ; ce qui produit 14 octaves, dont deux sont de mauvaise espece, que les Anciens ont rejettées, & se sont fixés à 12 octaves légitimes qui constituent les 12 modes, fort méconnus aujourd'hui dans la plûpart des Eglises. Leurs transpositions sont encore moins connues, & cette ignorance a fait dans les derniers tems adjuger à un mode des piéces de Chant qui sont d'un autre mode. On trouvera aussi comment ces 12 modes ont été réduits à 8, qu'on appelle vulgairement les 8. tons du Plain-chant. On explique ce que c'est qu'un mode, & quelles en sont les regles ; on parle des innovations introduites dans le Chant Grégorien. En donnant les régles pour discerner les modes, on explique les termes Grecs *mesopycne*,

Barypycne, *Oxypycne*, ce qu'on doit entendre par ton majeur, ton mineur, d'ou viennent les dénominations Grecques, Dorien, Phrygien, Lydien, &c.

La seconde partie contient en détail les régles de la composition. Après la définition du Plain-chant & sa glose, on donne six régles générales de sa composition. Pour bien composer le Plain-chant il faut, dit-on, 1°. bien entendre le texte & sçavoir la quantité, parce que le Chant doit perfectionner la prononciation & non pas la corrompre. 2°. bien comprendre les differens rapports de la lettre. 3°. se pénétrer soi même, pour ainsi dire, de l'énergie des paroles pour les animer & les rendre sensibles aux autres. 4°. Obserserver exactement que les chûtes, les repos, les notes terminantes ne se trouvent qu'où le sens des paroles le peut souffrir. 5°. que le choix du mode & la modulation conviennent au texte & à son objet. 6°. posseder parfaitement tous les modes & leurs differences spécifiques, pour ne les pas confondre les uns dans les autres. On trouve ensuite grand nombre d'exemples de fautes contre ces régles. Après ces remarques critiques on montre comment les differentes piéces de l'Office divin doivent être composées, quel en doit être le

goût & la tournure, ce qu'il faut observer dans la composition des Antiennes, quelle liaison il doit y avoir entre les Antiennes & les Pseaumes. On traite en général de la Psalmodie; on parle des regles qu'on doit suivre dans la composition des Répons. A l'égard des Hymnes, on avertit que leur Chant est tout different de celui des autres piéces; que pour être regulier il doit faire scander le vers, ce qui n'a encore été parfaitement observé dans aucune Eglise. Celles qui font des nouveaux Bréviaires trouveront des Chants pour toute espece de vers, assez multipliés pour ne pas trop répéter les mêmes. L'auteur dit que le Chant des Messes doit être d'un goût tout different de celui des autres Offices; que même chaque piéce de la Messe a sa tournure propre: en parlant des Traits on donne des exemples de plusieurs défauts, qui se trouvent dans la plûpart.

Pour ne pas s'écarter des usages vulgaires dans le détail des modes, on les range en huit articles, sous lesquels on range aussi, les quatre autres modes, en les mettant à la suite de ceux auxquels les modernes les ont rapportés. On montre la source de chaque mode, son étendue, ses notes essentielles, ses qualités. On donne des exemples d'Antiennes, de Répons, d'Hymnes

de differens mètres. On parle ensuite de la transposition du mode, dont on fournit des exemples. A la fin de chaque mode on rend sensible par des exemples la liaison qui doit être entre les terminaisons de psalmodie & les intonations d'Antiennes ; on donne les régles de la plasmodie propre à chacun de ces modes, avec les exceptions qui conviennent dans les differens cas. Dans tous ces articles on trouve quantité d'exemples de piéces défectueuses, & l'on montre comment on doit les réformer. Après tout ce long détail, on parle des neumes, des périéléses, enfin de la maniere de bien chanter.

Les Auteurs cités, pour appuyer cet ouvrage, sont S. Bernard ; le traité du Chant, attribué à ce Saint ; le Cardinal Bona, un Livre imprimé à Bâle en 1582. M. Ozanan, Professeur Royal. M. Rolin, M. Nivers Organiste du Roi, le Pere Kyrquer Jésuite, l'Antiphonier de Paris de 1681. Quelques Mémoires de Littérature de l'Académie, &c.

Les exemples sont tirés des Eglises de de Rome, du Romain en usage en France, de Paris, de Rouen, de Sens, d'Auxerre, de Troyes, de Nevers, de Meaux, d'Orléans, de Beauvais, d'Amiens, de l'Ordre de Cluny, &c. Un de Messieurs les

Préchantres, très intelligent, ayant lû attentivemement ce Livre, dit : *Il est fâcheux que cet Ouvrage n'ait pas paru, il y a trente ans, il n'y auroit pas tant de mauvais Chants dans l'Eglise.*

M. FERRET vient de faire soûtenir aux Ecoles de Médecine une Thése, dans laquelle il examine, si l'air de Meudon est aussi sain, que sa situation est agréable. Ce Médecin se détermine pour l'affirmative ; le fond de sa Thése, qui a fait du bruit, est d'un bon Physicien, & le style, d'un homme nourri des bons modéles de l'antiquité.

BEAUX-ARTS.

L'Académie Royale de Peinture & de Sculpture s'assembla, Samedi 10 Juillet ; ce jour étoit indiqué par M. de Tourneheim, Directeur & Ordonnateur Général des Bâtimens de Sa Majesté, pour faire la distribution des grands Prix.

M. le Directeur Général étant arrivé sur les cinq heures, M. Coypel, Premier Peintre du Roi, & Messieurs les Officiers en exercice, furent au-devant de lui, & l'accompagnerent dans la Galerie d'Apollon, pour y voir les ouvrages des Elé-

ves protégés, & ensuite dans la Salle d'assemblée, où M. le Directeur Général prit séance en la maniere accoûtumée.

Après quoi M. de Boze, Honoraire-Amateur de cette Académie, lut une Dissertation sur la distinction qu'on doit faire pour placer des inscriptions aux Tableaux.

Cette Dissertation traitée avec force, & tout le goût de cet Amateur éclairé, fut extrêmement applaudie.

Cette lecture faite, M. le Directeur fit la distribution des grands Prix.

SÇAVOIR,

Le premier Prix de Peinture, à M. Melling (Eleve protegé.)

Le premier Prix de Sculpture, à M. de la Rue.

Le second Prix de Peinture, à M. Deshayes.

Le second Prix de Sculpture, à M. Auvray.

CATALOGUE des Estampes gravées d'après Rubens, auquel on joint l'œuvre de Jordaens, & celle de Wischer, avec un secret pour blanchir les Estampes, & en ôter les taches d'huile. Par R. *Hecquet*, Graveur. *A Paris*, chez *Briasson*, rue Saint Jacques, & *Jombert*, rue Dauphine.

Le but de l'ouvrage que nous annon-

çons, eſt de faire connoître les Eſtampes les plus rares des grands Maîtres, dont il y eſt parlé, & les meilleures épreuves des plus communes. Ce double objet eſt exécuté avec goût & avec ſoin, & ſuppoſe des recherches & des connoiſſances fort étendues. Comme il eſt impoſſible de faire l'extrait d'un Catalogue, nous nous bornerons à parler, d'après M. Hecquet, du ſecret de blanchir les Eſtampes.

Quelque beau que ſoit un ouvrage en lui-même, il n'eſt pas douteux qu'il ne perde beaucoup de ſon prix, ſi les Spectateurs n'en peuvent découvrir toutes les beautés. Souvent les meilleures Eſtampes ſeroient au rebut ou dans l'oubli, ſi quelque connoiſſeur ne les faiſoit revivre, en leur rendant leur premier éclat. Or voici le véritable moyen de le rétablir, & de redonner aux Eſtampes ce beau net qui contribue tant à les faire valoir.

Je diſtingue dans les Eſtampes deux ſortes de mal-propretés ; les unes ſont rouſſes, & les autres jaunes. La rouſſeur des Eſtampes provient d'avoit été trop expoſées aux impreſſions de l'air. Les jaunes ſont celles qui ont été imprimées avec de l'huile qui n'étoit pas aſſez brûlée, car quand les Imprimeurs n'ont pas l'attention de faire ſuffiſamment brûler leur huile, les

Estampes deviennent jaunes dès les premiers jours, ce qui provient de ce que l'huile, n'ayant point assez de corps, elle coule à côté de la taille, & jaunit le papier.

L'opération que je propose ne se fait qu'à la chaleur du Soleil : plus il est chaud, plus elle est prompte. Ainsi les mois de Juin, de Juillet & d'Août sont les plus favorables. En voici tout le procédé.

On prend une table, ou des planches; on attache de petits clous des deux côtés; on y passe des fils en travers, afin d'empêcher que le vent n'enleve les Estampes; on étend ensuite du papier, de crainte que les pores du bois venant à s'ouvrir, ne communiquent à l'Estampe la roussseur de l'eau qui s'y attacheroit, & qui seroit plus difficile à ôter que les taches d'huile. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait plusieurs feuilles de papier les unes sur les autres; il suffit que la table, ou les planches en soient entierement couvertes. On y placera les Estampes, sur lesquelles on veut faire l'opération, & on versera dessus de l'eau bouillante. Il faut avoir l'attention d'en verser partout, & comme il y a des endroits où les Estampes se recoquillent, & que les plus élevées se séchent plus vîte, on aura une éponge fine, & on se servira

de l'eau qui est dans le creux des Estampes, pour en moüiller les endroits qui se séchent. Après avoir versé trois ou quatre fois de l'eau bouillante, on s'appercevra que le roux ou le jaune de l'Estampe s'attachera dessus. Il ne faut point s'en inquiéter : plus les Estampes blanchiront, plus cette espece de rouille augmentera. Quand les Estampes seront blanchies, on les mettra dans un vaisseau quarré de cuivre ou de bois, de la capacité de la plus grande Estampe ; on versera dessus de l'eau bouillante, & on couvrira le vaisseau avec du linge, ou quelque étoffe, pour bien conserver la chaleur. Au bout de cinq ou six heures cette rouille se détache, & s'évapore dans l'eau. Il faut observer, avant de verser cette derniere eau, d'étendre sur les Estampes déja mouillées, une feuille de fort papier blanc, de crainte que l'eau bouillante ne les déchire.

Cela fait, on les étendra sur des cordes pour en exprimer l'eau, & quand elles seront à moitié séchées, on les mettra dans des feuilles de papier, ou entre des cartons, qu'on chargera de quelque chose de pesant, pour qu'elles ne se recoquillent point.

Il faut que les Estampes soient bien rousses, ou bien jaunes, pour être deux jours

à blanchir, car elles blanchissent ordinairement dans un jour.

La même opération ôte toutes sortes de taches d'huile, mais il faut y employer plus de tems. J'ai été quelquefois huit jours à en ôter une; il est vrai qu'elle étoit de l'huile, dont les Peintres se servent, & qui est la plus difficile à détacher, surtout quand elle est fort invétérée. J'ai alors la précaution de ne point exposer le côté de la gravûre. Je tourne mon Estampe, de crainte que l'ardeur du Soleil n'en enleve la fleur.

AMPHITRITE, gravée par Et. *Fessard*, d'après un dessein de M. Natoire, appellée communément, *Etude pour peindre.*

Le titre de cette Estampe, haute de 14 pouces, 3 lignes, & large de 9 pouces, moins 2 lignes, nous apprend d'abord le nom de l'Auteur, ainsi on ne sera point étonné de la noblesse, de la grandeur & de la simplicité de ce beau groupe. Il n'est composé que d'Amphitrite, heureusement placée sur un dauphin, d'un enfant appuyé sur elle, & cependant attentif à conduire le poisson, & d'une Nymphe de la mer, placée dans la demi-teinte, & dont on ne voit que le buste & une main. Si l'élégance de ce groupe augmente nos re-

grets sur le départ de ce grand Maître que Rome nous enleve, la beauté des détails, & les effets sages & brillans du Ciel & de la mer, ne les diminuent assûrément pas; d'ailleurs la couleur, le travail & l'accord de cette planche, font d'autant plus d'honneur au Graveur, qu'il a exécuté cette belle planche d'après une étude. Cet ouvrage nous fait donc beaucoup esperer pour l'exécution de la Chapelle des Enfans Trouvés, dont ce même Graveur est chargé, & cette esperance est d'autant mieux fondée, qu'il paroît nourri de la maniere du Maître, & que cette grande entreprise, pour laquelle le Public a souscrit, est faite sur des desseins plus terminés & plus arrêtés que celui-ci.

M. Fessard demeure rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Serpente. Il a prolongé jusqu'à la fin de Décembre, le tems des souscriptions pour la Chapelle des Enfans Trouvés. Il avertit que passé ce tems-là, on payera 80 livres.

Noms des nouveaux Souscripteurs.

Madame la Marquise de Pompadour; Mrs Fraisier, Directeur des Fortifications à Brest; Labellangeray; Brochant, Marchand, rue de l'Arbre-sec; Pisani, Maître des Comptes, rue Montmartre; l'Abbé

Soucier; l'Abbé Turaudin, Chanoine à Boulogne-sur-Mer; Barrois, Libraire, Quai des Augustins; Dupleix, rue Tiquetonne; Franceuil, Receveur Général des Finances de Metz & Alsace, rue Plâtriere; Chardon, Chanoine de Toul, en Lorraine; Herbert, rue S. André des Arcs, & plusieurs autres, dont on n'a pas laissé les noms.

Cartes pour apprendre la Géographie. Par M. *Delaistre*, Ingénieur du Roi, & de S. A. S. M. le Prince de Conti. *A Paris*, chez l'Auteur, rue Galande, près la Place Maubert. On les trouve aussi *à Lyon*, chez *Plaignard*; *à Lausane*, chez *Gosse Junior*; *à Avignon*, chez *Giroud*; *à Marseille*, chez *Carry* & *Boyer*, fils; *à Amsterdam*, chez *Rey*. Ceux qui voudront en débiter dans leurs Villes, pourront s'adresser *à Paris*, à M. *de la Combe*, rue & Hôtel Saint Severin, en affranchissant leurs Lettres. Cette collection se vend 24 liv.

Le premier jeu renferme les quatre parties du monde, sçavoir, l'Europe, l'Asie, l'Afrique & l'Amérique, qui font la Géographie en général; c'est avec ce premier jeu qu'il faudra commencer à jouer.

Les autres jeux renferment en particulier les Empires, les Royaumes, les Répu-

bliques, les Electorats, les Principautés, Souverainetés, &c. avec leurs divisions & subdivisions.

Quand on sçaura le premier jeu, on prendra celui qui contiendra le Pays qui intéresse le plus.

La collection de tous ces jeux compose trois sixains. Il y en a un général des quatre parties du monde, six de la France, trois de l'Empire d'Allemagne, un pour l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, & la Hollande, un autre pour les Royaumes de Suéde, Dannemack, Norwége, & Prusse, un jeu pour la Pologne, un autre pour la Hongrie, la Transilvanie, la Moscovie, & la Turquie, en Europe; deux jeux pour l'Italie, & deux autres pour l'Espagne & le Portugal.

Le Roi & la Dame de ces jeux sont désignés en partie par des têtes couronnées, & le Valet par un chapeau, ou bonnet à la mode du Pays, dont la Carte porte le nom. Au-dessous de chaque figure est un cartouche, sur lequel est en tête le nom de la Ville principale, & celui de la Riviere, ou Port de mer où elle se trouve située, & plus bas dans le cartouche du Roi, sont les bornes de l'Empire, du Royaume, ou des Provinces dont la Carte porte le nom.

Dans celui de la Dame est la division ; & dans celui du Valet se trouvent les noms des principales Rivieres.

La Carte qui représente l'As, porte au centre l'écu des Armes de l'Empire, Royaume, ou Province dont elle porte le nom, blazonnées selon les régles ordinaires du blazon ; ainsi il ne faut avoir aucun égard à la couleur qui est dessus ; elle ne sert qu'à faire connoître la couleur avec laquelle elle doit aller.

Les As du jeu des quatre parties du monde sont differentes, parce qu'*il n'y a* point d'Armes particulieres de ces quatre parties ; ainsi pour les rendre plus conformes aux autres, on a mis un petit cartouche dans le centre de la Carte, sur lequel cartouche est une figure hieroglifique, qui représente la partie du monde, dont le cartouche porte le nom. Dans le même cartouche est le nom d'une Ville, avec celui de la Riviere qui y passe. Au-dessus & au-dessous de ces cartouches, & des écus de tous les autres jeux, on a eu soin d'y marquer la fertilité du Pays & son commerce.

Il y a de plus dans les Rois, Dames & Valets, des jeux particuliers ; la distance de la Ville, qui est au-haut du cartouche, à la Capitale de l'Empire, ou Royaume, &c.

A l'égard des autres cartes, comme les dix, neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois & deux, elles sont désignées par leur nombre de points, qui représentent autant de Villes ou Bourgs, avec leurs noms, celui de la riviere qui y passe, la distance de leurs Capitales, & à l'accolade le nom de la Province, ou de la Généralité, Principauté, Duché, Comté, République, dont la Ville ou Bourg dépendent.

Sur les Cartes de la position des quatre parties du monde, il n'y a point de distance particuliere. Les accolades qui sont entre les Villes, désignent le Pays d'où elles dépendent.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette utile invention. On distribue aux personnes, qui veulent en faire usage, un petit Livre où sont très-bien expliquées toutes les régles du nouveau jeu.

LE SIEUR ROYLLET, expert Ecrivain, rue de la Verrerie, au Livre d'or, a inventé depuis peu une méthode nouvelle sur son Art, qui conduit les mouvemens du bras & des doigts dans la justesse des figures de caractéres, réguliers & expédiés; ensorte qu'on est avancé de plus de moitié, que par les méthodes ordinaires; elle est d'une très-naturelle & simple invention, & relative aux principes de ses Traités. Le

Sieur Royllet a en vûe par cette méthode, le progrès des jeunes Eleves, que Sa Majesté a ordonné être instruits sur les Sciences & les Arts dans l'Ecole militaire.

Nous avons eu la curiosité de lire les deux Traités de M. Royllet, qui ont pour titre : Nouveaux principes de l'Art d'écrire ; *nous y avons trouvé de bons principes & de la clarté. Il seroit à souhaiter que ses méthodes fussent plus connues & plus répandues. Nous exhortons les Maîtres à écrire, à se les procurer, & à les faire acheter par leurs Eleves : elles coûtent 8 liv. 10. On les trouve chez l'Auteur.*

CHANSON.

Que vois-je, ô Ciel ! hélas ! où sont les fleurs,
De ton pampre naissant l'ornement & la gloire ?
O mon espoir ! ô mes tendres ardeurs !
Tout est perdu ; c'en est fait de Gregoire.
Destin, assouvi tes fureurs ;
Joui, cruel, de ta victoire ;
Ma vigne a coulé ; je me meurs ;
Ah ! pourrois-je vivre sans boire ?

SPECTACLES.

MOnſieur *Dancourt*, nouvelle Haute-Contre, a débuté le 9 Juillet, à l'Opéra par l'Ariette, *Jeune beauté*, de l'Opéra des Graces, de feu M. *Mouret*. On a trouvé à ce nouvel Acteur de l'étendue dans la voix, de très-beaux ſons dans le bas, le medium aſſez agréable, des cadences & de la flexibilité. Il faut eſperer que plus d'aſſûrance, & d'habitude du Théatre, lui feront donner dans le haut des ſons filés, juſtes & nourris. Il eſt d'autant plus à ſouhaiter que cet Acteur ſe perfectionne, qu'il a une figure fort avantageuſe, & que dans le rôle de Valére, qu'il a joué quelques jours après ſon début, on n'a rien trouvé de choquant, ni de déſagréable dans ſon jeu, ce qui eſt beaucoup pour un débutant. Au reſte quand il ne ſeroit propre qu'au rôle de haute-taille, il rempliroit à cet égard un grand vuide à l'Opéra.

Mlle *le Miere* a joué les rôles d'Hébé & de Fatime, à la place de Mlle *Coupée*, & celui d'Emilie, à la place de Mlle *Chevalier*. Le Public étoit accoûtumé depuis long-tems à faire beaucoup d'accüeil à la

figure de cette jeune Actrice : les Connoisseurs ont vû avec plaisir, qu'elle s'étoit extrêmement perfectionnée du côté du chant. On a surtout été content du goût & de la legéreté qu'elle a mis dans l'Ariette, *Papillon inconstant.*

On mettra Mardi 3 Août, l'Acte des *Sauvages*, à la place de celui du *Turc généreux.*

Mlle *Fauvelle*, qui n'avoit jamais paru sur aucun Théatre public, débuta à la Comédie Françoise le 5 Juillet. Ses rôles de début ont été *Inès*, dans la Tragédie de ce nom, *Andromaque*, dans la Tragédie de ce nom, & *Junie*, dans *Britannicus.*

Les Comédiens Italiens ont continué les représentations du Ballet des Meûniers jusqu'à Lundi 26 Juillet, qu'ils ont donné la premiere représentation des *Indes dansantes*, Parodie des Indes galantes. Nous rendrons compte le mois prochain de cette nouveauté, qui nous paroît réussir.

CONCERTS A LA COUR; A Compiégne.

LE 28, & le 30 Juin, le 3, & le 7, Juillet, on chanta chez la Reine, le Prologue & les cinq Actes de la Pastorale d'Issé, paroles de feu M. de la Motte ;

Musique de feu M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roi.

Mlles Lalande, de Selle, Mathieu, Godonnesche, Guédon, & Messieurs Besche, Joguet, Dubourg, Godonnesche, Bazire, & Daigremont, en ont chanté les rôles.

Le 7, le 10 & le 12, on chanta la Pastorale de Diane & Endimion, paroles de M. de Fontenelle, Musique de M. de Blasmont, Sur-Intendant de la Musique du Roi, & Chevalier de l'Ordre de S. Michel.

Mlles Lalande, de Selle, Mathieu, Godonnesche & Guédon; Messieurs Poirier, Besche, Joguet, Dubourg & Godonnesche, en ont chanté les rôles.

NOUVELLES ETRANGERES.

DU NORD.

De Stockholm, *le* 12 *Juin.*

LEs Etats du Royaume feront le premier du mois d'Octobre l'ouverture de leur Assemblée, & procéderont à l'élection d'un Maréchal de la Diette, mais ils ne commenceront leurs délibérations que le 12. La cérémonie du Couronnement du Roi est fixée au 8 du même mois.

On a arrêté depuis quelque tems M. Wickman, Juge des troupes, & un Officier, nommé

Nordberg. Le Gouvernement doit faire venir de Finlande M. d'Ehrenmalm, ci-devant Gouverneur d'Abo, & M. Ramson, Lieutenant Colonel, pour sçavoir d'eux quelques ciconstances concernant ces deux prisonniers, qui par leurs dépositions ont donné lieu à des découvertes importantes.

Cette Capitale vient d'éprouver un désastre, qui n'avoit point eû d'exemple depuis qu'elle existe. Le 19 de ce mois à onze heures du matin, le feu prit à une maison derriere l'Eglise de Sainte Claire. Le Régiment des Gardes, qui, par la police établie ici, doit dans toutes les occasions d'allarme se rassembler à certains signaux, & se rendre où son secours est nécessaire, étoit hors de Stockholm, & campoit à deux lieues de cette Ville. Avant qu'on pût le faire revenir, l'embrasement s'étoit déja fort étendu dans tout le Fauxbourg du Nord. Pendant que tout le monde étoit accouru pour arrêter de ce côté le progrès des flammes, un nouvel incendie se manifesta l'après-midi au Fauxbourg du Sud. Le partage de l'attention & des secours qu'on fut obligé de donner à ce dernier quartier, éloigné de l'autre d'une demi-lieue, devint funeste à tous les deux. L'un & l'autre incendies étoient encore dans leur plus grande force, lorsqu'à huit heures du soir un troisiéme quartier de la Ville, nommé *le Lagorsland*, fut affligé du même malheur. Le péril & les difficultés augmentant ainsi d'un moment à l'autre, il étoit déja cinq heures du matin, avant que l'on eût pu parvenir à éteindre entierement le feu. Le 21, cet affreux spectacle fut encore renouvellé dans un quartier voisin du *Lagorsland* & dura jusqu'à la nuit. On peut se représenter combien alors tous les habitans de cette Capitale devinrent

attentifs à prévenir de pareils accidens ; mais tous leurs soins, secondés par les sages mesures du Gouvernement, ne les ont point garantis de la douleur de voir encore le 22 à quatre heures après midi le feu éclater dans un cinquiéme quartier de la Ville, peu distant du *Skepsholm*, où est le Port des Galéres. Le vent donnant directement sur ce Port, sur les Magasins, & sur le Parc d'Artillerie, ce n'est que par la présence du Roi & par les dispositions admirables que Sa Majesté ordonna elle-même, qu'on a sauvé ces dépôts si précieux pour la défense de l'Etat. Dans les cinq incendies, environ cinq cens maisons ont été réduites en cendres, ainsi que l'Eglise de Sainte Claire, qui par son ancienneté & par la magnificence de ses ornemens, tant extérieurs qu'intérieurs, doit être regardée comme une perte considérable. La fureur du peuple a fait arrêter plus de deux cens personnes, soupçonnées d'avoir quelque connoissance d'un complot d'incendiaires, auquel on attribue les malheurs de cette Ville ; mais jusqu'à présent il ne transpire rien des découvertes qu'a pu faire le Tribunal, chargé d'examiner les Prisonniers.

De Coppenhague, *le* 20 *Juin*.

On a reçû avis de Pologne, que les Députés, dont le Tribunal de Radom est composé, se disposent à se séparer. Les mêmes nouvelles font mention de plusieurs désordres commis encore depuis peu par les Haydamakis. Ces brigands ont saccagé Czarnopile & plusieurs Villages des environs. Ils ont marché ensuite à Narow, & après y avoir mis le feu à quelques maisons pour jetter la confusion parmi les habitans, ils ont forcé le

Château, qu'ils ont entierement pillé. M. Odachouski, qui y commandoit, a été tué, ainsi que la plûpart des soldats qu'il avoit sous ses ordres. On fait monter à deux cens vingt-cinq mille florins le dommage que les Haydamakis ont causé dans cette derniere course. La grande quantité de butin, dont ils étoient chargés, ne leur ayant pas permis d'enlever quelques piéces d'artillerie de campagne, qui étoient à Naow, ils en ont détruit une partie, & ils ont jetté les autres dans une riviere voisine. A l'approche d'un détachement de troupes reglées qu'on a fait marcher pour les attaquer, ils ont pris la fuite.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 19 *Juin.*

LEs Etats du Royaume de Hongrie ont consenti à l'entretien d'un Corps de trente six mille hommes; mais ils insistent fortement pour obtenir une diminution sur le subside extraordinaire que l'Impératrice Reine leur a demandé. Il a été réglé que la Cour déduiroit, sur le payement des fournitures faites aux troupes Impériales par les Piémontois pendant la derniere guerre, certaines dettes dont le Roi de Sardaigne s'est chargé, en acquérant les possessions qui lui ont été cédées dans la Lombardie. L'Impératrice Reine a rappellé le Comte de Konigseg, son Ministre auprès de l'Electeur de Cologne. Cette Princesse a donné ordre qu'à l'avenir toutes les troupes fissent régulierement l'exercice deux fois par semaine. En même tems elle a fait sçavoir aux Colonels, que la honte des châtimens publics décourageant souvent les Soldats, & étant une des principales cau-

ſes qui les engagent à déſerter, elle deſiroit que lorſqu'ils encoureroient quelqu'une des punitions uſitées dans la diſcipline militaire, ils ne la ſubiſſent que dans l'enceinte des Caſernes, ou dans dans d'autres endroits particuliers. On vient de publier un Edit, par lequel il eſt ordonné aux perſonnes, qui reçoivent des penſions de la Cour, de paſſer une partie de l'année dans une des Provinces de la domination de l'Impératrice Reine.

De Berlin, *le 26 Juin.*

L'Académie Royale des Sciences propoſe pour le Sujet du Prix de *Phyſique*, qu'elle doit donner en 1753, d'examiner, 1° *Si la communication entre les Muſcles & le Cerveau, par l'entremiſe des Nerfs, s'exécute par une matiere fluide, qui fait gonfler le Muſcle dans ſon action.* 2° *Quelle eſt la nature, & quelles ſont les propriétés de ce fluide.* 3° *De quelque maniere il peut produire dans les Muſcles cette action ſi ſurprenante, par laquelle on voit le mouvement & le repos ſe ſuccéder preſque dans un même inſtant.* Elle recevra juſqu'au premier Janvier de ladite année les Mémoires deſtinés à concourir pour ce Prix, qui conſiſte en une Médaille d'or, du poids de cinquante Ducats. Le Prix, qui a été réſervé l'année derniere, ſera délivré dans l'Aſſemblée publique du 31 Mai 1752. L'Académie a annoncé par differens Programes, que le Sujet propoſé pour ce Prix, eſt *la Théorie de la réſiſtance que les Corps ſolides ſouffrent dans leur mouvement, en paſſant par un fluide.* Cette Compagnie exhorte les Sçavans qui ont déja travaillé, ou qui travailleront ſur cette Queſtion, à tâcher de concilier la Théorie avec l'expérience, & à prouver que la quantité de réſiſtance qu'un Corps, qui ſe meut dans

un fluide, doit éprouver selon le raisonnement & le calcul, est précisément la même qu'il éprouve effectivement. On n'admettra au concours que les Mémoires qui auront été remis avant le premier Janvier de l'année prochaine. La même regle sera observée par rapport aux Mémoires, composés pour le Prix de *Be les-Lettres* de la même année. L'Académie demande que les personnes, qui aspireront à ce Prix, examinent, 1°. *Dans quel tems les peuples Allemands sont rentrés en possession des Marches qui sont entre l'Elbe & l'Oder, ainsi que de la nouvelle Marche & de la Poméranie.* 2°. *D'où l'on tira les Colonies Allemandes, qu'on établit dans ces Contrées, & en même tems comment & sous quelles conditions elles y furent établies.* 3°. *Quelles furent les mesures & les précautions qu'elles prirent pour se maintenir, & pour affoiblir les Venedes qu'elles trouverent dans le pays.* 4°. *En quel tems la Langue des Venedes a cessé d'y être en usage, & pourquoi les Allemands, qui se sont établis dans les Marches, n'ont point adopté cette Langue; tandis que ceux qui ont passé dans les Gaules, en Italie & en Espagne, ont adopté les Langues des Nations qu'ils y ont soumises.*

DE RATISBONNE, *le 30 Juin.*

Le College des Princes a présenté au Directoire de Mayence un Mémoire sur la nécessité de dresser le projet d'une Capitulation fixe & perpétuelle, qui soit signée à l'avenir par tous les Empereurs avant leur Couronnement, & qui régle d'une maniere stable les engagemens, auxquels ils sont tenus par leur Dignité de Chefs du Corps Germanique. Ce Mémoire a été communiqué au Collége des Electeurs.

DE WELTZLAAR, *le* 28 *Juin*.

Depuis plusieurs années, les Présidens & Conseillers de la Chambre Impériale, établie en cette Ville, pour juger en dernier ressort les affaires litigieuses qui surviennent dans l'Empire, demandent qu'on transfere ailleurs leur Tribunal. Ils viennent de renouveller leurs instances à ce sujet. Les raisons, sur lesquelles ils fondent la nécessité de changer le lieu de leur résidence, sont, qu'on est obligé de faire venir ici par charrois toutes les provisions dont on peut avoir besoin; que les chemins, qui y conduisent, sont très-difficiles pour les voitures; qu'il n'y a point de Marché public dans cette Ville pour aucune espece de denrées, & que les Païsans, qui en apportent, y mettent le prix qu'ils jugent à propos; qu'on est privé ici de plusieurs des Artisans les plus nécessaires; que d'ailleurs la Ville n'est pas assez grande pour fournir des logemens à toutes les personnes qui viennent solliciter le jugement de leurs procès; qu'il n'y a point de Collége, & qu'ainsi la plûpart des Juges ne peuvent garder leurs enfans auprès d'eux, s'ils veulent leur faire donner une éducation convenable; que les Catholiques & les Protestans étant dans la nécessité de célébrer l'Office Divin dans une même Eglise, il s'éleve souvent entre eux des differends, qui nuisent à la tranquillité & à l'union des Membres de la Chambre; que l'usage, dans lequel on est ici d'inhumer les morts dans la grande Place, contribue à rendre mal sain le séjour de cette Ville; enfin que dans les tems de guerre le voisinage des Armées est fort incommode, & qu'alors les Juges sont quelquefois troublés dans l'exercice de leurs fonctions. On croit que si l'Empe-

reur a égard à ces représentations, la Chambre pourroit être transférée de nouveau à Francfort, où elle a déja tenu ses séances depuis 1495 jusqu'en 1530. Elles les tient ici depuis 1688, & pendant le tems qui s'est écoulé entre ces deux dernieres époques, elle a eu la Ville de Spire pour le lieu de sa résidence.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 29 Juin.*

DEpuis quelque tems, la Reine a eu plusieurs accès de fievre, qui l'ont obligée de faire usage du Quinquina.

Selon les derniers avis reçus du Perou, François Garcie Ximenès, pour éviter le supplice qu'il méritoit comme complice de la conspiration formée à Lima, s'est refugié dans le Bourg de Guarachiry, dont il a excité les habitans à la révolte. Ces rébelles, s'étant assemblés tumultueusement la nuit du 25 au 26 Juillet de l'année derniere, mirent le feu à la Maison de Don Joseph de Salazar, Lieutenant du Corregidor, & ils le tuerent, ainsi que Don François Aranzo, frere de l'ancien Président de l'Audience de Quito; Don Joseph del Rio, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques; Don Barnabé Aguero, & dix autres personnes. Bientôt le Viceroi fut informé de ce massacre, & en même tems il apprit que les habitans des Bourgs de Teupichoa & de Labaytambo avoient aussi pris les armes. Après avoir envoyé d'abord quatre Compagnies de Cavalerie sous les ordres du Comte de Castellejo, pour reconnoître les dispositions des rébelles, il fit marcher contre eux quatre cens hommes d'Infanterie, auxquels se joignirent trois

cens Volontaires. Le Marquis de Monte-Rico, qui commandoit ce dernier Détachement, arriva le 7 Août à Guarachiry, qu'il trouva entierement désert, les habitans de ce Bourg & ceux de Labaytambo & de Teupichoa s'étant retirés dans les montagnes. Les mesures qu'il prit pour attaquer les ennemis, eurent tout le succés désiré. On chassa les rébelles de hauteur en hauteur, & enfin on les força de se soumettre. François Ximenès a été remis entre les mains des Espagnols par les Indiens du Bourg de Langa, où il s'étoit rendu pour leur persuader de secouer le joug de la domination du Roi. Il a été condamné à mort avec François de Santa Cruz, Christophe Ventura, & cinq autres Chefs des rébelles. On a rasé leurs maisons, & l'on a élevé à Guarachiry une Colonne avec une Inscription, pour servir de monument à la Postérité. Environ trente des Indiens & des Métis rébelles ont été trasportés dans l'Isle de Fernandez, & l'on a accordé aux autres une Amnistie générale.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 4 Juin.*

ON a découvert, en fouillant la terre près de Pozzuolo dans la Province de Labour, les restes d'un Temple, dont les Colonnes sont de marbre. Cette Ville, situées sur une colline, étoit déja célebre par plusieurs autres antiquités, entre lesquelles on compte les ruines des deux Temples, consacrés, l'un à Neptune & l'autre à Diane; celles d'un Amphithéatre; celles des Bains de Neron; les Bains de Ciceron, & un Labyrinthe soûterrain.

Les Galeres du Roi se sont emparées de deux Bâtimens Algériens dans la mer de Toscane. On a fait encore depuis peu plusieurs nouvelles découvertes dans les ruines soûterraines de la Ville d'Heraclée.

De Rome, *le 5 Juin.*

Il doit paroître incessamment une Bulle, pour supprimer le Patriarchat d'Aquilée, & pour ériger un nouvel Evêché dans les Etats de la République de Venise.

De Florence, *le 23 Juin.*

Un Corsaire d'Alger, en conséquence du Traité qui subsiste entre sa République & la Toscane, se refugia il y a quelques jours sous le canon du Fort de l'Isle de Giglio, pour éviter d'être pris par deux Galeres du Roi des deux Siciles. Ces Galeres, sans avoir égard aux signaux qu'on leur a faits afin de les engager à s'éloigner, ont attaqué le Corsaire, & s'en sont emparées. Elles ont même débarqué quelques Soldats, pour suivre l'équipage qui s'est sauvé à terre. La Régence a fait partir un Courier, pour informer de ce détail Sa Majesté Impériale, & l'on a en même tems envoyé ordre au Gouverneur de l'Isle de Giglio, de prendre soin des Mahometans qui ont échappé à la poursuite des Napolitains. Ces derniers ont conduit leur prise à San-Stefano.

GRANDE BRETAGNE.

De Londres, *le premier Juillet.*

Le Comte de Sandwich donna le 24 du mois dernier sa démission de la place de Premier Commissaire de l'Amirauté, & le lendemain le Duc de Bedford remit la charge de Secretaire d'Etat, dont il étoit revêtu. Sa Majesté a nommé, pour succéder au Duc de Bedford, le Comte d'Holderness, son Envoyé Extraordinaire auprès des Etats Généraux, & ci-devant son Ambassadeur à Venise, lequel étoit ici depuis quelque tems, & qui prit hier possession de son nouvel emploi. La place de Premier Commissaire de l'Amirauté a été accordée au Lord Anson. En même tems, le Roi a disposé de la place de Président du Conseil Privé, en faveur du Comte de Granville. Le Comte de Coventry a obtenu celle de Lieutenant-Gouverneur du Comté de Worcester. Sa Majesté n'a point encore déclaré le nom du Ministre, qui remplacera le Comte d'Holderness à la Haye.

On fit le 22 en présence du Roi l'épreuve de quelques piéces de canon de nouvelle invention. Elles portent plus loin, & l'on peut les charger plus promptement que les canons ordinaires. Il est réglé qu'on en adoptera l'usage pour les Vaisseaux de Sa Majesté.

PAYS-BAS.



DE BRUXELLES, *le 26 Juin.*

LEs fortifications de la Citadelle d'Anvers sont entierement réparées, & l'on y a ajoûté plusieurs ouvrages. On a construit en même tems des Casernes pour les troupes, qui y sont en garnison. Le Canal de Bruges est fort avancé, quoique les Ouvriers, qui y sont employés, ayent rencontré beaucoup de difficultés dans leur travail. Il a été proposé de construire une Digue depuis cette Place jusqu'à Courtray. On parle aussi de faire une Chaussée, qui conduise de Limbourg au Pays de Liége.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roi arriva à Compiégne, le 25 Juin dernier, avec Mesdames de France, & la Reine s'y rendit le 26.

Le 27, la Reine entendit la Messe dans l'Eglise du Monastére des Carmelites.

Leurs Majestés, accompagnées de Mesdames de France, assisterent le même jour au Salut dans l'Eglise de la Paroisse de Saint Jacques.

Le 29, Fête de Saint Pierre & de Saint Paul, le Roi & la Reine allerent avec

Mesdames de France à l'Eglise de l'Abbaye de Saint Corneille, & leurs Majestés y entendirent les Vêpres & le Salut, auquel Dom Delrue, Grand Prieur de cette Abbaye, officia.

Le premier Juillet, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens cinquante livres; les Billets de la premiere Loterie Royale à six cens quatre-vingt-dix livres, & ceux de la seconde à six cens quarante-quatre.

Le 4 Juillet, la Reine entendit la Grande Messe dans l'Eglise de la Paroisse de Saint Jacques.

Leurs Majestés, accompagnées de Madame Henriette, de Madame Adelaïde, & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise, assisterent l'après-midi au Salut dans l'Eglise Collégiale de Saint Clément.

La Reine entendit la Messe, le 5, dans l'Eglise du Monastére des Carmélites, & le 7, dans celle de la Congrégation de Notre-Dame. Le 2, Sa Majesté assista dans l'Eglise du Monastére de la Visitation au Salut, auquel l'Evêque de Meaux officia.

Monseigneur le Dauphin est resté à Compiégne, depuis le 5 de Juillet.

Le 4, le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, revint du voyage qu'il a fait

en Flandre, pour visiter les Places de cette Province.

Le Comte d'Albemarle, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique auprès du Roi, est parti pour aller passer quelque tems en Angleterre.

La réputation, que la Demoiselle le Maure a si justement acquise par la supériorité de sa voix & de son talent, ayant fait desirer à Madame la Dauphine de l'entendre, elle chanta le 2 Juillet à Versailles, en présence de cette Princesse, avec les applaudissemens ausquels elle est accoûtumée.

Le 8, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens trente livres; les Billets de la premiere Loterie Royale à six cens quatre-vingt-sept livres, & ceux de la seconde à six cens quarante-trois.

La Reine assista le 8 & le 9 du mois dernier au Salut, dans l'Eglise du Monastére des Carmélites.

Le 11, la Reine, Monseigneur le Dauphin, & Mesdames de France entendirent la Grande Messe dans l'Eglise de la Paroisse de Saint Jacques.

Le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames, assisterent l'après-midi, dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint Corneille, aux

Vêpres & au Salut, auquel Dom Delrue, Grand Prieur de cette Abbaye, officia.

Monſeigneur le Dauphin retourna à Verſailles le 12, & ce Prince devoit revenir à Compiégne le 22.

Sur les inſtances réitérées, que le Cardinal de Tencin a faites, pour que le Roi lui permît de paſſer le reſte de ſes jours dans ſon Diocéſe, Sa Majeſté, après lui avoir témoigné la ſatisfaction qu'elle avoit de ſes ſervices, lui a accordé, à la fin du mois de Mai, ſa demande. S. M. ayant en même tems paru deſirer que ce Miniſtre differât ſa retraite, il a continué pendant le mois dernier, d'aſſiſter au Conſeil. Lorſque le moment du départ du Roi pour Compiégne eſt arrivé, le Cardinal de Tencin a pris congé de Sa Majeſté, & le 8 de ce mois il partit pour ſe rendre à Lyon.

Le 15, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens quarante livres; les Billets de la premiere Loterie Royale à ſix cens quatre-vingt-ſix livres, & ceux de la ſeconde à ſix cens quarante-un.

Le Dimanche, 4 Juillet, ſon Exc. le Duc de Nivernois, Ambaſſadeur du Roi Très-Chrétien, s'étant rendu au Palais de la Chambre Apoſtolique, hors de la Porte

du Peuple, tous les Miniſtres Etrangers, ainſi que les Cardinaux, les Princes, les principaux Prélats, & autres perſonnes de diſtinction, envoyerent leurs Gentilshommes dans leurs caroſſes de cérémonie, pour le complimenter. Le Cardinal Portocarrero, l'Abbé de Canillac, & les Prélats Cortada & Figaora, qui devoient l'accompagner dans ſon Entrée, y allerent en perſonne. Son Exc. fut complimentée de la part du Cardinal Valenti Gonzaga, Secretaire d'Etat, par le Maître de la Chambre de cette Eminence. Le Duc de Nivernois monta enſuite, avec le Cardinal Portocarrero, l'Abbé de Canillac, & les Prélats Cortada & Figaora, dans le caroſſe de parade, que le Maitre de la Chambre du Cardinal Valenti Gonzaga avoit amené pour cet effet, & Son Exc. fit ſon Entrée publique en cette Ville dans l'ordre ſuivant. Deux Coureurs de l'Ambaſſadeur, ſes deux Suiſſes, deux Trompettes, trente Eſtafiers, dix-huit Officiers, à cheval; le caroſſe, dans lequel étoit l'Ambaſſadeur, étoit ſuivi des Pages de ſon Exc. à cheval, & des Gentilshommes de l'Ambaſſade dans differens caroſſes. Cette entrée a été l'une des plus magnifiques qu'on eût vû depuis long-tems.

Le cortége de l'Ambaſſadeur étoit com-

posé de cent dix carosses, tous à six chevaux, sans compter les quatre carosses de son Exc. Elle passa par le Cours, dans lequel il y avoit une multitude infinie de Noblesse & de peuple, pour voir ce spectacle, & elle alla descendre au Palais de France. Ensuite, étant accompagnée du Cardinal Portocarrero, elle se rendit, avec ses carosses & sa suite, à l'audience du Pape, auquel il fit le discours suivant :

TRES-SAINT PERE,

L'étroite & sincére union qui regne entre le Saint Siége & la France, forme le prix flatteur du Ministére dont je suis honoré, & quand le Roi, mon Maître, envoye un Ambassadeur à Rome, c'est moins un emploi qu'il confére, qu'une faveur qu'il accorde à un de ses Sujets.

Cette vérité constante, sans aucune interruption depuis long tems, n'a jamais été reconnue avec plus d'éclat que sous le Pontificat de Votre Sainteté, dont toute la France, à l'exemple du Roi, chérit, respecte & admire les vertus, la sagesse & les lumieres supérieures; tels sont les sentimens que j'ai ordre de vous témoigner, Très-Saint Pere, & je n'ai d'autres instructions que d'être auprès de vous l'organe de l'amour & de l'attachement

filial, dont le Roi, mon Maître, a donné tant de preuves au Saint Siége, & qu'il professe particulierement pour la sacrée Personne de Votre Sainteté. Le moment le plus heureux de ma vie, est celui où j'ai eu le bonheur d'être choisi pour une commission si chere, & dont le succès est si assûré, & il ne me reste rien à desirer, en le remplissant, Très-Saint Pere, que de mériter personnellement vos bontés par mon profond respect, par mon zéle, & par mon empressement à concourir, autant qu'il me sera possible, à tout ce qui pourra être de la satisfaction de Votre Sainteté.

Après l'audience, le Duc de Nivernois retourna au Palais de France, où il trouva les présens que Sa Sainteté lui avoit envoyés, & qui consistoient en trente six corbeilles remplies de toutes sortes de rafraîchissemens.



MORTS.

LE 13 Mai, mourut le Sieur *Charrue*, Serpent de la Cathédrale de Quimper, à l'âge de 106 ans, étant né à Pezenas le 5 Novembre 1645; il marchoit sans appui, lisoit & écrivoit sans lunettes; il a donné avec force dans le serpent jusques au moment de sa maladie, pendant laquelle il a conservé tout son sens; en recevant le Viatique, il demanda pour grace au Seigneur de lui accorder encore dix ans de vie.

Le 23, Ambroïse *Jantel*, mourut aux Bouchoux, dans le Bailliage de Saint Claude en Franche-Comté, âgé de cent onze ans, trois mois & sept jours, étant né le 16 Février 1640. Sa nourriture ordinaire étoit du pain d'orge sans levain, & il n'usoit que d'eau & de petit lait pour boisson.

Le dernier de ce mois, mourut à Paris Jean-Baptiste *Gayatt*, Seigneur de Bonny, Ecuyer, Secretaire des Commandemens de feue Madame la Duchesse de Berri.

Le 6 Juin, mourut à Paris Claude *de Boulainvilliers*, Seigneur de Fulcrol.

Le 8, Jean-Baptiste-Agesilas *de Grossoles de Flamarens*, Abbé de l'Abbaye de Saint Sever, Ordre de Saint Benoît, Diocèse d'Aire, & Vicaire Général de l'Archevêché de Narbonne, mourut à Narbonne dans la cinquante quatriéme année de son âge.

Le 12, mourut à Paris, âgée de 78 ans, Anne de *Burckléy*, veuve de Jacques Filtz James, Duc de Berwick, de Filtz-James, de Liria & de *Xérica*, Pair de France & d'Angleterre, Grand d'Espa-

gne de la Premiere Classe, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & des Ordres de la Toison d'or & de la Jarretiere, Gouverneur de Limosin & de Strasbourg, tué d'un coup de canon le 12 Juin 1734 au siége de Philisbourg, en commandant l'armée de Sa Majesté.

Le 18, Henri-François *Comte de Segur*, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées, Inspecteur Général de la Cavalerie & des Dragons, Commandant pour le Roi dans les Trois Evêchés, Lorraine & Pays de Saarre, Lieutenant Général au Gouvernement de Champagné & Brie, Gouverneur & Grand-Sénéchal du Pays de Foix, mourut à Paris dans la soixante-troisiéme année de son âge. Il comptoit parmi ses ayeux Guyon de Segur, Seigneur de Theobon, Captal de Puisagur, vivant l'an 1460, qui eut entre autres enfans d'Isabeau de Meynac, Dame de Medoc, sa femme, Marie de Segur, mariée le 4 Juin 1510 à Hélie de Salignac, Seigneur de la Motte Fenelon.

Le 19, Marie-Anne-Geneviéve *de Doüilly*, veuve de Charles-Louis de Montmorin, Marquis de Saint Herem, Gouverneur & Capitaine des Chasses de Fontainebleau, mourut à l'âge de 78 ans.

Le même jour, Louise-Adelaïde *d'Espinay*, épouse de Guy-Louis-Charles de Laval-Montmorency, Marquis de Laval, Mestre de Camp de Cavalerie, ci-devant Chevalier d'honneur de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans, Dame de la même Princesse, mourut à Paris dans la trente-neuviéme année de son âge.

La Marquise de Laval étoit fille unique de François-Rodrigue d'Espinay, Marquis d'Espinay, de Boisgueroult, Vicomte de Busson, Seigneur Châtelain de Taubleville, Deshayes, des Vieux, Saint Faer, Franvillier, & autres Terres, Lieutenant Général

Général des Armées du Roi, Inſpecteur de Cavalerie, mort à Strasbourg pendant l'hyver de 1744; Commandant l'armée du Rhin, dont il étoit le plus ancien Lieutenant Général; & de Marie-Anne d'O, fille aînée de Gabriel-Claude d'O, Marquis de Franconville, Chef d'Eſcadre des Armées navales de France, & premier Gentilhomme de la Chambre de M. le Comte de Toulouſe, & de Marie-Anne de la Vergne de Guilleragues, Dame de Madame la Dauphine; ladite Dame Marquiſe d'Eſpinay, morte en 1727, Dame d'Atours de S. A. R. Madame la Ducheſſe d'Orléans, laquelle place fut donnée au mois d'Avril 1727 à Gabrielle-Françoiſe d'O, Marquiſe de Clermont-Gallerande, ſa ſœur cadette, aujourd'hui Dame d'honneur de Meſdames Victoire, Sophie & Louiſe, filles du Roi. La Marquiſe de Laval fut faite, à la mort de ſa mere, Dame de Madame la Ducheſſe d'Orleans, & l'a été juſqu'à celle de cette Princeſſe. La Marquiſe de Laval ne laiſſe de ſon mariage, contracté le 11 Aouſt 1728, qu'une fille unique, Louiſe-Adelaïde-Philippine de Laval-Montmorency, née le 13 Avril 1731, baptiſée dans la Chapelle du Palais Royal, & tenue ſur les Fonts par M. le Duc d'Orléans, & Mademoiſelle de Beaujolois, non mariée.

La Maiſon d'Eſpinay, une des grandes du Royaume & des premieres de Normandie, eſt trop connue par ſon antiquité, ſes illuſtrations, ſes alliances & les grands hommes qu'elle a produits, pour s'étendre ſur cette Généalogie & en former un long détail. On ſe contentera de dire qu'elle tire ſon origine d'un puîné de Guillaume le Normand, dit de Cliton, Comte de Flandre, qui regnoit en 1127, & qu'elle prouve depuis ce tems une filiation exacte de mâles en mâles & ſans in-

terruption. La Terre d'Espinay, dont elle tire son nom, & autres adjacentes, situées dans le Pays de Caux, près l'Abbaye de Jumiéges, ont passé par une succession directe depuis l'an 1200, & appartenoient à ladite Dame Louise-Adelaïde d'Espinay, Marquise de Laval-Montmorency, ainsi qu'il paroît par une Chartre Latine de l'an 1205, qui commence par ces mots: *Universis præsentes litteras inspecturis salutem in Domino*, qui est un partage qu'Adam, Seigneur d'Espinay faisoit entre ses enfans de ses Terres d'Espinay, Deshayes & autres, situées tant en Normandie qu'en Flandre; il étoit pour lors accablé d'années, *Antequam*, dit-il, *mors me præveniat, oneratus ex antiquâ ætate & diebus repletus*; ce titre seul suffit pour faire connoître dès-lors la grandeur de cette Maison. Les Seigneur d'Espinay sont Fondateurs en partie de l'Abbaye de Jumiéges, ainsi qu'il paroît par une autre Chartre de 1254, qui commence par ces mots: *Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod ego Guillelmus d'Espinetus*, qui est un Acte de Donation à ladite Abbaye d'une portion de la Terre d'Espinay. Cet Adam, Seigneur d'Espinay, étoit le seiziéme ayeul de la Marquise de Laval, qui donne lieu à cet article. Guillaume d'Espinay, troisiéme du nom, son huitiéme ayeul, épousa, 1°. par Contrat du 19 Mars 1451, Marie d'Augerville, fille de Richard, Seigneur de Grainville, & de Marie de Trousseauville, duquel mariage vint Guy d'Espinay, qui a fait la branche des Seigneurs d'Espinay, Marquis de Boisgueroult. Ledit Guillaume d'Espinay, troisiéme du nom, épousa en secondes nôces, par Contrat du 23 Novembre 1470, Alix de Courcy, fille de Richard, Seigneur Duplessis, de Roye, & de Marie de Lyon, laquelle étant veuve, acquit en

1499 les Terres de Saint Luc, Lignery, la Charmoye, Alges, Avesnes, Besancourt, Corbanton, & autres, pour son fils unique Robert d'Espinay, qui de son mariage, contracté en 1510, avec Christine d'Ailly de Sains, fille de Valeran d'Ailly de Sains, Seigneur de Marigny, Echanson du Roi, Capitaine & Baillif de Senlis, & de Jacqueline de Saint Simon, eut Valeran d'Espinay, Seigneur de Saint Luc, qui a fait la branche des Seigneurs d'Espinay, Marquis de Saint Luc, & Madelon d'Espinay de Saint Luc, Seigneur de Lignery, qui a fait la branche des Seigneurs d'Espinay de Saint Luc, Marquis de Lignery.

De la branche des Seigneurs d'Espinay, Marquis de Boisguerouls, il ne reste que Nicolas Hercule d'Espinay, dit le Chevalier d'Espinay, Lieutenant Général des Armées navales de France & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, frere dudit François-Rodrigue, Marquis d'Espinay, & oncle de ladite Marquise de Laval, par la mort de laquelle cette branche se trouve éteinte & fondue dans la Maison de Laval Montmorency.

La branche des Seigneurs d'Espinay, Marquis de S. Luc, s'est aussi trouvée éteinte & est fondue dans celle de Rochechouart, par le mariage de Marie-Anne-Henriette d'Espinay de Saint Luc, Vicomtesse de Rochechouart, Comtesse d'Estelan & de Norville, Dame de Saint Luc, Gaillefontaine, Beaussaut, Comteville, Alges, Avesnes, Besancourt, & autres Terres, avec François, Marquis de Rochechouart, contracté au mois de Décembre 1715. Lad. Dame Marquise de Rochechouart, fille unique de François d'Espinay, troisiéme du nom, Marquis de Saint Luc, & de Marie de Pompadour, est morte sans enfans le 24 Avril 1731.

La branche des Seigneurs d'Espinay de Saint Luc, Marquis de Lignery, subsiste en Timoleon-Antoine-Joseph-François-Louis-Alexandre, Comte d'Espinay de Saint Luc, Marquis de Lignery, Seigneur de Beaulevrier, Molagny, Humermont, Corbanton & autres Terres, né le 18 Octobre 1724, ondoyé le même jour & baptisé le 25 Février 1725, non marié, fils unique de François d'Espinay de Saint Luc, Marquis de Lignery, Mestre de Camp de Cavalerie, mort le 17 Février 1729, lequel étoit seul fils de Joseph d'Espinay de S. Luc, Marquis de Lignery, Maréchal des Camps & Armées du Roi, premier Lieutenant des Gardes du Corps de Sa Majesté, Commandant sa Maison, Gouverneur-Lieutenant Général & Grand Baillif des Villes de Peronne, Mondidier & Roye, en considération des services duquel le Roi érigea en sa faveur les Terres & Seigneuries de Bouricourt, Beaulevrier, Suilly, Hincourt, Fromericour, Basancourt, le Clospagnon, Saint Quentin, Esquênes, le Quesnoy-le-Marsille, Escames, Hemcourt, en Marquisat, sous le nom de Marquisat de Lignery; cette érection fut faite en Juin 1687, & il fut tué à la bataille de Nervinde en 1693, à la tête de la Maison du Roi, qu'il commandoit, ne laissant que ledit François d'Espinay de Saint Luc, Marquis de Lignery, pere dudit Comte d'Espinay, & deux filles, dont l'aînée a été la quatriéme de ce nom Abbesse de Saint Paul de Soissons, de suite, & l'autre aussi Religieuse, toutes les deux mortes.

La Maison d'Espinay a eu un Grand Maître de l'Artillerie, un Maréchal de France, Trois Chevaliers du Saint Esprit, un Commandeur Ecclésiastique de cet Ordre, un Grand Croix & Grand-Trésorier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem

en 1536, Commandeur de Chanterenne, Renneville & la Neuville, & depuis deux autres Commandeurs & plusieurs Chevaliers dudit Ordre; elle est alliée à celles de Dreux, Courtenay, Montmorency, la Rochefoucault, Harcourt, Cossé-Brissac, Saint Simon, Mailly, Ailly, Gouffier, Croy, Halluin-Ouailly, Bassompierre, la Guiche Saint Geran, Pompadour, d'Estourmel, Rochechouart, Buade de Palluau, la Viefville, de Fors, la Grange, Clermont-Tonnerre, Boufflers, Villepoix, Fontaine-Martel, Pont-Saint-Pierre, Courcy, Rochefort, Grimberghes, d'Isques, Rymerswalles de Lodick, &c.

Les Armes de cette Maison sont d'argent au chevron brisé d'azur, chargé de onze besans d'or.

Voyez l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne du Pere Anselme, article des Grands-Maîtres de l'Artillerie, Maréchaux de France & Chevaliers du Saint Esprit.

Le 22, Laurent *Charron*, Ecuyer, Conseiller, Secretaire du Roi, ancien Receveur Géneral & Mitriennal des Domaines & Bois de la Généralité de Paris, mourut en cette Ville.

On a appris que le Baron Jean *le Chambrier*, Chevalier de l'Ordre de la Générosité, Conseiller d'Etat de la Principauté de Neuf-Châtel & du Comté de Valangin, & Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse auprès du Roi, étoit mort à Wezel le 26 du mois dernier, agé d'environ soixante-cinq ans. Ayant reçu ordre de Sa Majesté Prussienne de se rendre auprés d'elle dans le Duché de Cléves, il partit malade le 8 Juin, & il arriva le 15 à Wezel. Le 17, jour auquel le Roi de Prusse s'étoit proposé de conferer avec lui, ce Ministre se trouva hors d'état d'aller chez ce Prince. Sa Majesté Prussienne se rendit chez lui le 18

& le 19, & chaque fois elle eut avec lui un entretien de près de deux heures. Il a reçu aussi pendant sa maladie plusieurs visites des Princes, freres du Roi de Prusse. Le Baron le Chambrier étoit né à Neuf-Châtel, le 28 Juillet 1686. Depuis 1720, il avoit été chargé des affaires du feu Roi de Prusse, Fiéderic II. Dans le mois de Mai 1740, Sa Majesté Prussienne, actuellement regnante, le nomma son Ministre Plénipotentiaire auprès du Roi.

Le premier Juillet, mourut à Paris, âgé de 70 ans, Henri, *Marquis de Bourdeille*, premier Baron de Saintonge, issu d'une ancienne Maison de Périgord, connue dès le commencement du onziéme siécle. Hélie, Sire de Bourdeille, testa à Damiette, où il avoit suivi le Roi Saint Louis l'an 1249 De cet Helie est sortie toute la Maison qui a produit un nombre infini de grands hommes, entre lesquels Helie de Bourdeille, Archevêque de Tours créé Cardinal en 1483; Henri, Vicomte de Bourdeille, Marquis d'Archiac, Maréchal de Camp, Conseiller d'Etat, Capitaine de cent Hommes d'Armes, Gouverneur & Sénéchal de Périgord, fut créé Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit à Paris dans l'Eglise des Grands Augustins le 31 Décembre 1619. Pierre de Bourdeille, Seigneur de Brantome, s'est rendu célebre par ses ouvrages & son esprit satyrique.

Don François *Pignatelli d'Aymerich, Baron de Luinas*, Commandeur des Commanderies de Velvis & de Navarra, dans l'Ordre d'Alcantara, Gouverneur, & Capitaine Général du Royaume de Grenade, Gentilhomme de la Chambre du Roi d'Espagne, & son Ambassadeur auprès du Roi, mourut à Compiégne le 14, dans la soixante-septiéme année de son âge. Au mois de Mars 1749, il avoit été nommé Ambassadeur de Sa

Majesté Catholique, en cette Cour, & le 31 Juillet, de la même année, il étoit arrivé à Paris, pour y résider avec ce caractére. Pendant la derniere guerre d'Italie, il avoit servi en qualité de Lieutenant Général des troupes Espagnoles, dans l'armée commandée par l'Infant Duc de Parme. Il fut chargé en 1745, de diverses expéditions importantes, entre autres de l'attaque d'Acqui, dont il s'empara le 9 Juillet. Le 6 Mai 1746, il mit totalement en déroute à Codogno un Corps considérable de l'armée ennemie, dont il fit prisonniers deux mille quatre cens hommes, parmi lesquels étoient le Général Groff, & plusieurs autres Officiers de marque. Dans le combat du Tidon, à la tête de la Cavalerie Espagnole, il obligea le Marquis de Botta d'Adorno de repasser cette riviere, & il tailla en piéces le Régiment de Dragons de Savoye, des troupes de l'Impératrice Reine de Bohême & de Hongrie. Il s'est aussi extrêmément distingué au passage du Tanaro, & il étoit regardé, avec justice, comme l'un des plus habiles Généraux de Cavalerie, qu'il y eût en Europe.



ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, & Lettres Patentes sur icelui, des 7 Juillet & 17 Août 1750. Registrées en la Chambre des Comptes le 15 Septembre suivant, portant nouveau réglement pour l'établissement d'un Architecte premier Ingénieur, de quatre Inspecteurs généraux, d'un Directeur du Bureau des Géographes & Dessinateurs, & de vingt-cinq Ingénieurs des ponts & chaussées, en commission, pour les généralites & pays d'élection : Et qui fixe les appointemens attribués à chacun de ces emplois.

AUTRES, des 18 Août & 29 Décembre 1750, dont le premier casse celui de la Cour des Aides du 30 Janvier 1750, pour avoir infirmé une sentence du Juge des Traites du Blanc, du 28 Mars précédent, par laquelle le nommé Antoine Bonneau Directeur de la forge à fer de L'uchat en Poitou, a été condamné en trois cens livres d'amende, & en la confiscation de vingt-trois barriques de vin, entreposées & saisies le 17 Mars 1749, dans une maison à lui appartenante dans le village de Chantouillet Paroisse de Moussac aussi située en Poitou, dans les quatre lieues des limites de la ferme, où les magazins & entrepôts sont défendus par l'article VII du titre IX de l'Ordonnance de 1687, & par l'Arrêt & Lettres patentes des 4 & 14 Août 1722 : Et le second desdits Arrêts déboute le dit Bonneau de l'opposition par lui formée au premier.

DECLARATION DU ROI, donnée à Versailles, le 6 Mars, en interprétation de l'Ordonnance du mois d'Août 1735, sur les Testamens.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, & Lettres Patentes sur icelui, du 16 Mars 1751, qui ordonnent que ceux qui se feront pourvoir d'offices de judicature, police & finance, créés depuis 1683, qu'ils auront levés vacans aux revenus casuels de Sa Majesté, jouiront des mêmes gages dont jouissoient les précédens titulaires; & ce, nonobstant l'édit du mois de Janvier 1716, & l'arrêt du 18 Mars 1721.

AUTRE du 30 Avril, portant réglement pour le commerce des matiéres d'or & d'argent.

AUTRE du même jour, qui commet Léonard Maratray, pour faire la régie du droit sur les Cartes, au profit de l'Hôtel Royal militaire; dispense les commis de prêter un nouveau serment, & de se servir de papier timbré pour l'administration de ladite régie: & ordonne qu'il ne sera payé que trois sols pour le contrôle de chaque exploit donné pour raison dudit droit: Fixe au premier Avril 1750. l'époque de la jouissance dudit Hôtel Royal; & prescrit la forme du compte que Jean-Baptiste Bocquillon, ci devant régisseur dudit droit, doit rendre audit Maratray, non seulement pour le droit, mais encore pour les meubles, effets & ustensiles qui appartenoient au Roi dans les bureaux & manufactures, & qui ont été cédés à l'Ecole Royale.

ORDONNANCE DU ROI, du pre-

mier Mai, pour régler la distribution des Congés d'ancienneté, pendant l'hiver prochain, & le renvoi de la derniére classe des Miliciens incorporés.

EDIT DU ROI, donné à Marly au mois de Mai, portant création de deux millions de livres de rentes viagéres sur l'Hôtel de ville de Paris, & de neuf cens mille livres de rentes héréditaires sur la ferme générale des Postes.

ARREST du 18 Mai, qui continue pendant les six années du bail de Jean-Babtiste Bocquillon, l'exemption des Droits établis par l'Edit d'Octobre 1710, & la déclaration du 21 Mars 1716, sur les Huiles de baleine, morue & autres poissons provenant de la pêche des sujets du Roi, en observant les formalités prescrites par le présent Arrêt.

AUTRE du 21, qui supprime differens Ecrits, imprimés sans privilége ni permission.

Le Roi étant informé que depuis quelque tems il se répand dans le public un grand nombre d'Ecrits, imprimés sans permission ni privilége, au préjudice des réglemens faits par Sa Majesté sur le fait de la Librairie & Imprimerie : Et s'étant fait représenter tous lesdits Ecrits, Elle auroit estimé nécessaire d'en arrêter le cours ; à quoi voulant pourvoir, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que les Ordonnances, édits, déclarations, arrêts & réglemens par Elle faits sur le fait de la Librairie & Imprimerie, seront exécutés ; en conséquence, que tous les écrits, dont la liste s'ensuit, seront & demeureront supprimés, sçavoir : *Discours sur les biens ecclésiastiques*, de

Frapaolo, traduit de l'Anglois : La Voix du Prêtre : Le B : La voix du Sage & du Peuple : La voix du Prêtre & du Lévite : La voix du fou & de la femme : Réponse aux Lettres contre l'Immunité : Lettres d'un Imprimeur de Londres : Défenses de l'Immunité des biens ecclésiastiques : Necesse ut veniant scandala : Les obligations indispensables du C. de payer le V. Extrait des procès verbaux du Clergé : Les Commentaires des Lettres Ne repugnate : *Mémoire pour servir à l'histoire des Immunités de l'Eglise : Observations sur les procès verbaux du Clergé : La Voix du Chrétien & de l'Evêque : Avis sincere aux Prélats ci-devant assemblés : Recueil de piéces concernant les affaires présentes du Clergé : Les preuves de l'obéissance dûe aux Souverains : Lettre de M. l'Archevêque de * * * à un Conseiller d'Etat : Essai sur le rachat des rentes & redevances fonciéres : Lettre critique sur les devoirs d'un Curé : La Voix du Riche : Les Voix intervenantes : La Voix du Pauvre : Avis d'un Docteur de Sorbonne ; La Voix des Capucins : Dissertation, si la grandeur temporelle de l'Eglise, n'est pas contraire à la loi de Dieu : Lettre de M. l'Abbé de S. P. à M. de M. Les Bustes de Boniface VIII, & de Philippe le Bel, accompagnés de maximes auxquelles les Immunités ne doivent jamais donner atteinte : Lettre d'un saint Evêque, à un Archevêque bien intentionné : Réfutation d'un libelle, intitulé, la Voix du Sage & du Peuple : la Voix du Pape : Examen impartial des Immunités ecclésiastiques : Examen des observations sur l'extrait du procès verbal de l'assemblée du Clergé, tenue en* 1750 ; *Gercelle, allégorie pour servir à l'Histoire de ce temps-là : Lettre de Monseigneur l'Archevêque d'Auch, à S. E. Monseigneur le Cardinal de Tencin : Réponse critique à la Voix du sage : Lettre de M. l'Evêque d'Agen, à M. le Contrôleur général.*

Enjoint Sa Majesté à tous ceux qui ont des exemplaires desdits Ecrits, ou d'aucuns d'eux, de les remettre incessament au Greffe du Conseil, pour y être supprimés : Fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres, de quelqu'état & condition qu'ils soient, d'en imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer, à peine d'être poursuivis extraordinairement. Enjoint au sieur Berryer Conseiller d'Etat, Lieutenant général de Police de la ville & fauxbourgs de Paris, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, lequel sera lû, publié & affiché par tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Marly, le vingt-un Mai mil sept cens cinquante-un. *Signé* M. P. DE VOYER D'ARGENSON.

JUGEMENT de M. Berryer Conseiller d'Etat, Lieutenant général de police de la Ville de Paris, & Commissaire en cette partie, qui reçoit les nommés François Lemaître, Pierre Huré, Jacques Georges, Pierre Favre, dit Lyonnois; Vauquet fils, Formage, Guillaume Laroche, Lefebvre, Jacques Cheron, Laroche l'aîné, Lefebvre de Lameute, Andrieux, Michel Delassonne, Lecarpentier, Bretoc, Alexandre Duval, Goguet, Lavallée, Manchon, Saintmars, Corneville, Signol fils, Cautelle, Pierre Druge, Cheval, Pierre Filloque, Durand & Penel, marchands de bestiaux, parties intervenantes en l'instance entre Dominique Guerin fermier des droits qui se perçoivent dans les marchés de Sceaux & de Poissy, Robert Buttord marchand boucher à Paris, Pierre Bidauld, René-Vincent Sandrine, Trigory, Charles Billon, Claude Vauquet & Jean Dupont, Marchands forains : Et sans avoir égard a

leur intervention, faisant droit sur toutes les demandes & contestations des parties, ordonne que Guerin payera, suivant ses offres, auxdits Bidault, Sandrine, Trigory, Billon, Vauquet & Dupont, le prix de sept bœufs, à la déduction du sol pour liv. 4 s. pour liv. d'icelui, & autres droits des marchés, des frais de garde, d'herbage, frais de vente, & de ceux faits pour y parvenir: Déclare lesdits Bidault, Sandrine, Trigory, Billon, Vauquet, Dupont, Lemaître, Huré, & autres intervenans, non recevables en leurs demandes contre ledit Guerin, concernant la tenue des regiſtres aux termes de l'Edit de Janvier 1707, & la suppression des feuilles de vente qu'il est dans l'usage de tenir: Les met hors de Cour sur le surplus de leurs demandes, tant en payement du prix des marchandises par eux vendues à des bouchers en refus de crédit, que pour vérification aux portes des marchés, des bestiaux de renvoi qui y doivent être ramenés: Et les condamne aux dépens envers ledit Guerin.

ORDONNANCE DU ROI, du 15 Juin, concernant les Haras du Roussillon.

LETTRES PATENTES du Roi, données à Versailles, le 20, qui nomment des Commissaires du Conseil pour l'aliénation des Rentes héréditaires créées sur la Ferme générale des Postes, par Edit du mois de Mai dernier.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, & Lettres Patentes sur icelui, donnés à Versailles, le même jour, regiſtrées en la Chambre des Comptes; Qui permettent aux Acquereur des rentes héréditaires, créées sur la Ferme générale des postes par Edit du mois de Mai 1751, de transmet-

tre la propriété de leurs contrats par voie de reconstitution.

ORDONNANCE du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, du 22, qui ordonne l'exécution du rapport du sieur Perronnet Inspecteur général des Ponts & Chaussées du Royaume, du 4 Février 1751, & du Rôle y joint.

LETTRES PATENTES DU ROI, données à Compiegne le 4 Juillet, qui nomment des Commissaires du Conseil, pour l'aliénation des rentes viagéres créées par Edit du mois de Mai dernier.

REPONSE

De M. Hoden, Directeur Général des Pompes de la Ville de Rouen, & Membre de l'Académie Royale des Belles-Lettres, des Sciences, & Arts de la même Ville, à la Lettre de M. Thillaye.

Comme homme public, je dois répondre à M. Thillaye ; comme homme sensé, je ne répondrai qu'en deux mots à toutes les allégations, aussi téméraires que hazardées, qu'il a avancées contre moi, dans sa Lettre de quatorze pages d'impression, inserée dans le Mercure du mois d'Octobre 1750.

De quoi s'agit-il entre le Sieur Thillaye & moi? C'est de sçavoir, lequel l'emporte de nous deux, dans l'Art de construire des Pompes.

Dans le concours ouvert le 4 Décembre 1748,

pour la place vacante de Directeur des Pompes de la Ville de Rouen, il est demeuré constant qu'en *une minute trente secondes*, ma pompe emplit un demi muid, qui ne fut rempli par la pompe du Sieur Thillaye qu'en *deux minutes quinze secondes*, & qu'enfin j'obtins la place de Directeur par le suffrage de Messieurs de l'Hôtel-de-Ville. Il n'est pas moins vrai que j'ai réformé des Pompes du Sieur Thillaye, chez M. de Vitry, à Darnetal. Je dois ajouter à cela que Messieurs de l'Académie Royale des Belles Lettres, des Sciences, & des Arts de Rouen, après l'examen de mes Machines, m'ont fait l'honneur de m'admettre dans leur Compagnie.

Que le Sieur Thillaye déclame tant qu'il voudra, il ne persuadera jamais au Public sensé, que les suffrages respectables de deux Compagnies puissent être accusés de partialité.

Pour faire voir la forme de mes Pompes, j'en ai fait graver les figures que je distribue gratuitement; on pourra m'écrire à Rouen, en affranchissant les Lettres.

NOUVELLE DECOUVERTE.

IL s'est fait depuis peu une découverte extrêmement avantageuse pour l'élevation des eaux, qu'on peut élever jusques à trois ou quatre cens toises, & plus encore, pour la commodité des maisons de campagne qui sont situées sur des coteaux, ou sur des montagnes, même fort élevées, pouvû toutes fois qu'elles ne soient point au sommet; cette invention est des moins coûteuses, & on peut, à peu de frais, se procurer de l'eau en abondance, où on la juge nécessaire pour la com-

modité de la vie, ou pour le plaisir des *yeux*, par la distribution qu'on peut en faire dans differens endroits.

La même découverte est extrêmement utile pour les mines & pour les carrieres, puisque sans qu'on soit obligé de faire des réservoirs pour ce cas-là seulement, on peut en retirer les eaux, quelque profondeur & sinuosité que les mines, ou les carrieres puissent avoir dans la terre.

Dans tous les autres cas, lorsque l'élevation des eaux doit excéder soixante quinze toises, on ne peut se passer de réservoir, les 75 toises d'élevation étant prises dans la ligne perpendiculaire. L'Auteur de cette découverte est M. Boyer de Berguerolles, Lieutenant Réformé à la suite du Régiment de Saint Chamont, Infanterie, à qui les personnes qui en auront besoin pourront s'adresser ; il est actuellement à Paris, logé vis-à-vis le Grenier à sel, & son adresse est en Province à Saint Ambroix, par Nismes en Languedoc, d'où les Lettres qu'on pourroit lui écrire seront envoyées à son adresse; mais on prie tous ceux qui lui écriront à ce sujet d'affranchir leurs Lettres, sans quoi elles ne seroient pas reçues.

Ce Mémoire nous a été communiqué par M. de Berguerolles, lui-même.



LETTRE

De M. de Saint Roman, *à M.* Mourret, *Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.*

PAr votre derniere Lettre, du 5 du mois dernier, vous êtes fort inquiet, Monsieur, de sçavoir quel a été l'effet des remédes de M. *Daran* sur moi : il faut, pour vous mettre en état d'en juger, que je vous rappelle les incommodités où j'étois sujet depuis long-tems. Vous sçavez que j'avois eu à Paris, il y a environ quinze ans, une rétention d'urine, causée par un embarras dans le canal de l'uréthre, qui me dura près de vingt-quatre heures. On me mit dans le bain ; on me saigna, & l'urine vint dans ce bain goute à goute. La rétention cessée, je fus long-tems n'urinant que goute à goute ; trois ou quatre ans après cet accident, un Chirurgien me promit de me guérir par le moyen des sondes de plomb. Après avoir tenté d'en introduire une dans la vessie, & ne pouvant y réussir, il eut recours à la sonde d'argent. Il voulut forcer, & il fit sortir beaucoup de sang. Une fiévre violente suivit cette opération, au point d'effrayer le Chirurgien même. Il me saigna deux ou trois fois, pour appaiser l'inflammation qu'il craignoit, & quelques jours après, il parvint à pénétrer avec la sonde d'argent dans la vessie. Depuis lors les urines n'ont pas été entierement retenues, mais il y avoit des tems où j'avois beaucoup de peine à les rendre ; pour peu que je fusse échauffé, je sentois beaucoup de cuissons, & ordinairement des demangeaisons & pi-

cotemens. Tout cela ne m'incommodoit pas beaucoup, & je négligeois d'en chercher la guérison.

Mais il y a près de trois ans, qu'il me survint une tumeur considérable près de l'anus. Je fis appeller un Chirurgien de ma connoissance. Il me saigna plusieurs fois, & y appliqua des cataplasmes; la tumeur augmentant, il fit une consultation avec un des plus fameux Chirurgiens de Paris, qui jugea à propos d'ouvrir la tumeur. A la suite de cette opération, il se forma une fistule par où les urines sortirent abondamment. Leur âcreté, ou les restes de l'abscès formerent bientôt un nouvel abscès, qu'il fallut ouvrir par une seconde opération, bien plus cruelle, & plus dangereuse que la premiere. Les Chirurgiens virent bien que, pour guérir cette fistule, il falloit nécessairement introduire la sonde dans la vessie. Ils firent de vains efforts, pour en venir à bout, à cause des anciens embarras qui étoient dans l'uréthre. Alors ils me firent faire usage de bougies pendant longtems, avant que de pouvoir arriver à leur but; enfin, par le secours de ces bougies, ils y parvinrent après quatre mois, & l'effet fut tel qu'ils se l'étoient promis. Les urines ne passant plus par la fistule, les playes furent bientôt consolidées, & l'on me déclara entierement guéri. Je le croyois moi-même. Il est vrai qu'il me restoit de l'écoulement qui augmentoit ou diminuoit, de tems à autre, & l'urine ne sortoit pas toujours à plein canal.

Dans cet intervalle, j'eus occasion de voir M. Daran pour une affaire particuliere, & lui racontant ce qui m'étoit arrivé, il m'assûra que je ne pouvois pas être guéri; que la cause de mon mal subsistoit toujours, puisque les mêmes symptômes,

tels que l'écoulement, & la difficulté d'uriner, me restoient encore : & il m'annonça, que si je n'y mettois ordre, il m'arriveroit quelque accident fâcheux. J'étois pour lors trop content de mon état, pour m'allarmer de cette menace : cependant le pronostic ne se vérifia que trop tôt.

Nous étions alors dans le mois de Mai 1750, & au mois de Juin suivant, la difficulté d'uriner augmenta considérablement, & fut bientôt suivie de deux grosseurs au périnée, qui me causerent de très-vives douleurs. J'écrivis à M. Daran, pour le prier de me venir voir dans l'état où j'étois, supposé que je fusse assez à tems pour profiter de ses salutaires conseils. Il prit la peine de venir sur le champ, & me trouva souffrant cruellement ; mais par l'application de ses sondes, & autres remédes qu'il jugea à propos, je fus soulagé dès le lendemain, & journellement, mon état étant mieux, les deux tumeurs s'abscéderent sans opération ; mais laissant une fistule pareille à celle qui s'étoit ouverte, il y a près de trois ans. Par la continuité des soins & des remédes de M. Daran, dans moins de six semaines elle a été entierement cicatrisée, comme si je n'avois jamais eu de mal ; les urines sortent à plein canal, & je jouis d'une bonne santé à tous égards.

Je ne m'étonne pas que de pareils succès, si souvent & si constamment renouvellés, continuent à attirer à M. Daran la confiance du Public : l'affluence des malades qui recourent à son habileté, est si grande que son zéle, qui ne se borne pas au bien de ses compatriotes, l'a engagé à porter ses secours salutaires dans les Nations étrangeres, & les Pays les plus éloignés. Ainsi il a, non seulement envoyé de ses Eleves à Lyon, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Strasbourg, mais encore

à Berlin, Londres, Vienne en Autriche, Hambourg, Geneve, Hesse-Cassel, la Haye, Naples, Madrid, Porto, en Portugal, & jusqu'aux Isles Sainte Catherine, à la Jamaïque, au Cap, & à Leogane, dans l'Isle de Saint Domingue, au Fort Saint Pierre, dans la Martinique, &c. d'où il reçoit tous les jours de nouvelles preuves de la bonté & de l'efficacité de son secret admirable, & de l'avantage qu'il procure aux humains. Au reste, il ne manque pas à Paris, & ailleurs des gens qui prétendent l'avoir découvert, & qui assûrent hardiment qu'ils font les mêmes cures; mais il ne vient que trop chez M. Daran, de ces malheureux, qui sont obligés de revenir à lui, après avoir été la dupe de ces belles promesses, & qui n'ont fait par cette triste épreuve qu'ajouter à leurs maux, loin de s'en voir guéris.

Pour moi, je ne puis que vous assûrer, combien je suis sensible aux bontés de M. Daran, & étonné de la promptitude & de l'effet de ses remédes. Lorsque vous lui écrirez, ne manquez pas de lui parler de ma reconnoissance que je ne puis assez lui témoigner. Je suis avec les sentimens que vous me connoissez, Monsieur, votre, &c.

De Saint Roman, à l'Hôtel de Languedoc, rue des Cordeliers.

A Paris, ce premier Mai 1751.



TOPIQUE pour arrêter l'hémoragie des artéres sans ligature, publié par l'Académie Royale de Chirurgie.

NOus soussignés Maîtres en Chirurgie, commis par M. de la Martiniere, Premier Chirurgien du Roi, pour recevoir la déclaration du Sieur Brossard, Chirurgien de la Châtre, en Berry, touchant le reméde qui a été employé avec succès, pour arrêter l'hémorragie sans ligature, dans une amputation de la jambe, faite par le Sieur Bouquot, le jeune, à l'Hôtel Royal des Invalides; deux amputations, faites par le Sieur Faget, l'aîné, à l'Hôpital de la Charité, & un anevrisme au bras, operé par le Sieur Morand, dans la Ville; toutes ces opérations faites en présence de M. de la Martiniere.

Certifions que ledit Sieur Brossard nous a montré un morceau préparé d'une excroissance qui vient sur les vieux chênes, qu'il nous a assûré être son secret, qu'ayant exigé de lui qu'il nous fit voir la plante en nature, & la maniere dont il la prépare,

1°. Il nous a présenté plusieurs agaries de l'espece appellée par les Botanistes: *Agaricus pedisequini facie institut. R. h. 562. Fungus in caudicibus nascens unguis equini figurâ C. B. pin. fungi ignarii. trag. 943.* Ainsi nommés, parce qu'on en fait de l'amadou.

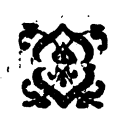
Le Sieur Brossard prétend, que celui qui vient sur les vieux chênes qui ont été ébranchés, est le meilleur, qu'il faut le cueillir dans le mois d'Août ou de Septembre, & le tenir toujours dans un lieu sec.

2°. Il le prépare pour l'employer, comme il suit. On emporte avec un coûteau l'écorce blanche & dure, jusqu'à une substance fongeuse, qui prête sous le doigt, comme une peau de chamois; on sépare avec le coûteau cette substance de la partie fistuleuse & plus dure de l'agaric, on en fait des morceaux, plus ou moins épais; on les bat avec un marteau pour amollir la substance fongeuse, au point d'être aisément dépecée avec les doigts, pour l'employer: on applique sur la playe de l'artére un morceau ainsi préparé, plus grand que la playe, & présenté du côté opposé à l'écorce, par dessus ce morceau un autre plus grand, & par-dessus le tout un appareil convenable.

Le Sieur Brossard s'est quelquefois servi pour la même fin d'une poudre grossiere, faite de la partie de l'agaric, qui est au-dessous de la substance fongeuse, lorsqu'elle est vermoulue; mais il ne faut point compter sur l'effet de cette poudre, comme sur celui de la substance fongueuse, il recommande même que celle-ci ne soit point du tout attaquée par les vers.

Telle est la déclaration faite par le Sieur Brossard. A Paris, le 7 Mai, 1751.

Signé, la Martiniere, Morand, Foubert, Brossard. Sur cette déclaration, le Roi a accordé une gratification, & une pension au Sieur Brossard.



LETTRE

*A M. le Marquis de ***, sur un nouveau Projet de Renovations de Terriers, en forme permanente.*

MOnsieur, les difficultés que vous avez aperçues vous même dans la perception de vos rentes nobles, comme Seigneur direct, m'engagent à vous faire part d'un nouveau Projet de rénovations, approuvé par Messieurs de l'Académie Royale des Sciences, & qui mérite une attention particuliere, par le soin que l'Auteur a pris d'éclaircir tout ce qui a rendu jusqu'à présent ces rentes aussi onereuses pour les Seigneurs de Fiefs que pour les Emphiteoses ou Censitaires.

Tout le monde convient que la levée des plans à vûe d'œil & fixée seulement par *l'environ* qui est le terme dont tous les Terriers sont remplis, n'est point assez exacte, pour que le tems & les mutations ne jettent dans l'erreur ceux qui sont chargés de faire les placemens, & il arrive tous les jours que deux Seigneurs directs se trouvent placés dans le même terrein, parceque la figure & la contenue de l'héritage n'ont pas été prises avec justesse, c'est-à-dire, par un plan Géométrique & raisonné, ce qui sert de matiere à des procès sans nombre, & qui ne peuvent être bien souvent jugés qu'au préjudice du véritable propriétaire.

L'Auteur du Projet a trouvé le moyen de fixer pour toujours l'identité du fonds en indiquant le centre & les extrémités qui auront été levés dans le tems de la rénovation permanente, de sorte que l'usage des Cartes & celui de lever de nouveaux Plans sur les lieux demeureront abrogés par

la suite, & ces opérations seroient inutiles, & enfin la rénovation une fois faite suivant son principe, les Seigneurs auront par devers eux un titre qui ne vieillira jamais ni par la qualité, ni par la quantité, il leur suffira d'établir que le Terrier leur appartient comme Seigneurs du Fief pour en exiger toutes les redevances sans aucuns frais. Tel est l'avantage qu'ils en peuvent tirer, mais l'Auteur ne s'est pas borné à leurs seuls intérêts; il a cherché aussi celui des Censitaires qui se trouvent souvent exposés à perdre par des injustices, les héritages de leurs peres en tout ou pour partie. Les Campagnes sont remplies de malheureux qui gémissent dans leur infortune avec tout le bon droit, & cela par la mauvise foi des usurpateurs.

Il trouveront donc dans le Terrier du Seigneur direct, un titre pour eux, qui leur servira à établir leur possession, & avec cela, ils se feront un plaisir d'acquitter une servitude qu'ils reconnoîtront être bien & légitimement dûë, laquelle ne pourra augmenter ni diminuer par l'ignorance de la plûpart des Receveurs; de-la, plus de procès & plus de haine dans les Parroisses; cause ordinaire de la misere qui y regne.

Il y a un troisiéme avantage pour les concours de directe, en ce que l'Auteur propose à tous les Seigneurs de faire lever un plan général & géométrique de chaque Paroisse où s'étendent leurs Terriers, & d'en faire la dépense à communs frais, ce qui rendroit la partie de chacun, en particulier, bien moins considérable, quelle ne seroit en suivant la méthode ordinaire de tous les renovateurs.

Je ne doute pas que Messieurs les Bénédictins de Cluny & M. le Comte de ***, qui sont vos voisins, ne se déterminent à faire leurs rénovations suivant

ce

ce projet ; il vient d'être presenté au Ministre ; je pense qu'il y aura égard par l'avantage que le Souverain en pourra retirer, en lui facilitant les moyens d'avoir une connoissance certaine de l'étendue de son Royaume, & des biens qui peuvent entrer au Domaine, dont on composeroit un Terrier général appellé le Terrier de la Couronne. Au cas que le projet passe au Conseil, je vous le communiquerai dans son entier. L'Auteur * est de la Province du Lyonnois & demeure actuellement à Neufville-sur-Saône. On ne sçauroit trop avoir d'obligations à un homme qui cherche à assurer la fortune des autres, par un long travail & une application particuliere. Tout est sage dans son Projet ; on y reconnoit l'homme laborieux & le bon Citoyen. Je souhaite de le voir bientôt rempli ; la conséquence dont il est, mérite bien que toutes les personnes raisonables s'y interessent. J'ai l'honneur d'être, &c.

Maillet.

A Paris, ce 15 Juin 1751.

AVIS.

LE Sr Houdemart, Apoticaire Droguiste ordinaire du Roi, à Paris rue de la vieille Monnoye, donne avis qu'il continue la distribution de son Balzamique, tel qu'il l'a annoncé dans divers écrits publics, où il a fait connoître les cures qu'il a faites dans les maladies de la poitrine & du poulmon, crachemens de sang, ulcéres, ptysie, asthme, toux invéterée, superfluidités séreuses de la poitri-

* *Le Sieur Gaillard.*

ne & regles suprimées, ce qui provient chez la plûpart, des mauvaises digestions de l'estomach, & qui fait un mauvais chile & sang vicié, qui gâtent les ressorts de l'œconomie de la structure de ses parties.

Il guérit les maladies secrettes, de quelque nature & quelque desesperées qu'elles puissent être, sans être obligé de garder la chambre ni d'avoir recours au mercure vulgaire dont les suites sont très facheuses, comme il l'a déja nombre de fois observé : on peut vacquer à ses affaires à l'ordinaire, & être assûré que ce Remede guérit radicalement ces sortes de maladies, de même que la goûte, les rhumatismes, & l'hydropisie. Il leve toutes les obstructions, chasse les glaires de l'estomach, fait passer les dartres vives & farineuses, rétablit les digestions & empêche de tomber dans la lyenterie ; il leve pareillement les obstructions du foye, en fondant le squirre de la ratte.

Ce Remede pousse par les selles & les urines, excite puissamment à la transpiration des humeurs & purifie le sang.

On avertit les personnes qui se trouveront attaquées des maladies de la poitrine, & qui voudront faire usage du Balzamique, de ne point attendre à l'extrémité, & on les prie d'affranchir les ports de lettres.

AUTRE AVIS.

Fleurs d'Italie de toutes especes, Chez le Sieur *Labille*, Marchand de Modes, rue Neuve des Petits-Champs, à la Toilette, près la Place des Victoires.

On trouve aussi chez ce Marchand, outre tout ce qui concerne l'ajustement des Dames, toutes sortes de Toiles, Mousselines & Broderies.

AVIS

A Messieurs les Ecuyers & amateurs de la Cavalerie.

LE Sellier de l'Académie Royale tenuë par M. *Dugard*, donne avis qu'il fait des Selles nouvelles, qui ont l'avantage de pouvoir aller sur toutes sortes de chevaux sans les blesser, & d'être plus commodes au Cavalier pour les travailler, que celles dont on s'est servi jusqu'à présent. Il les fait sur les desseins & proportions qui lui ont été fournis par M. le Chevalier de la Peigniere, Ecuyer de ladite Académie [illegible]e de l'Université Fauxbourg S.Germain. Il en a déja fourni plusieurs tant à Paris qu'aux Etrangers qui en ont été satisfaits; il en fait à piquer, mais plus cheres que les autres, à la Royale, & razes; le tout bien conditionné, à juste prix, & très solides.

AUTRE AVIS.

PIerre *Goud*, Marchand Orfévre, Joaillier-Bijoutier à Paris, rue de la Comédie Françoise, qui a trouvé l'invention de percer les oreilles toutes deux ensemble, continue avec succès & applaudissement son secret, dont la justesse & la précision est connue & aprouvée de tout le monde. On peut juger du peu de douleur qu'il fait, puisque son opération ne dure qu'un clin d'œil, & que les boucles d'or se trouvent dedans sans qu'on les sente entrer: l'approbation qu'il en a reçu de Mrs. de l'Académie Royale de Chirurgie, prouve aisément qu'il évite les inconvéniens, où tombent ceux ou celles, qui se mêlent de les percer autrement. Il ne prend rien des per-

sonnes qui lui achetent les boucles d'or ; il se contente de la générosité de celles qui les apportent. Il va chez celles qui l'envoyent chercher ; son épouse va dans les Communautés Religieuses.

Les Orfévres de Provinces qui souhaiteront avoir de ses instrumens, vû l'utilité qu'ils en peuvent retirer, il leur en vendra à bonne composition ; il les prie d'affranchir les ports de lettres.

AUTRE.

Remede très-efficace pour guérir radicalement & en peu de tems, les vapeurs des femmes de toute espece.

PAr Brevet & Permission de M. Chicoyneau Conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Premier Medecin de Sa Majesté, Surintendant des Eaux Minerales du Royaume, & Chancelier de l'Université de Monpellier ; le Sieur *Pitara* composera, vendra & distribuëra, dans toute l'étendue du Royaume, un *Emplâtre* spécifique pour guérir radicalement, & en peu de tems, les vapeurs des femmes de quelque âge que ce soit, quand même la personne en seroit attaquée depuis vingt à trente ans, dans l'espace d'un mois ou six semaines, sans que ledit Emplâtre cause la moindre incommodité ni douleur. La personne qui s'en servira doit l'appliquer sur le nombril, & l'y laisser jusqu'à ce qu'il se détache de lui-même. Cet Emplâtre n'est pas plus grand que de la largeur d'un petit Ecu.

Le sieur *Pitara* demeure rue S. Sauveur, la porte cochere, attenant à l'Hôtel de Navarre, au deuxiéme étage sur le derriere. *Le prix est de six livres.*

EAU ROYALE

Du Sieur Dardel, *Echevin de la Ville de Chamberry, approuvée par Messieurs les Médecins de ladite Ville, qui en ont vû des effets surprenans, & par feu M.* Dodart, *Premier Médecin de Sa Majesté Très-Chrétienne. Ladite Approbation renouvellée par Brévet de M.* Chicoyneau, *Conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils d'Etat, & Premier Médecin de Sa Majesté, suivant le Brevet & Privilége du 20 Septembre 1750, & confirmée par Mrs de la Commission Royale de Sa Majesté. Voici ses vertus & son usage.*

L'Expérience a fait connoître que cette Eau est très-bonne pour les maux d'estomach, provenant de foiblesse, & relâchement, cessation de chaleur naturelle : la dose est de deux bonnes cuillerées à Caffé, moitié autant de Vin. On en peut user fréquemment suivant les besoins.

Elle est merveilleuse pour les indigestions provenantes de plenitude, elle aide à la coction, en en prenant de même deux cuillerées à Caffé, moitié autant de Vin, & même plus grande quantité si le mal continue.

Elle guérit les coliques venteuses & bilieuses, en en prenant deux cuillerées à Caffé moitié de Vin. On s'en frotte aussi le ventre dans les grandes douleurs ; on en peut donner aux enfans jusqu'à six gouttes, & à d'autres plus avancez en âge à

proportion ; & si le mal résiste, on continuera d'en prendre par intervale.

Elle agit puissamment dans les syncopes, défaillances, évanouissemens, en en prenant la quantité ci-dessus, si le cas le requiert.

Elle est très-bonne pour les maladies du cerveau, telles que les vertiges, affections soporeuses ; elle soulage les maux de tête, fortifie le cerveau, en s'en frottant les tempes, & en en prenant par les narines.

Elle est souveraine dans les accidens d'Apoplexie ; elle ranime les esprits, en en prenant trois cuillerées à Caffé, avec autant de Vin, & même pure dans les accidens violens ; on réitérera la dose suivant que le cas exige.

Elle facilite les accouchemens, elle donne des forces aux femmes lorsqu'elles sont épuisées par les efforts qu'elles ont faits ; elle les ranime, en en prenant une cuillerée à Caffé, & autant de Vin ; on continuera d'en donner suivant le besoin.

Elle est fort bonne pour la Paralysie, Rhumatisme, en s'en frottant la partie affligée, & y tenant dessus un linge blanc mouillé dans ladite Eau, de laquelle on prendra deux cuillerées à Caffé, & moitié autant de Vin.

On peut s'en servir pour les Playes simples, Contusions, mettant ladite Eau avec du Vin, y trempant un linge que l'on mettra dessus, humectant de tems en tems.

Elle guérit aussi les tranchées des chevaux, en en donnant la moitié d'une bouteille avec autant de vin.

L'expérience fera mieux connoître ses qualités & ses vertus.

Le Public est averti que le sieur DARDEL *ne mettra plus son Cachet au col de la bouteille, at-*

tendu que plusieurs Particuliers l'ont contrefait, de même que son Eau; mais qu'il mettra son nom signé de sa main sur ladite bouteille, de même qu'il se trouvera mis au bas de son imprimé.

Se vend au Bureau du sieur BERTAUT, *Marchand Limonadier rue saint Antoine, au coin de la rue Percée à Paris. Seul Bureau où se vend la véritable.*

Au même Bureau se vend la véritable Eau clairette de Chamberry du sieur Dardel. Prix 40 sols.

PROJET

D'une Encyclopédie pour la Chaire.

LE plus grand embarras de la composition, pour un Prédicateur, même habile & exercé, c'est de trouver des plans suivis de Sermons, & s'il n'a pas un caractére d'esprit inventif & créateur, il se voit réduit, après bien des efforts, à n'employer que des divisions, & des sousdivisions communes, que tout le monde sçait, qu'on a cent fois mises en œuvres, & qui ne font qu'une piéce languissante, en risque même de passer pour un plagiaire sans génie & de mauvais goût, ou s'il veut s'éloigner des routes battues, par un défaut, peut-être plus condamnable, à donner dans des idées subtiles & singulieres, souvent bizarres, & inintelligibles,

qui ne font de son discours qu'une espéce d'énigme ; il se perd ainsi un tems considérable à échafauder, & souvent il n'en résulte qu'un fort mauvais édifice qui croule de tous côtés, mais quand l'échafaudage est bien fait, les matériaux s'arrangent, & la muraille s'éleve sans peine, c'est-à-dire, les pensées naissent, les paroles s'offrent, les ornemens se présentent avec abondance & facilité, selon la remarque d'Horace. *Verbaque prævisam rem non invita sequentur.* Ce seroit donc rendre service aux Prédicateurs, & par conséquent au Public qui en seroit mieux servi, de donner sur toutes sortes de sujets plusieurs desseins de Sermons, que chacun n'auroit qu'à exécuter, selon son goût & ses talens.

Ces plans multipliés, diversifiés & combinés, en feroient naître une infinité d'autres, & fourniroient aux Orateurs mille nouvelles vûes ; ce sont des étincelles, capables d'allumer le feu du génie ; ce sont des semences fécondes, qui font éclore de nouveaux fruits : il est dans tous les hommes un fond d'idées, qu'il ne faut qu'arranger & développer. Ces traits lumineux sont, selon l'expression de Socrate, dans une matiere approchante de celle-ci, une espéce de Sage-femme, qui fait enfanter à l'esprit des productions ines-

pérées, quelquefois même, supérieures au modéle qui les tira du néant.

La suite systématique de tous ces arbres oratoires, si l'on peut employer ce terme, formeroit même un corps de Traité sur toutes les matieres de Religion qu'il embrasseroit en entier. Ceux qui entreprennent des Conferences, ou des Méditations suivies sur quelque sujet, les Auteurs des Livres de piété, les Professeurs de Théologie, y verroient ouverte & frayée une route sûre & facile pour conduire leurs Auditeurs & leurs Eleves, & se conduire eux-mêmes dans le cours de leurs instructions; ils n'auroient qu'à étendre ces tables méthodiques, & en remplir les intervalles. Ils en posséderoient mieux leur matiere; on les écouteroit avec plus d'attention & de fruit, & on retiendroit mieux leurs leçons. Nous aimons à sçavoir où l'on nous mene, & à voir d'un coup d'œil sans effort le terme & la route.

Il est vrai, que quoique cet ouvrage ne roule que sur des matieres de piété, ce n'est point un Livre de dévotion, dont les personnes pieuses puissent faire leur lecture spirituelle, il est trop sec, & les pensées y sont trop décharnées, pour occuper, surtout des personnes du commun, à qui on ne sçauroit trop expliquer ce

qu'on veut leur faire entendre ; mais ceux à qui l'exercice de la Méditation est familier, s'en serviront utilement : ils y trouveront des Méditations toutes faites ; un mot leur suffit, pour trouver une matiere d'oraison abondante. Ces mots se présenteront tout d'un coup sur toutes sortes de sujets.

Il s'est fait un grand nombre de Livres pour aider les Prédicateurs ; on a composé d'immenses recueils de Passages de l'Ecriture, des Peres & des Auteurs prophanes, & des morceaux détachés des Sermonaires & des Livres de piété, où ils peuvent puiser des autorités & des matériaux tout prêts à être enchassés & mis en œuvre. On a donné des régles de composition, de division, de distribution ; toutes les Rhétoriques en sont pleines, il y a même quantité de desseins rassemblés, ou dispersés çà & là. Tous ces ouvrages ont leur prix ; on peut en tirer bien du secours, & les travaux qu'ils ont coûté, méritent notre reconnoissance & nos éloges. Nous ne nous flattons pas de faire mieux : nous n'avons garde de nous préferer, ni de nous comparer à personne. Nous n'embrassons pas même un si vaste projet ; ce ne sont que des plans dans un nouveau goût, dont la multitude, la variété, la

briéveté, la netteté, la précision, doivent faire tout le mérite.

Je conviens qu'un Orateur paresseux, ou sans génie, ne s'accommodera pas d'un recueil, où, comme sur une Carte de Géographie, on ne fait que lui indiquer la route qu'il doit suivre dans les vastes climats de la Chaire, où il se propose de voyager ; il lui faut des Sermons tout faits, & on ne lui offre ici que des Sermons à faire, des mines ouvertes à fouiller, des devis d'ouvrages à remplir ; mais par-là nous éviterons le reproche qu'on fait aux autres recueils, de nourrir la paresse des plagiaires, par des piéces qu'on ne fait qu'apprendre, & des morceaux qu'on ne fait que coudre ; assemblage bizarre de piéces rapportées, d'un style & d'un goût differens, qui décelent le Compilateur négligent ou mal habile ; il faut du travail & du génie, pour profiter de nos esquisses ; ou pourra en être plagiaire sans honte, & même avec honneur, puisque certainement la broderie qu'on aura mise sur ce canevas, sera l'ouvrage du Prédicateur, & une attestation de ses talens & de son zéle ; & ce n'est pas rendre un petit service aux personnes qui ont de l'esprit & de la bonne volonté, que de nourrir l'émulation, de faciliter le travail, & de ne

pas laisser le génie stérile, comme une terre en friche, qui quoique excellente ne porte aucun fruit, & de rendre ainsi, au profit de la Religion & de la Vertu, la parole de Dieu plus abondante par la facilité de l'annoncer.

On a souvent donné des analyses à la suite des Sermons. Celles de M. Massillon, des P P. Bourdaloue, Bretonneau & Segaud, sont fort bien faites. Il seroit à souhaiter que tous les bons Sermons fussent ainsi analysés : un recueil de tous ces abregés feroit une espéce de Bibliotheque de Prédicateurs, plus commode & plus utile que celle de P. Houdry, qui effraye par la seule inspection de plus de 20 volumes *in*-4°. Cette collection cependant ne renfermeroit pas tous les sujets, & ne donneroit que quelque discours sur chacun, selon qu'on l'auroit trouvé traité dans quelques Prédicateurs : ce seroit un assemblage historique de desseins, plutôt qu'un total systématique : ces analyses sont encore bien longues, sur tout pour un ouvrier accablé par le travail, & le succès du Ministere. Ne pourroit'on pas faire un recueil plus étendu, plus précis, plus méthodique, où toutes ces richesses oratoires, étalées comme sous des étiquettes, présentassent sous diverses faces, tous les su-

jets enchaînés l'un à l'autre, & dont les plans complets, renfermés dans une demie page, pûssent être saisis d'un coup d'œil, & retenus, d'autant plus aisément, que ces mots usagiques, pour ainsi dire, germe d'une foule d'idées, & artistement distribués, feroient une mémoire locale.

Je n'examine point ici s'il est à propos de faire sentir dans les Sermons l'artifice de la distribution par l'explication marquée des divisions & des sous-divisions. Cette méthode étoit inconue aux Peres, & nos anciens Sermonaires n'en usoient pas; en faisoit-on moins de fruit? Les discours en étoient-ils moins éloquens? Ce sera la matiere d'une Dissertation que nous nous proposons de donner au Public; il est certain qu'on en veut aujourd'hui, & qu'un auditoire seroit mécontent s'il ne voyoit le dessein du Prédicateur, & l'analyse de la piéce; mais ce qui dans tous les tems a été également certain, soit qu'on fasse sentir les divisions, ou qu'on les cache, c'est que l'ordre & l'arrangement ont dû être le guide de l'Orateur. Par là il a mis chaque chose à sa place, il a parlé avec netteté, il a écrit avec plus de facilité & d'abondance, & il a fait de son ouvrage un tout régulier. Il est vrai que dans l'ordre judiciaire, les divisions doivent être

d'un goût different, parce qu'il faut s'accommoder aux faits du procès, aux articles de demande, & à la forme ; mais l'esprit d'ordre doit regner par tout, & jusques dans l'Ode dont l'entousiasme & *le désordre, sont un effet de l'Art* : on le trouve dans tous les discours réguliers, où les divisions sont le moins sensibles : on a fait avec succès l'analyse des Oraisons de Cicéron, on pouvoit en faire de même des Sermons de S. Augustin, des Homélies de S. Chrisostôme ; un corps plein d'embonpoint, ou chargé d'habits, n'a pas moins qu'un corps maigre & décharné, ses os, ses nerfs & ses muscles, & n'en a que plus de besoin pour se soutenir.

L'Auteur de cet ouvrage se propose en particulier de procurer aux Ministres de la parole divine, l'avantage qu'il a tiré lui-même de sa méthode. Il étoit bien éloigné de penser à faire un Livre, quand il commença son Recueil. A mesure que la réflexion, la lecture, le hazard, le feu de la composition, lui présentoient de nouvelles ouvertures pour ses Discours, il les déposoit sur un papier fidéle, pour en faire usage dans l'occasion ; cet amas alors utile à lui seul, a grossi prodigieusement, & dans le cours de plus de 20 années d'exercice, il a formé des volumes ; la Provi-

dence lui a ménagé cette ressource nécessaire dans un Ministere extrémement occupé, car ayant été souvent obligé pendant des semaines & des mois entiers, de parler quatre à 5 fois par jour, il lui eût été impossible de s'assujettir à prêcher par cœur les Sermons qu'il avoit composés, ni d'en composer un assez grand nombre: il falloit donc pour traiter tant de sujets, & s'accommoder aux besoins & aux circonstances, se former une multitude de plans précis, courts & méthodiques, qu'on pût aisément retenir, & remplir sur le champ; c'étoit un fil dans cette espéce de labirynthe, où il lui falloit entrer à tout moment. Ce recueil fait avec choix, fournira à peu de frais, des facilités qui ont couté bien du travail.

Je dis, en particulier aux Ministres employés, & ils méritent qu'on cherche à les soulager dans leurs travaux pénibles. Les confessions, où l'on recueille le plus grand fruit, emportent un tems infini. C'est presque toujours à celui qui nous a touché par ses discours, que nous voulons découvrir les maux de nos ames. Ce sont donc ceux qui parlent le mieux, qui sont les plus surchargés: dans le cours des retraites & des missions le torrent de la parole entraîne un Auditoire, & c'est en la multi-

pliant, en la débitant presque sans interruption, en pressant le cœur de tous cotés sans relâche, qu'on l'ébranle, qu'on le convertit, qu'on le gagne. Il faut donc, que muni de la boussole d'un plan régulier, l'homme Apostolique monte dans la haute mer, & profite du vent favorable; nous nous trouverions heureux d'être dans cet ouvrage, comme les ouvriers des instrumens de Mathématiques, qui tracent les rumbs de vent, & gravent le quart de Cercle.

Raimond Lulle, dans son grand Art a prétendu réduire toutes les matieres de Réligion à certains chefs généraux *de la bonté, de la vérité, de la quantité*, &c. Dans le goût, alors fort à la mode des Cathégories d'Aristote, qui rangent tous les Etres existens ou possibles à certaines classes, à la faveur de cet arrangement commun à tous les sujets, que Raimond Lulle a distribués dans une rouë artificielle, il prétendoit qu'on pouvoit parler sur le champ, sur toutes sortes de matieres, & il faut convenir, que si on veut se contenter d'un verbiage vague & monotone, où l'on repetera les mêmes idées toujours dans un même ordre, on aura aisément par cette méthode grand nombre d'Orateurs, du genre le plus médiocre, & sans avoir recours

à lui, les divers lieux communs, intrinseques & extrinseques, détaillés dans toutes les Réthoriques, fourniront avec encore plus de facilité aux moindres écoliers des sources intarissables d'amplifications. Nous n'aurions jamais mis la main à la plume, si nous n'avions eu à proposer que ce cadre général, où l'on enchasse bien ou mal tout ce qu'on veut.

La multitude infinie de combinaisons est une de ces merveilles naturelles, qui passent toutes nos idées. Les Mathématiciens démontrent que d'un petit nombre d'objets, de lettres, par exemple, de notes de Musique, il résulte par la combinaison un nombre infini d'arrangemens divers. Le Pere Drexelius a crû pouvoir transporter ces opérations Arithmétiques aux matieres de morale, & de divers sujets combinés, former des arrangemens qui pourroient composer des Sermons, dont il donne quelques exemples; tout cela est vrai: mais de ces combinaisons qu'il enseigne à faire, nous en avons fait une grande partie, & nous sommes allés bien au-delà, car quoiqu'elles soient infiniment plus variées que l'Art de Raimond Lulle, elles ne sortent point d'une certaine généralité vague, & font quelquefois des assortimens bizarres, qui ne feroient que d'assez mauvais

Sermons, & ne produiroient guéres cette unité de sujet, qui forme une piéce réguliere, au lieu que nous réduisons chaque plan à un tout parfait, capable de satisfaire l'esprit par la maniere dont il l'embrasse.

Il s'est fait dans la Philosophie, la Théologie, le Droit, & la plûpart des Sciences, quantité de Tables générales & particulieres des Traités ou des Questions; c'est ce qui approche le plus de notre projet; mais ce n'en est qu'une partie. Ce sont des arbres encyclopédiques qui développent toute une Science, mais qui n'ajoûtent point au bout de chaque branche une fleur ou un fruit, bien développé, quoiqu'en petit dans son bouton. Comme nous prétendons faire, en ajoûtant aux arbres généraux de la morale, une espece de petit arbrisseau particulier, un fruit presque mûr, un développement qui fera un discours complet, nous en donnerons sur les Mystéres, sur les Sacremens, aussi bien que sur les Vertus & sur les vices, nous y en ajoûterons sur la Vie de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge & des Saints, qui serviront à composer des Homélies, & des Panégyriques de toute espece. Ce sera au Public à juger si le succès répond à nos vœux, & nous nous féliciterons d'avoir pû lui être utiles, en lui pro-

curant des Orateurs capables de l'instruire dans la Religion, & de lui en faire pratiquer les devoirs.

Voici quelques modéles, pris au hazard, de ces desseins.

SUR LA MEDISANCE.

1°. *Il est rare qu'on dise la vérité.* 2°. *il est rare qu'on veuille la dire.*

1°. *On saisit mal ce qu'on apprend. La séduction des apparences; les travers de l'esprit; l'inattention.*

On rend mal ce que l'on sçait. On défigure; on exagere; on embellit.

On soupçonne ce qu'on ne sçait pas. Facilité; penchant; injustice des soupçons.

On réalise ce qu'on imagine. Par vivacité, entêtement, point d'honneur.

2°. *La passion la combat. L'amour; la haine; la colere.*

L'intérêt la redoute; par jalousie, par flaterie; par timidité.

La malignité la méconnoît. Esprit caustique; plaisant; prévenu.

La probité la néglige. Indifference; paresse; amour de la paix.

Usage des biens & des maux de la vie.

1°. *S'en passer.* 2°. *Les souffrir.* Abstine, sustine, scito abundare & penuriam pati.

1°. Sçavoir les attendre avec confiance ; se contenter du sien avec équité.

Se dépouiller de ce qu'on a. Aumône. Se detacher de ce qu'on garde. Esprit de pauvreté.

Se préparer à la privation ; détachement. Sanctifier la possession ; bonnes œuvres.

2°. S'y attendre ; ils sont inevitables. S'y soumettre ; ils sont justes. Le pénitent.

Les soutenir ; ils sont legers. Les offrir à Dieu ; ils sont méritoires. Les Saints.

Les estimer ; ils sont utiles. Les desirer ; ils sont glorieux. J. C.

Sur la Priere. D'où vient qu'elle est peu efficace.

1°. On demande peu. 2°. On demande mal.

Peu de chose. Des biens temporels. Faute de confiance.

Peu de tems. Durée ; continuité ; persévérance de la priere.

Avec peu de desir ; on ne sent ni son besoin, ni le prix de la grace.

2°. En mauvais état ; de péché ; d'habitude ; d'incrédulité ; d'irreligion.

Avec de mauvaises dispositions ; craignant de réussir ; ne voulant pas ce qu'on demande.

D'une mauvaise maniere. Irrévérence ; distraction ; dissipation.

Il vient de paroître un Suplément au *Traité des Matieres Criminelles* de Me Guy du Rousseaud de la Combe. Ce Supplément, qui se vend séparément 40 *sols* broché, est composé de Notes & Observations puisées dans deux Manuscrits, provenant de défunt *M. Amyot*, Greffier du Parlement en la Tournelle Criminelle. Toutes les Additions contenues dans ce Suplément sont accompagnées & autorisées des Arrêts de la Cour, sur lesquels elles sont fondées. Quoique ce Suplément soit fait à la quatriéme & derniere Edition du Traité des Matieres Criminelles, il peut néanmoins servir pour les Editions précédentes, parce que le lieu où les Additions doivent être placées & rapportées, est indiqué non-seulement par pages, mais même par Chapitres, Sections & Nombres. Il se vend chez *Théodore le Gras*, Libraire à Paris, au Palais, au troisiéme Pilier de la Grand'Salle, à l'L couronnée.

M. le Chevalier *de Cramezel*, dont on a vû une Généalogie fort belle & très-curieuse, dans le second Mercure de Juin, a publié un ouvrage, intitulé : *Essai sur ce qui concerne les duels, & les préjugés du faux point d'honneur*, mêlé de diverses remarques sensibles & morales, tant sur la façon

de penser de quelques grands hommes, que sur la vengeance de quelques affronts.

Le même Auteur va donner un Traité complet, sur *le faux & véritable point d'honneur*, prouvé par la Religion, démontré par les Loix de la Nature, par les Loix Divines & humaines, &c.

M. l'Abbé *de Cramezel*, son frere, va publier differentes pensées, les plus importantes, & les plus nécessaires à l'homme.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France* du présent mois. A Paris, le deux Août 1751.

MAIGNAN DE SAVIGNY.

TABLE.

La Chanson notée doit regarder la page 14[illegible]

De l'Imprimerie de J. Bullot.